

MÉTÉOROLOGIE
Averses ou giboulées.
Deux
Min.: 30 — Max.: 40

Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD
MONTREAL

FÊTE DU JOUR
S. ROMUALD
Les librairies
F. PILON INC.
Papeteries - Dactylographes
Accessoires de bureau

10¢

La police doit à la "sentimentalité" de Facchino la capture rapide de quatre des six cagouleurs

par Marcel VLEMINCKX

Toutes les forces de police du Québec et de l'Ontario ont été mobilisées depuis 24 heures contre un quatuor dangereux: Jean-Claude Messier, âgé de 26 ans, et Antonio Facchino, âgé de 36 ans, accompagnés de deux jeunes femmes dont la police ne connaît pas encore la double identité.

Il s'agit d'une fille de 22 ans environ qui ne possède pas de fiche policière. Facchino et Messier se sont évadés du "grand boulevard de la liberté" qu'est devenu depuis un an le Palais de Justice de Montréal et le premier soin de Facchino, détenu depuis deux mois environ, a été de communiquer avec son amie par téléphone.

A l'heure actuelle, les quatre autres individus qui s'étaient évadés des cellules du Palais de Justice de Montréal peu avant 4 heures hier matin doivent maudire le "romanesque Facchino" qui leur a fait perdre un "temps précieux dans leur fuite" car, s'il n'avait eu le bon sens de penser de rejoindre sa Monique au plus tôt, les fugitifs auraient

eu le temps de passer l'entrée de l'auto-route pour filer en toute quiétude vers les Laurentides à bord d'une auto-taxi. Facchino réalisera maintenant, ainsi que Messier, que la présence de ces deux jeunes filles avec eux ne peut que leur être nuisible... dans leurs manœuvres pour éviter les pièges de la police non seulement dans l'île de Montréal mais par toute la province et à l'étranger.

Ces deux individus comptent parmi les plus dangereux de la bande des cagouleurs qui a bien failli s'évanouir dans les nuits de Montréal hier.

Victor ("Beau Brummel") Lévesque, âgé de 25 ans, Jean-Guy Darveau, âgé de 28 ans, Aristide Fecteau, âgé de 27 ans, et Jean-Paul Falardeau, âgé de 26 ans ont été repris dans l'heure qui a suivi leur fuite en compagnie de Facchino et Messier.

Jamais on n'avait vu à Montréal une telle chasse à l'homme. Et, durant toute la journée hier, aux diverses sorties de l'île de Montréal, des policiers vérifiaient l'identité des piétons, des occupants de toutes les voitures quittant Montréal.

La bande des cagouleurs avait été démembrée par l'action policière entreprise contre eux depuis le début de novembre. Pendant un temps, "Vic" Lévesque devint l'homme le plus "recherché" au Canada car on le considérait comme le chef de cette bande qui a pillé nombre de résidences privées dans Montréal, à travers la province et en Ontario.

Ce n'est que samedi dernier, le 1er février, que Lévesque était capturé en pleine nuit dans une conciergerie du nord de Montréal où il logeait avec trois demoiselles: une serveuse, une danseuse et une coiffeuse.

Peu avant 3 h. 30, la nuit dernière, Jean-Guy Darveau a demandé à un gâbler, près d'un viellard, de le conduire à la salle de toilette. Sans méfiance (en dépit de précédents nombreux) le vieux garde a libéré Darveau qui l'a assommé tout bonnement pour l'enfermer dans la salle de toilette après lui avoir volé son trousseau de clés.

Darveau a libéré ultérieurement Falardeau, Fecteau, Facchino, Messier. Les cinq sont descendus à l'étage inférieur où logeait Lévesque. Ils ont mis deux revolvers dans une armoire. Enfin, ils ont libéré Lévesque, leur chef présumé. Et ils ont raté, au poste de garde, tout l'argent des autres détenus, confié à l'officier de service.

Ils ont dévalé l'escalier intérieur qui plonge vers la rue Ste-Thérèse à l'arrière du Palais de Justice; ils ont ouvert la porte et se sont trouvés à l'air libre au moment même où l'alerte sonnait à l'intérieur.

Les six hommes ont fui vers la rue Craig par la rue St-Gabriel, Falardeau et Darveau ont hérité un taxi pour se faire conduire dans Rosemont. Dans l'entre-temps, Facchino aertait par téléphone sa petite amie Monique et une compagnie domiciliée dans un manoir d'appartements à l'angle des rues Boucher et St-Denis.

Le quatuor a hérité un autre taxi: celui de M. François Vanier. Le meilleur récit de la suite ne peut que venir de cet homme qui "songe maintenant à abandonner le taxi, métier trop dangereux.

Voir page 2: Les SSJB

Voir page 2: La police



Le chauffeur de taxi Vanier relate au sergent-détective Frank Bouchard, de la PP, les péripéties de la chasse à l'homme dont il a été un participant involontaire.

Les SSJB précisent ce que seront les états généraux

par Jean-Marc LÉGER

La Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec a estimé utile de faire tenir aux journaux une note sur l'organisation des états généraux du Canada français.

On se rappelle que la fédération a lancé, voici déjà trois ans, l'idée d'une pareille manifestation qui n'a pas de précédents dans notre histoire. La convocation des états généraux aurait apparemment pour but de faire le point de la situation globale de la nation canadienne-française, de définir de grands objectifs dans les divers ordres et sans doute de faire adopter une charte de la nation, équivalent du cahier des doléances et revendications des anciens états généraux français.

Coordonnateur des états généraux et principal animateur

du projet. Me Albert Leblanc apporte aujourd'hui quelques précisions qui ont surtout pour but d'apaiser les inquiétudes récemment exprimées dans divers milieux et de confirmer l'avancement des travaux préparatoires.

Chacun se réjouira de recevoir tels apaisements. On peut cependant regretter que le communiqué ne fasse aucune allusion à la date desdits états généraux. D'après le président de la Fédération, ceux-ci auraient lieu en 1964, ce qui suppose évidemment que toute la partie "études et recherches" — de loin la plus importante — est achevée et que l'on est fort avancé dans la préparation matérielle et technique de cet immense rendez-vous national.

L'opinion publique a certes le droit de connaître au moins

approximativement la date d'une manifestation de cette ampleur et de cette importance; tous les Canadiens français ont le droit de savoir comment et par quelle voie, quel organisme et... quelle voix ils seront les uns et les autres représentés dans ces assises.

Il est évident que seule la Société nationale peut mettre en route de tels états généraux mais elle doit associer non seulement à la réalisation mais à la préparation tous les organismes représentatifs des grands secteurs de la nation. Le coordonnateur, M. Leblanc, annonce heureusement que "de nombreuses associations seront invitées à participer" à ce travail. L'emploi du futur en l'occurrence permet de penser que les états généraux ne se tiendront pas en 64 mais plus probablement en 1965; peut-être vaudrait-il mieux même les reporter à 1966.

Me Leblanc a raison de dire que la préparation intellectuelle et technique d'une pareille entreprise doit se faire dans le silence, la sérénité et la patience. Elle doit aussi s'accompagner d'une préparation de l'opinion publique, d'un effort de propagande étalé sur plusieurs mois. Dans cette affaire, la ferveur et l'intérêt populaires sont au moins aussi importants que la discrétion, l'habileté et la sérénité des organisateurs.

Voici la déclaration de la Fédération:

"A la suite de l'annonce de la mise en marche des états généraux contenue dans le message qu'adressait le président de la Fédération à l'occasion

Le Bill de Montréal (no 100) a été déposé à l'Assemblée

QUEBEC (DNC) — M. Philippe Lalonde, député libéral de Montréal-St-Henri, a déposé hier à l'Assemblée législative le traditionnel Bill no 100 connu depuis toujours sous le nom officiel de "Loi modifiant la charte de la Cité de Montréal".

La Métropole demande que son nom officiel soit désormais "Ville de Montréal" et non "Cité de Montréal"; que le plan général de la ville demeure en vigueur jusqu'au 1er juin 1969 au lieu de 1965; l'autorisation pour le conseil municipal de verser une subvention annuelle aux propriétaires qui effectueraient des travaux de restauration à des immeubles situés dans l'arrondissement historique du Vieux Montréal; le pouvoir de construire, posséder et exploiter des voies souterraines dans Westmount sous l'avenue Western et le droit de vendre ou louer, aux enchères publiques l'espace au-dessus et au-dessous des parcs de stationnement.

On n'a pas encore déterminé à quel moment le comité des bills privés étudiera le projet de loi de Montréal.

Ottawa et Québec sont décidés à faciliter l'établissement d'agriculteurs d'Algérie

par Jean TAINURIER

Invités du gouvernement canadien, deux hauts fonctionnaires français, MM. Jacques Toutain, directeur des services financiers du ministère des Rapatriés, et Robert Boudouy, conseiller d'ambassade au Quai d'Orsay, viennent d'effectuer au Canada un voyage d'information de trois semaines qui leur aura permis de rencontrer des dirigeants fédéraux et provinciaux afin d'étudier les possibilités d'immigration de certains exploitants agricoles, rapatriés d'Algérie. Cette mission n'était qu'exploratoire et, vers le mois de mars, la Maison de l'Agriculture de France enverrait un deuxième groupe d'experts qui devraient préparer avec plus de précision l'établissement des premiers immigrants d'Algérie, prévu pour juin ou juillet.

Ce voyage de trois semaines a en effet amené les deux fonctionnaires français à tirer des conclusions globales fort encourageantes, aussi bien pour des raisons financières et économiques que pour des raisons sociales et culturelles. Il reste actuellement en France trois mille chefs d'entreprises agricoles rapatriés d'Algérie qui n'ont pu encore trouver d'emploi ou de terres. Sur ce nombre, estiment les experts du ministère des Rapatriés, un millier environ ont les qualifications et les ressources nécessaires pour s'installer avec succès au Canada.

L'AIDE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Le gouvernement français paiera le voyage de ces rapatriés, leur allouera une somme de 30,000 F (\$46,000) pour leur établissement, ainsi qu'une allocation de subsistance de \$1,100 à \$1,300 pour la première année.

L'est du Canada et plus particulièrement le Québec et la région d'Ottawa — desservis par plusieurs postes émetteurs de radio et de télévision en langue française — devraient davantage attirer le rapatrié d'Algérie. Dans le Québec, le gouver-

nement provincial s'engage à rembourser par l'intermédiaire de sa société agricole de crédit la moitié de l'intérêt sur tous les prêts consentis aux agriculteurs par Ottawa. Ainsi, par exemple, un immigrant arrivant au Québec et s'installant sur une ferme pourra obtenir du gouvernement central un prêt pouvant s'élever jusqu'à \$27,000 (la moyenne est cependant de \$10,000 à \$20,000) à un intérêt de 5%; Québec paiera 2.5% d'intérêt et l'immigrant, les 2.5% restants.

Autre conclusion intéressante qui peut être tirée de ces premiers sondages: de nombreuses fermes de l'est du Canada sont abandonnées par les jeunes agriculteurs canadiens attirés par les villes. Ces terres sont souvent rentables et ne peuvent être récupérées par les autres agriculteurs, dont la moyenne d'âge atteint actuellement cinquante ans. Ces fermes sont habituellement exploitées en agriculture mixte, c'est-à-dire en culture maraîchère, élevage et exploitation laitière. On estime que la rentabilité des fermes de l'Est, et spécialement du Québec, est beaucoup plus rapide qu'en France et qu'un investissement global de \$20,000 à \$25,000 assure un revenu annuel net de \$3,000 à \$4,000 — ce qui est suffisant pour une famille de trois à quatre personnes. Ce fait permet d'espérer un vif intérêt de la part des "pieds noirs".

Dans l'Ouest, où les terres sont plus vastes et consacrées à la culture extensive des céréales, les investissements de base doivent être considérables. Ces fermes pourraient cependant convenir mieux aux grands exploitants agricoles de Constantinople.

Le gouvernement canadien et celui du Québec sont très favorables à la venue de familles françaises d'Algérie qui renforceront le nombre d'immigrants français, qu'on évalue à soixante-dix mille depuis la fin de la deuxième guerre. Et le fait qu'Ottawa ait assumé les frais de voyage des deux fonctionnaires français indique qu'il favorisera, aidera et conseillera avec bienveillance les rapatriés d'Algérie.



Les locataires des appartements du centre domiciliaire l'Acadie ont été éveillés, la nuit dernière, par des policiers inquisiteurs... accompagnés (pour le flair) de leurs (nouveaux) chiens dressés pour la chasse à l'homme.

DEFICIT DE \$1,000,000 POUR UN BUDGET DE \$54,000,000

Avec 15 mois de retard, la C.E.C.M. rend public son rapport financier de 1961-62

par Jules LeBLANC

Au cours de l'exercice financier qui s'est terminé le 30 juin 1962, la Commission des écoles catholiques de Montréal a subi un déficit de \$1,049,259; ses revenus ont atteint \$53,121,373, — près de \$3,700,000 de plus que l'année précédente, — tandis que ses déboursés ont totalisé \$54,170,632. Le rapport financier de l'année 1961-62 a été déposé hier lors de la séance régulière des commissaires, soit 19 mois après la fin de l'exercice financier. Normalement, ce rapport aurait dû être présenté en novembre 1962; il est donc en retard de quelque 15 mois.

Dans la déclaration qu'il a lue aux commissaires, le président général de la C.E.C.M. déclare: "Ce rapport aurait pu être étudié plus tôt mais différents travaux ont empêché sa présentation avant aujourd'hui."

Non satisfait de cette explication, un journaliste a demandé à M. Jarry la raison du délai de 15 mois. Le président a signalé que le rapport a été présenté aux commissaires quelques semaines avant Noël mais qu'ils n'ont pas eu le temps de l'étudier. Notant qu'un rapport financier décrit une situation de fait et ne demande pas de décision, il a ajouté que "d'autres travaux ont eu la préséance"; il n'a pas indiqué lesquels.

Me Jarry a également signalé que le trésorier de la C.E.C.M. a été changé l'été dernier et que ce changement a la direction de la trésorerie a occasionné des délais dans la présentation du rapport financier. (A noter qu'au moment de ce changement, le rapport était déjà en retard de six mois au moins.)

UN RETARD "ANORMAL"

Intervenant en pleine séance, — fait relativement rare à la C.E.C.M., — le journaliste en question a souligné que les raisons invoquées par Me Jarry peuvent expliquer un retard de deux ou trois mois, mais pas un retard de 15 mois.

Cette fois, c'est l'ancien trésorier de la C.E.C.M., qui est aujourd'hui adjoint financier du président, — qui a répondu. M. Roméo Delcourt a signalé le changement d'administration survenu en juillet 1961 alors que les sept commissaires de la C.E.C.M. ont été changés d'un coup: le rapport financier déposé hier correspond à la première année du mandat de la nouvelle équipe; celle-ci suivait un budget préparé par l'ancienne administration.

M. Delcourt a également mentionné les difficultés d'interprétation de la convention

Que fera le Conseil législatif du Bill 60?

par Marcel THIVIERGE

QUEBEC — Le Conseil législatif, après avoir adopté l'adresse en réponse au discours du Trône, a remis sa prochaine réunion au 19 février prochain. Il s'agira de la troisième séance de la Chambre haute depuis le début de la session.

Dici le 19, les conseillers pourront donc à loisir étudier le bill 60 et préparer leur stratégie. On sait que la Chambre haute se compose actuellement de seize membres nommés sous le régime de l'Union nationale et sept par les libéraux. Un conseiller, M. Joseph Boulanger, décédé il y a quelques mois, n'a pas encore été remplacé.

Malgré l'écrasante majorité des conseillers nommés par l'Union nationale, le chef du parti, M. Daniel Johnson, est loin de les contrôler tous. S'il y en a pour qui l'allégeance au parti compte avant tout, il en est d'autres, par contre, qui, aux lutes purement partisans, préfèrent la moelleuse quiétude d'un siège à vie et qui ne nourrissent envers l'Union nationale aucune gratitude exagérée.

On dit même que des partisans de l'Union nationale auraient fait des pressions auprès de M. Johnson pour que le parti vommise comme un tuteur un certain conseiller, propriétaire d'un quotidien de la Vieille Capitale, à qui on reproche "de faire des mamours" au gouvernement libéral.

La majorité unioniste à la Chambre haute est loin donc, d'être homogène. Cet élément jouera sûrement lors du débat sur le bill 60.

Il est certain que le leader de l'opposition, Me Edouard Asselin, adoptera la ligne du parti. Si on en juge par le violence de son intervention de mercredi lors du débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône, il ne se gênera pas pour se faire à la Chambre haute l'écho des objections soulevées par M. Johnson contre le bill 60.

Irta-t-il jusqu'à présenter des amendements ou se contentera-t-il, comme il l'a fait souvent dans le passé, de déclarer qu'il laisse au gouvernement l'entière responsabilité de sa législation?

Il pourra peut-être suggérer des amendements mineurs; mais, chose certaine, il s'abstiendra de recommandations qui attaqueraient le principe même du projet de loi.

Pour se rendre à cette extrémité, le leader de l'opposition devra avoir fait l'unanimité parmi les seize membres nommés sous l'Union nationale.

Et une telle unanimité est loin d'être assurée.

Pourquoi ce retard?

Le fait que la C.E.C.M. ait présenté, avec un retard de 15 mois, son rapport financier de 1961-62, n'a en soi rien de tragique ni d'inquietant; tout au plus, est-ce une situation anormale comme l'a d'ailleurs reconnu spontanément le commissaire Paul-Henri Lavoie.

Deux faits, cependant, méritent d'être soulignés à l'occasion de ce retard: 1) celui-ci ne constitue pas un cas isolé; 2) il n'a pas été vraiment expliqué.

1) Il faut savoir ici que les prévisions budgétaires pour l'année 1963-64 n'ont pas encore été adoptées officiellement par les commissaires, alors que l'exercice financier est en cours depuis le 1er juillet 1963, soit depuis sept mois. D'après la loi et la coutume à la C.E.C.M., ces prévisions auraient normalement dû être adoptées en mai ou juin dernier.

Autre fait anormal, les prévisions budgétaires de la C.E.C.M. pour l'année en cours sont rendues au ministère de la jeunesse depuis près de deux mois. Partout dans la province, les prévisions sont adoptées par chaque commission scolaire, puis soumises au ministère pour étude et adoption; la C.E.C.M. n'a pas suivi cette règle générale. Pourquoi?

2) Dans sa déclaration, Me Jarry consacre deux lignes à expliquer le retard et son explication est très évasive. N'aurait-il été la double intervention du représentant du Devoir, aucune explication satisfaisante n'aurait été fournie au public, concernant cette situation anormale.

Un rapport financier est assurément une description de faits qui relèvent du passé, comme l'a souligné le président général de la C.E.C.M. Mais, il est beaucoup plus que cela: il est l'un des facteurs qui permet de juger

Voir page 2: Pourquoi

L'anglophone n'a pas tous les torts

TORONTO. — Peter N. Thompson a affirmé à Toronto hier que le Canada devra réviser sa constitution s'il veut sauver la Confédération mais que les Canadiens français ont pris l'habitude de rejeter sur les Canadiens anglais la responsabilité de beaucoup de leurs problèmes.

Le président de Power Corp., qui s'adressait aux membres de l'Empire club of Canada, a exprimé l'avis que les Canadiens français voient de plus en plus leur avenir dans un "canadianisme révisé" plutôt que dans le séparatisme.

Il a ensuite défini ce qu'il entendait par "canadianisme révisé" — une nouvelle constitution qui donnera aux Cana-

diens français l'impression qu'ils ont le droit de se tenir sur un pied d'égalité avec des millions d'autres Canadiens d'origines diverses qui acceptent le Canada comme leur propre pays.

"Les Canadiens anglais, a poursuivi M. Thompson, doivent assumer leur part de responsabilité du fait que les Canadiens français ont le sentiment d'être traités comme des citoyens de seconde zone. Plusieurs d'entre nous, accidentellement ou à dessein, ont négligé de fournir l'effort nécessaire pour apprendre le français dans des centres où le français était la langue de la majorité, adoptant du même

coup une attitude de supériorité".

M. Thompson a dit que les séparatistes et leurs sympathisants croient que tout ce qui ne tourne pas rond au Québec dépend de l'Anglais... "Je dis, a-t-il poursuivi, qu'en raisonnant ainsi, les séparatistes sont dans l'erreur et que la faute est tout autant la leur que celle des Anglais qui peuvent avoir fait ou n'avoir point fait telle ou telle chose à l'endroit du Canada français... Nous trouvons dans le séparatisme un écho du passé, mais un écho dépourvu de cette honnêteté qui a caractérisé les pionniers français des temps anciens."

Voir page 2: L'anglophone

Le bill no 16 ne donne pas justice à la femme mariée

(Lire à la page 7)

L'ELECTRICITE DES CHUTES HAMILTON

Ottawa n'a reçu aucune demande de permis d'exportation aux EU

QUEBEC — Renseignements pris, les autorités fédérales n'ont reçu aucune demande de permis d'exportation aux Etats-Unis de l'énergie des chutes Hamilton, a communiqué jeudi le premier ministre Jean

Lesage au chef de l'opposition, M. Daniel Johnson avait demandé une autre fois des détails sur le marché des négociations relatives au harnachement de ces chutes situées au Labrador, terre neuve au moyen de deux barrages devant produire 6 millions de kilowatts par an et d'un coût de 1 milliard de dollars. Le chef du gouvernement a déclaré que c'était tout ce qu'il pouvait ajouter à ses déclarations précédentes sur la question.

A plusieurs reprises depuis le début de la session, le premier ministre a invoqué l'intérêt public pour ne communiquez aucun détail sur les négociations entre les autorités québécoises et terre-neuviennes sur ce projet.

"Je n'ai rien à dire," a déclaré M. Lesage quand M. Johnson a voulu savoir si la question de la frontière entre le Québec et le Labrador était soulevée au cours de ces négociations.

M. Johnson a déploré que M. Lesage ne veuille pas se montrer aussi libéral d'informations que son collègue Joseph Smallwood.

Le Québec occupe une position des plus favorables dans ces négociations. Outre le fait que l'Hydro-Québec détient, par suite de la nationalisation de la compagnie d'électricité Shawinigan, 29 p.c. des actions de la principale compagnie intéressée au projet, les surplus d'énergie doivent nécessairement traverser le territoire québécois pour atteindre le marché de la Nouvelle-Angleterre, qui constitue le principal débouché éventuel.

Aussi l'Hydro s'emploie-t-elle à acheter l'électricité à son arrivée en territoire québécois et à se réserver le droit d'en disposer pour son usage ou pour vendre. Une des rares informations qui ont jusqu'ici percé le mystère de M. Lesage est que les négociations portent principalement sur une question de prix d'achat et de revente.

Le chef d'état-major de l'armée nationale congolaise, le lieutenant-colonel Eugene Ebeya, a été tué d'une flèche empoisonnée alors qu'il suivait une patrouille de commandos à une quinzaine de kilomètres au nord de Gungu, à Kabola Matari (sur la route de Tushi), apprend-on aujourd'hui dans les milieux proches du quartier général de l'armée.

Pendant ce temps, sur le boulevard métropolitain "Vic" Lévesque s'empâtaient du volant que venait d'abandonner le chauffeur Vanier et fonçait vers la barricade policière qu'il tournait pour perdre la maîtrise de son véhicule, quelques centaines de pieds sur la clôture métallique le long du boulevard surélevé.

Lévesque et Fecteau ont sauté la clôture et ont filé à travers champs vers le centre domiciliaire de l'Acadie. Déjà, une trentaine de voitures radio-police cernaient le secteur. Des chiens policiers prenaient la filature des deux fuyitifs qui devaient bientôt se rendre aux chercheurs, des chiens à failli mettre Fecteau en charpie.

Croyant que Facchino et Messier, partis dans un autre taxi avec leurs compagnes se trouvaient dans les appartements de l'Acadie, les policiers ont entrepris des fouilles de chaque appartement, fouilles qui ont duré plus de quatre heures.

Aux dernières nouvelles, la police avait retrouvé le chauffeur de taxi (Lasalle) du troisième taxi qui refuse d'identifier, mais elle a perdu la piste de Facchino, Messier, Monique Carrier et d'une autre jeune fille.

Les "repris" ont comparu hier après-midi pour répondre de deux accusations d'évasion et de voies de fait sur leurs géoliers.

"Nous tenons à le répéter: les Sociétés Saint-Jean-Baptiste ne sont pas des états généraux leur chose exclusive. Il faudrait cependant reconnaître que nos sociétés, à cause de leurs objectifs et leur raison d'être, représentent encore l'organisme tout désigné pour réaliser une tâche aussi importante que celle-ci."

"De plus, en aucun temps chez aucun de nos membres avons-nous pu découvrir l'intention de contrôler les états généraux. Au contraire, nous avons déclaré et écrit que nous entendions bien répartir le fardeau."

"Des invitations seront adressées à de nombreuses associations afin de les rendre participantes à ce travail gigantesque et d'assurer le plus possible le jeu de la démocratie et de l'expression libre des opinions."

"En outre, nous accueillons avec bienveillance toutes les critiques constructives, car nous voulons construire."

"Festins lents "Se hâter lentement" comme dit le proverbe. "Faire diligence avec calme et sérénité, tel doit être notre leitmotiv et nous serions heureux d'apprendre s'il répond bien au désir de ceux qui approuvent une convention préconçue des états généraux."

"Nous terminons en remerciant le président, celui qui a un esprit positif et constructif nous aime tous et que par les états généraux notre peuple continue sa marche ascendante."

Me Albert LEBLANC, Coordonnateur des Etats généraux.

Pourquoi... (Suite de la première page) de la façon (bonne ou mauvaise) dont les dirigeants d'un organisme, quel qu'il soit, administrent cet organisme. A ce titre, c'est un document important.

Dans cette perspective, ce retard de 15 mois aurait dû être expliqué dans une conférence de presse, au cours de laquelle les journalistes auraient pu poser les questions qui s'imposent et tenter d'obtenir des réponses satisfaisantes: il n'en a rien été. Pourtant, le public a le droit strict de savoir ce qui se passe présentement à la C.E.C.M.

M. Jarry a été secrétaire général de l'université de Montréal à une époque où celle-ci vivait dans un silence presque impenetrable; mais la C.E.C.M. n'est pas une institution privée, ni même une institution semi-publique!

J. L.

La police...

(Suite de la première page)

"J'ai cru que ce serait mon dernier client quand un individu m'a hélé à l'intersection des rues Craig et Saint-Laurent. Mais, au moment où l'individu vint pour ouvrir la portière, trois hommes sortirent de l'ombre pour se faufiler dans ma voiture en même temps que celui qui m'avait fait signe."

"J'ai d'abord cru que j'allais être victime d'un vol. Ils m'ont ordonné de filer vers le nord... Quand nous sommes parvenus à la rue Boucher, ils m'ont ordonné de me diriger vers l'est. Arrive à l'intersection des rues Boucher et Saint-Denis, deux femmes sont sorties d'une maison de rapport."

"Deux des quatre individus sont descendus de voiture et ils sont montés dans un autre taxi, compagnie des deux femmes."

"En réalité ce n'est pas avant d'avoir atteint la rue Boucher, quand ils m'ont braqué, que j'ai vu les deux femmes, en me disant d'exécuter leurs ordres si je ne voulais pas me faire flamber la cervelle, que j'ai reconnu Lévesque."

"J'ai aperçu le barrage en face de moi et j'ai vu l'auto-patrouille qui nous avait pris en chasse. Je ne saurais dire où l'auto-patrouille nous avait aperçus pour la première fois. Je ne saurais trop que faire."

"Je me rappelle cependant que Lévesque m'a ordonné de foncer à travers la barricade. Je me suis jeté hors de l'auto."

Dans Rosemont, Darveau et Falard ont été capturés par le policier Marcel Tasse qui connaissait Darveau et qui avait pris leur auto-taxi en chasse. Les deux hommes se sont rendus sans résistance au poste de police.

"Pendant ce temps, sur le boulevard métropolitain "Vic" Lévesque s'empâtaient du volant que venait d'abandonner le chauffeur Vanier et fonçait vers la barricade policière qu'il tournait pour perdre la maîtrise de son véhicule, quelques centaines de pieds sur la clôture métallique le long du boulevard surélevé."

Lévesque et Fecteau ont sauté la clôture et ont filé à travers champs vers le centre domiciliaire de l'Acadie. Déjà, une trentaine de voitures radio-police cernaient le secteur.

Des chiens policiers prenaient la filature des deux fuyitifs qui devaient bientôt se rendre aux chercheurs, des chiens à failli mettre Fecteau en charpie.

Croyant que Facchino et Messier, partis dans un autre taxi avec leurs compagnes se trouvaient dans les appartements de l'Acadie, les policiers ont entrepris des fouilles de chaque appartement, fouilles qui ont duré plus de quatre heures.

Aux dernières nouvelles, la police avait retrouvé le chauffeur de taxi (Lasalle) du troisième taxi qui refuse d'identifier, mais elle a perdu la piste de Facchino, Messier, Monique Carrier et d'une autre jeune fille.

Les "repris" ont comparu hier après-midi pour répondre de deux accusations d'évasion et de voies de fait sur leurs géoliers.

"Nous tenons à le répéter: les Sociétés Saint-Jean-Baptiste ne sont pas des états généraux leur chose exclusive. Il faudrait cependant reconnaître que nos sociétés, à cause de leurs objectifs et leur raison d'être, représentent encore l'organisme tout désigné pour réaliser une tâche aussi importante que celle-ci."

"De plus, en aucun temps chez aucun de nos membres avons-nous pu découvrir l'intention de contrôler les états généraux. Au contraire, nous avons déclaré et écrit que nous entendions bien répartir le fardeau."

"Des invitations seront adressées à de nombreuses associations afin de les rendre participantes à ce travail gigantesque et d'assurer le plus possible le jeu de la démocratie et de l'expression libre des opinions."

"En outre, nous accueillons avec bienveillance toutes les critiques constructives, car nous voulons construire."

"Festins lents "Se hâter lentement" comme dit le proverbe. "Faire diligence avec calme et sérénité, tel doit être notre leitmotiv et nous serions heureux d'apprendre s'il répond bien au désir de ceux qui approuvent une convention préconçue des états généraux."

"Nous terminons en remerciant le président, celui qui a un esprit positif et constructif nous aime tous et que par les états généraux notre peuple continue sa marche ascendante."

Me Albert LEBLANC, Coordonnateur des Etats généraux.

Pourquoi... (Suite de la première page) de la façon (bonne ou mauvaise) dont les dirigeants d'un organisme, quel qu'il soit, administrent cet organisme. A ce titre, c'est un document important.

Dans cette perspective, ce retard de 15 mois aurait dû être expliqué dans une conférence de presse, au cours de laquelle les journalistes auraient pu poser les questions qui s'imposent et tenter d'obtenir des réponses satisfaisantes: il n'en a rien été. Pourtant, le public a le droit strict de savoir ce qui se passe présentement à la C.E.C.M.

M. Jarry a été secrétaire général de l'université de Montréal à une époque où celle-ci vivait dans un silence presque impenetrable; mais la C.E.C.M. n'est pas une institution privée, ni même une institution semi-publique!

J. L.

Les SSJB...

(Suite de la première page)

de la Noël, plusieurs journaux dont trois quotidiens montrealais ont commenté et l'idée et le projet des états généraux en des termes qui appellent certaines précisions.

Inquiétude légitime "L'un de tenir rigueur aux journalistes qui ont posé certains points d'interrogation au sujet des états généraux, nous nous rejouissions de leurs propos qui traduisent en général une inquiétude bien légitime, celle de réfléchir avant d'agir."

"Tout au long de ces commentaires, somme toute judicieux, que les journaux ont publiés, certaines expressions qui décrivent bien l'impression de gens sévères lorsqu'on prononce devant eux les mots "Etats généraux" — Grandes assises — Entreprises gigantesques — Rencontre soignée — Tâche immense — Approfondissement — Recherche — Voilà autant de termes interrogatoires et chargés d'inconnu que nous ont livrés ces journalistes."

Phase préparatoire "Si l'idée de convoquer les états généraux projet dont la fédération parle depuis 1961, n'est pas concrétisée avant aujourd'hui, c'est précisément que les Sociétés Saint-Jean-Baptiste s'emploient à d'autres tâches importantes."

"Si, à ce jour, la Fédération n'a pas fait grand bruit autour de son projet, si elle n'a pas voulu s'agiter inutilement et compromettre un climat qu'il faut préparer soigneusement, c'est qu'elle est bien consciente de l'ampleur du sérieux et de la gravité de l'idée et qu'agir autrement ne justifierait pas la confiance que la nation canadienne-française place en sa société nationale."

"Aussi, ce n'est pas depuis le mois de février, mais depuis plus d'un an que nous entendons de la bouche de nos membres à peu près tous les qualificatifs relevés par la presse dernièrement."

"Il y a une phase préparatoire à la tenue des états généraux, que nous jugeons aussi importante que les assises elles-mêmes pour plusieurs raisons, qui ne seraient pas trop longues à énumérer."

"Pour le profit de tous, citons seulement en exemple quelques-unes des questions qui doivent être débattues, bien que d'importance relative par rapport au tout, demandent déjà une profonde analyse: l'appellation de la chose, la représentation aux assises en tenant compte de la démocratie, la durée des assises, la part de l'opinion publique etc."

"On comprendra, je l'espère, que nous ne devons pas sacrifier une préparation que l'on voudrait extrêmement soignée et impartiale à une publicité facile qui desservirait la cause."

"Chose certaine, les gens de presse, le moment venu, seront convoqués aux fins de leur communiquer des nouvelles qui fourniront ample matière à commentaires."

Notre participation "Nous tenons à le répéter: les Sociétés Saint-Jean-Baptiste ne sont pas des états généraux leur chose exclusive. Il faudrait cependant reconnaître que nos sociétés, à cause de leurs objectifs et leur raison d'être, représentent encore l'organisme tout désigné pour réaliser une tâche aussi importante que celle-ci."

"De plus, en aucun temps chez aucun de nos membres avons-nous pu découvrir l'intention de contrôler les états généraux. Au contraire, nous avons déclaré et écrit que nous entendions bien répartir le fardeau."

"Des invitations seront adressées à de nombreuses associations afin de les rendre participantes à ce travail gigantesque et d'assurer le plus possible le jeu de la démocratie et de l'expression libre des opinions."

"En outre, nous accueillons avec bienveillance toutes les critiques constructives, car nous voulons construire."

"Festins lents "Se hâter lentement" comme dit le proverbe. "Faire diligence avec calme et sérénité, tel doit être notre leitmotiv et nous serions heureux d'apprendre s'il répond bien au désir de ceux qui approuvent une convention préconçue des états généraux."

"Nous terminons en remerciant le président, celui qui a un esprit positif et constructif nous aime tous et que par les états généraux notre peuple continue sa marche ascendante."

Me Albert LEBLANC, Coordonnateur des Etats généraux.

Pourquoi... (Suite de la première page) de la façon (bonne ou mauvaise) dont les dirigeants d'un organisme, quel qu'il soit, administrent cet organisme. A ce titre, c'est un document important.

Dans cette perspective, ce retard de 15 mois aurait dû être expliqué dans une conférence de presse, au cours de laquelle les journalistes auraient pu poser les questions qui s'imposent et tenter d'obtenir des réponses satisfaisantes: il n'en a rien été. Pourtant, le public a le droit strict de savoir ce qui se passe présentement à la C.E.C.M.

M. Jarry a été secrétaire général de l'université de Montréal à une époque où celle-ci vivait dans un silence presque impenetrable; mais la C.E.C.M. n'est pas une institution privée, ni même une institution semi-publique!

J. L.

PROVINCE DE QUEBEC

MINISTRE DU TRAVAIL

Avis de modification

Industrie de la Construction (plomberie) — Montréal L'honorable Carrier Fortin, ministre du Travail, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi de la convention collective (S.R.Q. 1941, chapitre 163 et amendements), que les parties contractantes à la convention collective de travail rendue obligatoire par la section "A" (Plombier, poseur d'appareils de chauffage, mécanicien en tuyauterie et soudeur en tuyauterie) du décret numéro 613 du 6 avril 1962 et amendements, relatifs à l'industrie et aux métiers de la construction dans la région de Montréal, lui ont présenté une requête à l'effet de modifier ladite section "A" de la façon suivante:

I. Les articles I, II, III, IV, V, VI, VIII, IX, X, et XI de la section "A" seront remplacés par les suivants: Section "A"

Dispositions spéciales et complémentaires relatives aux métiers de plomberie, poseur d'appareils de chauffage, mécanicien en tuyauterie et soudeur en tuyauterie.

I. Juridiction professionnelle: Compte tenu des dispositions de la Loi des Mécaniciens en tuyauterie (Statuts refondus de Québec, 1941, chapitre 173 et amendements) et des règlements pris en exécution de ladite Loi et des dispositions du règlement numéro 2395 de la cité de Montréal et amendements, la présente section s'applique aux métiers de plomberie, poseur d'appareils de chauffage, mécanicien en tuyauterie et soudeur en tuyauterie, elle s'applique aussi à tout travail exécuté par les compagnons ou apprentis, soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la boutique, sur tout système de plomberie, de tuyauterie ou de chauffage ou parties d'iceux.

Cependant, le présent article ne régit pas: 1. Les poseurs de brûleurs à l'huile; 2. Les ouvriers préposés à la construction de canalisations d'égouts; 3. Les salariés permanents tels que définis par la Loi de la convention collective excepté lorsqu'il s'agit de nouveaux travaux de construction; 4. Les personnes visées par la Loi des Mécaniciens de machines fixes (Statuts refondus de Québec, 1941, chapitre 178 et amendements); 5. Les personnes visées par la Loi concernant les électriciens et les installations électriques (Statuts refondus de Québec, 1941, chapitre 172 et amendements).

II. Taux minima de salaires et classifications: Les taux minima de salaires sont les suivants: Entrepreneur maître - plombier, maître poseur d'appareils de chauffage travaillant comme salarié et détenteur de la licence, qu'il utilise ses outils ou agisse comme contremaître ou remplisse toute autre fonction de surveillance: Par heure \$ 3.50 Par semaine 140.00 Compagnon - plombier, poseur d'appareils de chauffage, mécanicien en tuyauterie et soudeur en tuyauterie: Par heure \$ 2.95

III. Paiement des salaires: Tous les salaires doivent être payés une fois la semaine en monnaie légale ou par chèque certifié et remis dans une enveloppe accompagnée des détails suivants: le nom du salarié, les heures effectuées et le montant dû, de même que l'énumération de toutes les déductions et la date de la période de paie. Si la paie est faite par chèque, tel chèque doit être accompagné de la paie doit être faite au plus tard le jeudi.

Dans le cas où un salaire est concédé, tous les salaires accumulés doivent lui être payés immédiatement sur le chantier avant son départ.

Quant un tel employé n'est pas payé immédiatement, il doit être payé son salaire régulier durant cette période d'attente et, dans le cas où il n'est pas payé à la date de son renvoi, il doit continuer d'être payé à son taux régulier jusqu'à ce qu'il reçoive son salaire. Il ne doit pas y avoir plus d'une semaine d'arriéré.

IV. Durée régulière du travail: La durée maximum du travail des compagnons ou compagnons juniors et des apprentis est de huit (8) heures par jour, réparties entre 8 a.m. et 5 p.m., les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, le tout devant constituer un maximum de quarante (40) heures par semaine.

V. Travail supplémentaire: a) Dimanches et jours de fête: Tout travail exécuté les dimanches et jours de fêtes doit être rémunéré à raison de salaire double. Pour les fins de la présente section, les jours de fêtes sont les suivants: Le Premier Jour de l'An, le Vendredi-Saint, la Saint-Jean-Baptiste, la Confédération, la fête du Travail et le Jour d'Actions de Grâce et Noël.

b) L'employeur peut déclarer chômer le lundi suivant ou précédant un jour de fête non religieux tombant un mardi, un mercredi ou un jeudi, à la place dudit jour de fête, pourvu que le salaire double soit payé pour tout travail exécuté le jour ainsi choisi.

c) Samedi: Tout travail exécuté le samedi doit être rémunéré à raison de salaire double à l'exception des quatre (4) premières heures ou parties d'iceles comprises entre 8 a.m. et midi, lesquelles doivent être rémunérées à raison de salaire et demi.

d) Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi: Les trois (3) premières heures de travail supplémentaire en dehors des heures régulières les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de salaire et demi et tout travail supplémentaire de plus de trois heures de salaire double.

e) Tout travail urgent de réparation ou de modification est sujet aux dispositions précédentes, nonobstant toute clause à ce contraire contenue dans le décret.

f) Nombre maximum d'heures consécutives de travail: Aucun salarié ne peut faire plus de seize (16) heures consécutives de travail. L'expiration de seize (16) heures consécutives de travail doit être précédée d'un minimum de huit (8) heures de repos avant qu'il ne puisse se remettre au travail.

VI. Travail d'équipe: a) Le travail par équipes est défini comme étant celui d'un ou de plusieurs groupes qui travaillent sur des tâches ou projets à la condition qu'une équipe d'ouvriers soit employée sur le même travail durant le jour. Le travail peut être exécuté par une équipe si l'employeur le désire.

b) Lorsqu'il y a des équipes supplémentaires, pour le travail déterminé, le salaire de commencement et la fin du travail de chaque équipe; la durée du travail des ouvriers qualifiés de telles équipes ne doit pas, cependant, excéder huit (8) heures par jour et quarante (40) heures par semaine, du lundi au vendredi.

Les équipes supplémentaires d'ouvriers travaillant entre 4.30 p.m. et 8 a.m. doivent recevoir, cependant, un supplément de quinze cents (\$0.15) l'heure sur le salaire régulier pour les travaux résidentiels ou commerciaux effectués pendant (15%) de plus que le taux régulier pour les travaux dans les usines de raffineries d'huiles, pétrochimiques et métallurgiques.

c) Les dispositions concernant le travail supplémentaire s'appliquent également aux salariés travaillant par équipes. Ces dispositions s'appliquent également lorsque le chauffage temporaire dans une nouvelle construction exige la présence d'un compagnon ou d'un apprenti.

d) Quand les salariés sont requis d'effectuer du travail supplémentaire en plus de leur travail d'équipe, ils doivent être payés au taux de travail supplémentaire même après 8 a.m.

VIII. Si les services d'un compagnon ne sont pas requis le jour suivant il doit être avisé le jour précédent, au moins six (6) minutes avant l'heure de cessation par le contremaître ou celui qui est en charge des travaux.

Une (1) heure de présence doit être payée au salarié dans le cas de mauvaise température. Durant cette heure, le salaire doit demeurer sur le chantier et exécuter tout travail qui peut être fait à l'abri.

IX. Déplacements quotidiens: a) Les salariés travaillant sur des travaux situés dans la juridiction territoriale doivent commencer et finir le travail aux heures régulières et au cours de leur temps de transport sera payé pour des travaux résidentiels ou commerciaux. Cependant, les frais et temps de déplacement en tuyauterie.

J. L.

Nombre de compagnons juniors: Un entrepreneur qui emploie trois (3) compagnons à droit à un (1) compagnon junior additionnel et s'il emploie cinq (5) compagnons, il a droit à un deuxième compagnon junior. Selon les dispositions du paragraphe précédent, il est entendu qu'un entrepreneur peut avoir (1) compagnon junior par cinq (5) compagnons à son emploi (arrêté en conseil numéro 2757 du 23 décembre 1938).

III. Paiement des salaires: Tous les salaires doivent être payés une fois la semaine en monnaie légale ou par chèque certifié et remis dans une enveloppe accompagnée des détails suivants: le nom du salarié, les heures effectuées et le montant dû, de même que l'énumération de toutes les déductions et la date de la période de paie. Si la paie est faite par chèque, tel chèque doit être accompagné de la paie doit être faite au plus tard le jeudi.

Dans le cas où un salaire est concédé, tous les salaires accumulés doivent lui être payés immédiatement sur le chantier avant son départ.

Quant un tel employé n'est pas payé immédiatement, il doit être payé son salaire régulier durant cette période d'attente et, dans le cas où il n'est pas payé à la date de son renvoi, il doit continuer d'être payé à son taux régulier jusqu'à ce qu'il reçoive son salaire. Il ne doit pas y avoir plus d'une semaine d'arriéré.

IV. Durée régulière du travail: La durée maximum du travail des compagnons ou compagnons juniors et des apprentis est de huit (8) heures par jour, réparties entre 8 a.m. et 5 p.m., les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, le tout devant constituer un maximum de quarante (40) heures par semaine.

V. Travail supplémentaire: a) Dimanches et jours de fête: Tout travail exécuté les dimanches et jours de fêtes doit être rémunéré à raison de salaire double. Pour les fins de la présente section, les jours de fêtes sont les suivants: Le Premier Jour de l'An, le Vendredi-Saint, la Saint-Jean-Baptiste, la Confédération, la fête du Travail et le Jour d'Actions de Grâce et Noël.

b) L'employeur peut déclarer chômer le lundi suivant ou précédant un jour de fête non religieux tombant un mardi, un mercredi ou un jeudi, à la place dudit jour de fête, pourvu que le salaire double soit payé pour tout travail exécuté le jour ainsi choisi.

c) Samedi: Tout travail exécuté le samedi doit être rémunéré à raison de salaire double à l'exception des quatre (4) premières heures ou parties d'iceles comprises entre 8 a.m. et midi, lesquelles doivent être rémunérées à raison de salaire et demi.

d) Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi: Les trois (3) premières heures de travail supplémentaire en dehors des heures régulières les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de salaire et demi et tout travail supplémentaire de plus de trois heures de salaire double.

e) Tout travail urgent de réparation ou de modification est sujet aux dispositions précédentes, nonobstant toute clause à ce contraire contenue dans le décret.

f) Nombre maximum d'heures consécutives de travail: Aucun salarié ne peut faire plus de seize (16) heures consécutives de travail. L'expiration de seize (16) heures consécutives de travail doit être précédée d'un minimum de huit (8) heures de repos avant qu'il ne puisse se remettre au travail.

VI. Travail d'équipe: a) Le travail par équipes est défini comme étant celui d'un ou de plusieurs groupes qui travaillent sur des tâches ou projets à la condition qu'une équipe d'ouvriers soit employée sur le même travail durant le jour. Le travail peut être exécuté par une équipe si l'employeur le désire.

b) Lorsqu'il y a des équipes supplémentaires, pour le travail déterminé, le salaire de commencement et la fin du travail de chaque équipe; la durée du travail des ouvriers qualifiés de telles équipes ne doit pas, cependant, excéder huit (8) heures par jour et quarante (40) heures par semaine, du lundi au vendredi.

Les équipes supplémentaires d'ouvriers travaillant entre 4.30 p.m. et 8 a.m. doivent recevoir, cependant, un supplément de quinze cents (\$0.15) l'heure sur le salaire régulier pour les travaux résidentiels ou commerciaux effectués pendant (15%) de plus que le taux régulier pour les travaux dans les usines de raffineries d'huiles, pétrochimiques et métallurgiques.

c) Les dispositions concernant le travail supplémentaire s'appliquent également aux salariés travaillant par équipes. Ces dispositions s'appliquent également lorsque le chauffage temporaire dans une nouvelle construction exige la présence d'un compagnon ou d'un apprenti.

d) Quand les salariés sont requis d'effectuer du travail supplémentaire en plus de leur travail d'équipe, ils doivent être payés au taux de travail supplémentaire même après 8 a.m.

VIII. Si les services d'un compagnon ne sont pas requis le jour suivant il doit être avisé le jour précédent, au moins six (6) minutes avant l'heure de cessation par le contremaître ou celui qui est en charge des travaux.

Une (1) heure de présence doit être payée au salarié dans le cas de mauvaise température. Durant cette heure, le salaire doit demeurer sur le chantier et exécuter tout travail qui peut être fait à l'abri.

IX. Déplacements quotidiens: a) Les salariés travaillant sur des travaux situés dans la juridiction territoriale doivent commencer et finir le travail aux heures régulières et au cours de leur temps de transport sera payé pour des travaux résidentiels ou commerciaux. Cependant, les frais et temps de déplacement en tuyauterie.

J. L.

placement seront payés sur des travaux exécutés en dehors des limites de la cité, on peut varier les heures de commencement et de cessation du travail en vue de les adapter aux heures des services de transport public, bien que, ne s'ensuive pas une semaine de travail de plus de quarante (40) heures.

X. Vacances: La paye de vacances doit être payée par l'entrepreneur du comitè conjoint au taux de quatre pourcent (4%) du montant brut de chaque paye.

XI. Plan de sécurité sociale: Le plan de sécurité sociale, établi par l'arrêté en conseil numéro 30 du 9 janvier 1963 et amendements, restera en vigueur pour la durée de cette section.

Les apprentis seront compris dans le plan de bien-être lors de la publication du décret d'amendement.

XII. Comité conjoint d'apprentissage: Un comité d'apprentissage doit être formé afin d'assurer l'industrie une source adéquate de compagnons qualifiés. Ce Comité se composera de deux (2) membres nommés par chaque partie et devra soumettre un rapport conjoint aux parties intéressées au plus tard le 15 novembre 1964.

XIII. Comité conjoint de relations ouvrières: Un comité conjoint de relations ouvrières sera formé. Il sera composé de deux (2) membres nommés par chaque partie et se réunira au plus de six (6) fois par année. Telles assemblées seront convoquées par les parties signataires à chaque fois qu'elles seront susceptibles d'améliorer ou favoriser les relations entre employeurs et salariés, la pratique du métier ou le règlement de griefs ou conflits.

XIV. Durée: La présente section entre en vigueur le jour de sa publication dans la Gazette officielle de Québec. Elle se termine le 31 mars 1966.

La présente section rend obligatoires certaines dispositions d'une convention collective de travail intervenue entre "La Corporation des Entrepreneurs en plomberie et chauffage de la Province de Québec (Section de Montréal)" et "The United Association of Journeymen and Apprentices of the Plumbing and Pipe Fitting Industry of the United States and Canada, Local Union 144", "L'Association des Plombiers, Soudeurs et Poseurs d'Appareils de Chauffage des Syndicats National de Montréal Inc.", "L'Association des Plombiers et Soudeurs de Québec (Section de Québec)".

1. Les articles 50 et 64 seront amendés en ajoutant la phrase suivante à ces deux articles: "De plus, le sous-comité de Sécurité Sociale aura le pouvoir de déterminer que le paiement soit fait à tout parent par le rang ou allié par mariage de l'employé décédé ou à toute personne apparaissant au sous-comité de Sécurité Sociale, de travail équilibré droit aux paiements en raison de dépenses encourues par l'entretien, de soins médicaux ou l'enterrement de l'employé, ou apparaissant comme ayant une réclamation contre une succession relative à ce paiement à ce paragraphe est de la nature d'une clause de facilité de paiement."

2. L'article 58 sera remplacé par le suivant: "Article 58: Un employé ou ancien employé est un employé admissible au sous-comité de douze mois consécutifs menant le 1er jour d'importance quel que soit le jour de l'année, mais pas avant le 1er janvier 1964, pourvu que la somme de ces contributions d'employé au Fonds de Sécurité Sociale reçues par le Comité conjoint en son nom et à l'égard de son travail pendant la période de douze mois consécutifs se terminant à la fin du mois précédent ait été d'au moins \$45.00 pour toute période d'un mois de calendrier dans laquelle un employé ou un ancien employé ne se qualifie comme un employé admissible tel que défini au paragraphe précédent, un employé se qualifiera néanmoins, toutes les autres conditions de cette partie étant remplies, comme un employé admissible si seulement au regard des bénéfices d'assurance établis aux paragraphes "a" et "b" de l'article 57 et seulement pour la moitié des contributions d'employés au Fonds de Sécurité Sociale atteignant au moins \$25.00 aient été reçues par le Comité conjoint en son nom et à l'occasion d'heures de travail accomplies par lui durant toute période de douze mois de calendrier consécutifs située dans la période de 24 mois de calendrier précédente."

3. La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut être en vigueur avant la date de sa publication dans la Gazette officielle de Québec.

Durant les travaux accomplis à compter du 1er février 1964 date de publication de cet avis dans la Gazette officielle de Québec, l'honorable Ministre du Travail recevra les objections, en double copie si possible, que les intéressés pourront désirer formuler.

RAPPORT BOUCHARD

La CECM entendra ses employés qui sont impliqués

Les employés de la Commission des écoles catholiques de Montréal dont les noms apparaissent dans le rapport Bouchard...

Les employés en question sont au nombre de trois. Ce sont: M. Tréfiel Boulanger, adjoint pédagogique du président général de la CECM...

Lapalme dépose le texte original du rapport Bouchard

QUEBEC (DNC). — Le ministre des affaires culturelles a déposé hier, à l'Assemblée législative le texte original du rapport Bouchard...

M. Georges-Émile Lapalme a également déposé une lettre qu'il a reçue de Mgr Irénée Lussier, recteur de l'université de Montréal...

Syndical à Québecair

OTTAWA. — La commission fédérale des relations ouvrières a annoncé hier qu'elle fera tenir un vote parmi les 163 employés de la compagnie Québecair...

Le syndicat national des employés de transport aérien du Québec a déposé une requête en certification syndicale...

ACCIDENTS

M. Alphonse Lagacé, âgé de 61 ans, de Trois-Rivières, a été tué dans la collision de son automobile avec un camion dans le parc des Laurentides...

M. Eugène Pearson, âgé de 21 ans, de Lennoxville, a été tué hier dans une collision frontale près de Lennoxville.

Des ingénieurs salariés, malgré de vives oppositions, choisissent le syndicalisme

par Evelyn GAGNON

Les ingénieurs salariés du gouvernement du Québec s'approprient à se grouper en syndicat, suivant en cela l'exemple de leurs collègues de la ville de Montréal...

Les ingénieurs salariés du gouvernement dans la région de Montréal ont approuvé mercredi soir un projet de constitution de syndicat...

Les ingénieurs du gouvernement se trouveraient si le secrétaire de la province leur accordait éventuellement leur incorporation comme syndicat professionnel...

Mais le mouvement était à peine amorcé que des oppositions farouches se manifestaient. On se rappelle que lors de l'étude du projet de code du travail par le comité parlementaire...

LE DEVOIR

MONTREAL, VENDREDI 7 FÉVRIER 1964

Bill 139: la CECM tentera un ultime effort de persuasion

La Commission des écoles catholiques de Montréal demande à l'Association des commissions scolaires catholiques du diocèse de Montréal de convoquer une réunion...

Ce projet de loi que la CECM va présenter à la Législature provinciale institue un Bureau de taxation des écoles catholiques du Montréal métropolitain...

Une résolution en ce sens a été adoptée hier lors de la réunion régulière de la CECM. Le proposateur de la résolution M. Jean-Paul Lefebvre...

Refusant à la récente décision de s'opposer au bill 139, le directeur des relations extérieures de la Confédération des syndicats nationaux...

Dans cette même résolution, la C.E.C.M. réaffirme son intention de s'affilier à l'association diocésaine et, partant, à la Fédération provinciale des commissions scolaires.

Dans ce but, elle demande à son conseiller juridique, Me Gilles Poirier...

par élève. La C.E.C.M., étant donné le grand nombre d'élèves qu'elle compte dans ses écoles, hésite apparemment à s'en remettre, sur ce plan, à une assemblée générale ou elle serait nettement minoritaire.

FORTE TEMPÊTE

HALIFAX. — Saint-Jean de Terre-Neuve a été isolé du reste de la province hier par une tempête de neige qui a paralysé la capitale de Terre-Neuve.

DEVOUEMENT

Trois-Rivières — Mme Jean-Guy Savoie a sauvé trois de ses enfants, hier aux Trois-Rivières en les tirant du brasier qu'était devenue sa maison par suite de l'explosion d'un poêle à huile.

Grégoire: le Québec deviendra un État distinct sinon "nous viendrons à Québec"

par RAOUL PELLETIER

"On nuit au développement des Anglais dans le système actuel, tout comme on ne peut se développer soi-même en pleine liberté... il faut que toutes les taxes directes et indirectes reviennent au Québec..."

Le député de Lapointe aux Communes porte encore le masque brun dont il a gratifié récemment le soleil de Port-Rico, colonie économique américaine dont il a vanté "les libertés".

Selon M. Grégoire, il faut à tout prix éviter les heurts entre les deux groupes et en arriver à l'harmonie. Pour cela, il faut discuter d'égal à égal et cesser de quémander.

Le député de Lapointe soutient que si M. Lesage décrétait que toutes les déclarations d'impôts devraient dorénavant être envoyées à Québec plutôt qu'à Ottawa...

Malgré son refus de parler en termes de "séparatisme" et d'"ultimatum", le député du Saguenay a rappelé les conditions "sine qua non" de son parti pour que le Québec s'entende bien avec le Canada anglais:

- 1) Retour complet des impôts directs et indirects à Québec; 2) Autonomie complète du Québec en matière de citoyenneté; 3) Contrôle du crédit par le Québec; 4) Contrôle par le Québec des importations et des exportations.

"... mais nous ne parlons pas d'indépendance", a dit M. Grégoire qui avait plus tôt affirmé: "Les taxes au Québec, ça veut tout simplement dire: plus besoin de députés à Ottawa."

à tout amendement à la loi qui permettrait aux membres des professions de se syndiquer. Devant le comité parlementaire, le président de la CSN, M. Jean Marchand, avait par contre réclamé le droit pour les membres salariés des professions de se syndiquer.

L'intervention de M. Marchand avait provoqué une coalition de tous les députés membres d'une profession libérale, des deux partis, contre l'amendement de la loi en ce sens. Assez paradoxalement, c'est précisément ce front commun qui a provoqué la naissance d'un mouvement syndical chez les ingénieurs salariés.

Peu après, le syndicat des ingénieurs salariés de la ville de Montréal se forma. Il y a environ 300 ingénieurs de cette catégorie à la ville et 260 sont membres du syndicat. Le 20 novembre, ils faisaient parvenir au secrétaire de la province une demande d'incorporation en vertu de la loi des syndicats professionnels.

Les ingénieurs de la ville ne créaient pas ainsi de précédent. Au moins un groupe d'avocats (association du barreau rural de la province de Québec) et 26 groupes de médecins (notamment divers groupes régionaux d'omnipraticiens) se sont déjà prévalus du droit d'association que leur accordait la loi des syndicats professionnels pour défendre leurs intérêts.

C'est la corporation des ingénieurs professionnels du Québec qui a ouvert le feu. Le syndicat de Montréal a été officiellement fondé le 9 octobre et sa requête n'était pas encore déposée au secrétaire de la province que, le 16 octobre, la CIPQ faisait parvenir au premier ministre Lesage et au secrétaire provincial Bona Arsenault un télégramme...

Dans ce mémoire, la CIPQ faisait valoir que la loi qui la régit lui donne les pouvoirs voulus pour défendre les intérêts économiques de ses membres et que son code d'éthique (adopté en 1959) interdit à un ingénieur de disposer à son gré des droits et privilèges que lui accorde la profession et de les "subordonner à l'autorité d'aucun groupe autre que sa corporation professionnelle".

La CIPQ aurait pu faire appel à une autre clause de son code d'éthique, l'article 3.5, qui stipule que "l'ingénieur n'acceptera pas de devenir membre d'une union ouvrière et ne participera pas de telle sorte à aucune forme d'activité syndicale".

Il est bon de noter qu'outre l'opposition de la corporation, les ingénieurs salariés feront sûrement face désormais à des oppositions politiques, à cause surtout du fait que les ingénieurs du gouvernement s'y rallient au mouvement. À ce sujet, au cours d'une réunion des ingénieurs salariés du gouvernement dans la région de Montréal tenue mercredi soir à l'hôtel Windsor...

Il est bon de noter qu'outre l'opposition de la corporation, les ingénieurs salariés feront sûrement face désormais à des oppositions politiques, à cause surtout du fait que les ingénieurs du gouvernement s'y rallient au mouvement.

On dépend trois fois plus d'Ottawa que de Québec, a dit M. Grégoire même si les pouvoirs dont jouit Québec sont plus utiles. Le Québec a un urgent besoin d'argent. Dans mon comté, a-t-il dit, il y a 125 maisons à vendre simplement parce que les propriétaires ne peuvent absorber le fardeau de la taxe scolaire.

On dépend trois fois plus d'Ottawa que de Québec, a dit M. Grégoire même si les pouvoirs dont jouit Québec sont plus utiles. Le Québec a un urgent besoin d'argent. Dans mon comté, a-t-il dit, il y a 125 maisons à vendre simplement parce que les propriétaires ne peuvent absorber le fardeau de la taxe scolaire.



L'auteur de "J'ai choisi le Crédit social" s'entretient avec Gilles Caouette, candidat créditiste dans Laurier aux élections de lundi prochain.

Fernand Bourret dit pourquoi "J'ai choisi le Crédit social"

par Mario CARDINAL

Le vice-consul des E.-U. chez Gilles Caouette

Le vice-consul des Etats-Unis à Montréal a passé une demi-heure, hier, au comté central de M. Gilles Caouette, Visite-éclair qui a causé un certain émoi d'abord, puis une vive satisfaction chez les organisateurs créditistes...

M. Richard Henry Stock avait pris rendez-vous dans l'avant-midi d'hier, à la résidence même du candidat. Il s'est arrêté à l'heure prévue et s'est entretenu pendant 30 minutes avec le jeune Caouette. Le tour d'honneur a embrassé quatre points majeurs: le programme créditiste, le séparatisme, les armes nucléaires et le commerce canado-américain.

Selon M. Caouette, M. Stock n'a pas semblé particulièrement intéressé par l'une ou l'autre des questions. "Il est venu pour savoir ce que j'en pense", a dit Gilles Caouette.

Il est reparti, semble-t-il, satisfait. Gilles Caouette lui a expliqué que "le séparatisme, c'est un problème interne au Canada, qu'il est bon que les Américains investissent chez nous mais que les Canadiens doivent avoir le contrôle de leurs industries, que le Crédit social était contre les armes nucléaires (surtout depuis que M. McNamara a dit que les Bombes étaient désuètes) et que l'essentiel du programme du Crédit social portait sur la reconnaissance du fait français au pays".

Au consulat américain, un porte-parole a déclaré que "cette visite était normale". "Nous sommes à Montréal pour nous tenir au fait des nouvelles du pays".

Dans un volume de 160 pages, lancé hier, Fernand Bourret explique pourquoi "j'ai choisi le Crédit social". "Traillait entre la neutralité dont je devais faire preuve à titre de courriste parlementaire d'un journal qui se dit indépendant en politique et les appels d'une politique et d'une théorie financière capables, d'après moi, de permettre le plus complet épanouissement de la personne humaine..."

M. Bourret a choisi le Crédit social parce que "les études que j'ai faites de la question monétaire et des questions économiques en général, pendant des années, et l'expérience que j'ai acquise dans divers mouvements sociaux, m'ont convaincu de la justesse de l'analyse que font les créditistes du système financier actuel et des solutions qu'ils proposent".

M. Bourret souligne l'urgence d'ajuster le pouvoir d'achat à la somme totale des prix, de façon à rendre le consommateur capable d'absorber le fruit de la production nationale. Cet équilibre, M. Bourret voit deux façons de l'atteindre, deux façons qui ne s'excluent pas nécessairement l'une l'autre, qui devraient même aller de pair: l'escompte compensé versé au vendeur détaillant et le dividende versé au consommateur.

M. Bourret, qui fait le procès des caucuses du déficit du pouvoir d'achat, affirme qu'elles sont inhérentes au système financier actuel. Il détaille enfin les propositions monétaires du Crédit social, explique la provenance du dividende social proposé par les créditistes et décrit le mécanisme proposé par le Crédit social en vue d'assurer la liberté et la sécurité à chacun des citoyens.

M. Bourret, qui a déjà publié un volume (en 1950) sur les "Scandales de l'économie", dit en conclusion: "Le but ultime (Suite à la page 11)

HOMMES D'AFFAIRES, PROFESSIONNELS! VIVEZ QUE DIABLE...

Pourquoi ne pas acheter votre terrain et jouer de la vie au merveilleux loisement du

SOMMET TRINITÉ sur le flanc du MONT-BRUNO

- 20 minutes du centre de Montréal
• 12 minutes de l'Exposition mondiale
• vue panoramique sur la vallée du Richelieu
• merveilleusement boisé
• collège classique sur les lieux
• écoles primaires et secondaires
• sports: golf, équitation, balades dans la montagne, ski, curling, etc.
• services d'égout et d'aqueduc

Visites le dimanche entre 1h.30 et 5h.30
Suivez les enseignes sur la route 9 (Trans-Canada)
Le site est voisin du Club de golf Mont-Bruno et des Pères Trinitaires
Dépliants sur demande pour informations
CL. 9-7821



ESPACE DE BUREAU A LOUER
801 est, rue Sherbrooke
\$4.50 le pied carré
• Cloisonnement
• Climatisation
• Chauffé
• Salle de conférence pour 50 personnes
• Murs Peints
• Couvre plancher
• Canalisations électriques
• Fixtures électriques
Centre professionnel de Montréal Inc. 527-2497

Vient de paraître: Un nouveau YVES THÉRIAULT LA ROSE DE PIERRE HISTOIRES D'AMOUR PAR LE MEILLEUR DE NOS CONTEURS
LES ÉDITIONS DU JOUR
DISTRIBUTEUR: LA PATRIE, 180 est STE-CATHERINE MONTREAL UN. 1-2701
En vente partout \$1.50

EDITORIAL

La promotion de M. Balcer

M. Diefenbaker est à son meilleur lorsqu'il est acculé au pied du mur.

Depuis quelques mois, on soupçonnait le chef conservateur de vouloir soulever le Canada anglais contre le Québec. On lui reprochait de n'avoir pas permis à ses collaborateurs canadiens-français d'accéder à des responsabilités de premier plan.

Or, cet homme pose soudain un geste qui efface un siècle d'histoire. Il fait de M. Léon Balcer le leader québécois du parti conservateur et le principal personnage du parti après M. Diefenbaker.

La promotion de M. Balcer est un hommage au député de Trois-Rivières. Travailleur discret mais solide, M. Balcer siège sans interruption aux Communes depuis 1949. Il s'y est distingué par son esprit de travail, son calme, sa persévérance, sa dignité.

Lors du congrès qui devait élire un chef conservateur en 1956, M. Balcer prit parti contre M. Diefenbaker. Même s'il se rallia par la suite au nouveau chef, celui-ci n'oublia pas cette attitude de M. Balcer. Après le succès de 1957, M. Diefenbaker confina pendant des années M. Balcer au poste obscur de solliciteur général. Ce n'est que vers la fin du régime conservateur que M. Balcer se vit confier l'important ministère des transports.

Dans ses nouvelles fonctions, M. Balcer gagna rapidement l'estime de la Chambre. Au moment de la défaite conservatrice, il était l'un des membres les plus respectés du cabinet. Même les députés libéraux s'accordaient à reconnaître en lui un ministre compétent et efficace.

Ce n'est toutefois qu'au cours des derniers mois que M. Balcer a réussi à capter pour de bon l'attention de l'opinion anglo-canadienne. En mai puis en octobre 1963, il prononça aux Communes deux discours signalés.

Le discours de mai portait sur le séparatisme québécois et la Confédération. M. Balcer avouait s'être d'abord mépris sur l'importance du phénomène séparatiste. Il reconnaissait loyalement ce fait nouveau. Mais au lieu de partir en croisade contre les séparatistes, il formulait des propositions positives susceptibles de renforcer la Confédération.

En octobre, M. Balcer s'opposa à un sous-amendement créditiste concernant le stockage d'armes nucléaires au Québec. Il rejeta la proposition créditiste, qu'il jugeait hypocritement séparatiste. C'est alors qu'il prononça les paroles fameuses que lui reprochèrent certains critiques canadiens-français, mais qui lui gagnèrent l'appui des conservateurs anglophones de tout le pays. "Je ne suis pas ici, déclara M. Balcer, pour légiférer uniquement dans des domaines qui peuvent intéresser ma province. Je suis ici pour

m'intéresser aux affaires du Canada tout entier".

Certains exemples apportés par M. Balcer étaient mal choisis. Mais l'intention fondamentale de son discours était saine, du moins pour ceux qui croient à l'avenir du Canada.

Cet homme n'est pas brillant. On ne connaît guère sa pensée sociale. Dans ses apparitions publiques, il est parfois lourd et peu subtil. Mais il possède des dons réels, quoique d'un autre ordre. Il est stable. Il est droit. Il inspire confiance. Il n'est pas flagorneur. De tous les conservateurs, il est le seul qui pouvait accéder au poste qui lui échoit aujourd'hui.

Il y a aussi, dans cette nomination, le germe d'une transformation possible au sein du parti conservateur. Jamais, depuis des années, ce parti n'a été dirigé par un Canadien français. Jamais, depuis des générations, le chef anglophone ne s'est associé un adjoint francophone qui fût pratiquement son égal. Cette idée, adoptée depuis longtemps par le parti libéral, a toujours rencontré une sourde résistance chez les conservateurs. Cela explique, plus que toute autre cause, les échecs répétés du parti conservateur dans le Québec.

Si les conservateurs veulent être réalistes, ils admettront une fois pour toutes que la fameuse thèse de Gordon Churchill était un leurre. Ils reconnaîtront qu'ils ne peuvent gouverner sans le Québec et ils consentiront, du même fait, à ce que la règle de l'alternance des chefs s'installe aussi dans leurs rangs.

Si un tel changement se produisait, le sentiment conservateur, qui a des racines très profondes chez les Québécois, trouverait à s'exprimer de manière normale et stable sur le plan fédéral. L'opinion québécoise échapperait enfin à cette fausse prison "libérale" où l'a tenue enfermée pendant des années l'entêtement des conservateurs. Une bonne partie du sentiment antilibéral, qui dut chercher refuge ces dernières années dans des options marginales, serait ainsi canalisée vers sa voie la plus normale d'expression.

En écrivant ces lignes, nous mesurons ce qu'elles ont de peu immédiatement actuel.

M. Diefenbaker vient de réussir un coup de maître qui confirme pour le moment son leadership. Il devra maintenant montrer qu'il n'a pas cherché uniquement un "stunt" publicitaire, mais que la promotion de M. Balcer représente un changement d'attitude. Il devra faire de celui-ci, non seulement un adjoint nominal, mais un véritable associé et un éventuel successeur.

Quant à M. Balcer, il lui restera à traduire à l'intention du public québécois les thèses qui lui ont gagné ces derniers mois la faveur des milieux anglophones. Ce ne sera pas facile, même si l'homme et les opinions qu'il représente ont ici des racines très anciennes.

Claude RYAN

La dette provinciale

La motion de blâme présentée par l'Union nationale durant le débat sur le budget supplémentaire indique que l'opposition ne renouvelle ses arguments. M. Dossis a insisté sur la dette de la province, dont l'augmentation lui semble une menace en soi. Indépendamment, semble-t-il, des fins pour lesquelles le gouvernement emprunte. C'est un peu sommaire.

M. Kiernan a répondu de façon pertinente que lorsque l'opposition se vante du bas niveau de la dette sous l'Union nationale, cela signifie que le gouvernement de l'époque ne prenait aucune initiative. Cette riposte n'est pas nouvelle, on l'a invoquée depuis plusieurs années, même du temps de M. Duplessis qui se faisait un point d'honneur de réduire la dette provinciale, sans tenir compte des effets funestes d'une telle politique.

Il suffit de consulter les chiffres officiels pour voir à quel point M. Duplessis poussait cette manœuvre. Au 31 mars 1961, les dettes directes et indirectes totales, moins le fonds d'amortissement, étaient de \$1.508.396 pour le Québec, contre \$3.280.730 pour l'Ontario. Si l'on prend le chiffre de la dette (directe et indirecte) par habitant, c'était \$248 pour le Québec, et \$526 pour l'Ontario, soit plus du double pour la province voisine. Bien plus, cette dette par habitant était plus faible dans notre province que dans chacune des autres à la seule exception de l'Alberta, où la dette a pu être réduite de façon étonnante grâce aux revenus du pétrole.

Un boomerang

C'est assez évident aujourd'hui que ce refus d'emprunter, ce fétichisme du bas niveau de la dette provinciale correspondent à des retards graves dans divers domaines, à commencer par l'éducation. Qui prétendra que le Québec est plus prospère que l'Ontario parce que la province voisine a une dette bien supérieure? La dette en soi ne signifie rien, tout dépend de la rentabilité économique ou de



la nécessité sociale des investissements effectués. Un gouvernement doit s'efforcer d'équilibrer son budget pour les dépenses ordinaires ou courantes, et de ce point de vue on doit limiter les dettes autant que possible; mais ce fut une absurdité de négliger des problèmes aigus et urgents pour ne pas augmenter la dette.

Sans doute, le gouvernement doit s'efforcer d'emprunter aux meilleures conditions possibles, et c'est tout à fait à propos de lui reprocher le taux de plus de 8 p.c. qu'il a payé pour un emprunt l'an dernier. Cela est bien différent toutefois d'une attaque contre les emprunts en bloc et en principe. C'est un argument qui affaiblit la portée des critiques de l'opposition, et c'est même un boomerang puisque l'incurie ancienne de l'Union nationale dans ce domaine oblige aujourd'hui le Québec à des dépenses et à des emprunts massifs qui auraient dû être répartis sur une plus longue période.

Parce que le gouvernement Lesage doit emprunter en quelques années des sommes considérables, et à un moment où le taux d'intérêt est beaucoup plus élevé qu'il y a dix ou quinze ans, on peut soutenir que la politique de M. Duplessis nous impose un retardement un fardeau d'intérêt plus lourd. Le fait pour l'Etat provincial d'avoir besoin de beaucoup de capitaux en peu de temps contribue aussi, toutes choses égales d'ailleurs, à maintenir un taux d'intérêt relativement élevé. Cela ne signifie pas que le crédit du Québec soit diminué ou compromis, car les possibilités économiques de la province garantissent parfaitement ces emprunts, mais l'am-

plieur de la demande influe sur l'offre.

Quels discours?

Au Conseil législatif, mercredi, M. Marler a parlé de la nécessité d'attirer des capitaux et des industries nouvelles dans le Québec, pour résoudre le problème du chômage; il a ajouté qu'on doit pour cela maintenir un climat de confiance, d'autant plus que l'Ontario fait une dure concurrence au Québec pour attirer des industries; et il a déploré que des discours ou affirmations exagérées reçoivent une plus grande publicité et nuisent à la venue du capital étranger.

Tout dépend de ce qu'on entend par des discours exagérés. Pour les milieux financiers que représente M. Marler, des revendications fort légitimes peuvent sembler intempestives. Le programme d'émancipation économique du Québec et de la collectivité canadienne-française peut déranger certains intérêts qui ont bénéficié jusqu'ici d'avantages excessifs dont ils ont abusé. Mais cette politique ne menace pas les droits légitimes du capital.

Quant aux propos qui sont vraiment exagérés, ils ne devraient pas effrayer indûment des gens bien informés, car ainsi que l'a dit le ministre ils ne correspondent pas aux vues de la population. Il convient tout de même de préciser et de placer la ligne de démarcation au bon endroit. Peut-être M. Marler l'a-t-il fait dans son discours que les journaux auraient trop résumé.

La nationalisation de l'électricité

Cette précision paraît d'autant plus nécessaire que le leader de l'opposition au Con-



Saulnier: les annexions sont gelées... Drapeau: ... mais on économise sur la neige!

DEPUIS QUELQUES MOIS

La campagne contre la religion s'intensifie en U.R.S.S.

Par Bernard FERON

Ainsi que "Le Monde" l'a signalé la semaine dernière, le parti communiste soviétique paraît décidé à lancer une nouvelle campagne contre la religion, et les communistes ont promis d'apporter leur concours à la lutte contre la "superstition".

Cette action est dirigée par M. Ilyitchev, secrétaire du comité central, qui, à la fin de 1963, a convoqué la commission ecclésiastique qu'il présidait pour mettre au point les détails de l'opération. M. Ilyitchev indique d'ailleurs dans la dernière livraison de "Kommunist" que la politique du "laissez faire" en matière de lutte antireligieuse est nuisible à l'Union soviétique. Il affirme que pendant les dix années qui ont suivi la guerre, c'est-à-dire pendant toute la fin du "culte de la personnalité", l'Eglise orthodoxe a renforcé ses positions en violant la légalité leniniste.

Lutte "par la persuasion". Ce raidissement n'est pas inattendu. Depuis plusieurs années, la lutte contre la religion s'est intensifiée en U.R.S.S. et l'Eglise orthodoxe a perdu sa position de situation privilégiée dont elle bénéficiait parce que, pendant la guerre, elle avait appelé le peuple à se battre pour la patrie. La première offensive date de 1959, l'année du 21e congrès. On assiste à une autre campagne en 1961, à la suite du discours de M. Khrouchtchev définissant dans sa fameuse lettre du 11 novembre 1954: il faut amener par la persuasion les croyants à renoncer à leurs "superstitions" sans recourir à la persécution ou aux pressions administratives. Déjà la politique officielle fait la part belle au parti, qui se réserve le monopole de la propagande, qui peut dénoncer la religion sans que les fidèles aient la possibilité légale de lui répondre publiquement. De plus, l'expérience montre que les autorités n'ont pas renoncé à ses mesures administratives.

Une supplique aux patriarches. Il y a à quelques mois des croyants de l'Eglise russe ont fait parvenir une supplique aux patriarches orientaux de Jérusalem, d'Antioche, de Constantinople et autres. Ils réclament des cas de persécution dont ont été victimes des chrétiens, notamment à Minsk. Ainsi Théodosie Varava, qui fréquente l'église avec ses enfants, a été menacé d'être traduit en justice; la directrice de l'école numéro 18 de Minsk lui a indiqué qu'elle passerait devant une commission psychiatrique et que ses enfants seraient placés dans un internat.

La politique antireligieuse se traduit par la fermeture de nombreuses églises, surtout dans la partie occidentale du pays. Plusieurs chiffres ont été avancés à ce propos: on a dit que dix mille églises (soit la moitié des lieux de culte) avaient été désaffectées de 1959 à 1963. Il est très difficile de vérifier ce chiffre, mais il est certain que, sous des prétextes divers, un très grand nombre d'églises ont été enlevées ou fermées. On sait même qu'à Kiev les croyants ont occupé pendant une semaine l'église Saint-André pour s'op-

poser à la décision des autorités. Naturellement aucun lieu de culte n'est édifié dans les villes nouvelles. Les monastères ne sont pas mieux traités: sur quatre laurs (monastères) célèbres dans tout le monde orthodoxe, deux (Petcherski et Potchaevski) ont été fermés en 1961 et en 1962.

Quant aux clercs, ils sont l'objet de tracasseries constantes. Il y a dix ans on comptait deux académies ecclésiastiques et huit séminaires, trois séminaires ont été fermés si bien qu'il y a moins de mille étudiants alors que le clergé compte trente-cinq mille membres. Après la guerre la situation des prêtres était enviable. Les autorités réclament maintenant plus de 80% du revenu des paroisses. Beaucoup de communautés sont closes dans l'obligation de cesser toute activité ou de tourner la loi. L'apostolat des prêtres est strictement contrôlé: ils n'ont pas le droit d'exercer un ministère ailleurs que dans la paroisse qui leur a été confiée, ils ne peuvent rendre visite aux fidèles et doivent communiquer leurs sermons aux fonctionnaires. En plusieurs endroits on a essayé d'interdire aux prêtres d'admettre des enfants à l'église et, en avril 1963, il fut question d'interdire cette mesure à toute la Russie. Devant l'opposition de l'évêque, du clergé et les menaces de troubles, les autorités y ont renoncé.

Pressions sur les parents. Il faut enfin signaler les pressions exercées sur les fidèles. Une disposition nouvelle, en précisant en effet qu'un enfant doit être présenté au baptême par le père, qui déclare son identité et signale l'endroit où il travaille, alors qu'auparavant les grands-mères se chargeaient souvent de faire administrer le sacrement aux enfants. Le sens de cette mesure est clair: il s'agit d'effrayer les parents de la menace de sanctions dans leur emploi. On constate d'ailleurs que le nombre de baptêmes a considérablement diminué.

Les évêques ont évidemment protesté à maintes reprises auprès des autorités contre les atteintes portées à l'accord entre l'Eglise et l'Etat. Est-ce pour cette raison que les évêques sont fréquemment mués d'un diocèse à un autre? Dans un livre récent, qui apporte une documentation de premier ordre sur la situation des chrétiens en U.R.S.S., M. Struve indique que l'ancien métropolite Nicolas a été contraint de démissionner non par le patriarche mais par le gouvernement, parce qu'il défendait les droits de l'Eglise. L'auteur laisse entendre que le prélat fut arrêté et que la mort fut plus que mystérieuse. Beaucoup de croyants russes sont convaincus que l'ancien métropolite — qui n'a pourtant pas menagé son appui à la politique étrangère du gouvernement — fut un martyr de la foi.

Le raidissement à l'égard de la religion paraît d'autant

plus étonnant que le gouvernement a permis aux chefs de l'Eglise orthodoxe de se rapprocher du mouvement économique et du Vatican. Mais si l'Eglise peut apporter sa contribution à la détente internationale que recherche le gouvernement, elle reste en Union soviétique même la seule organisation qui puisse empêcher la construction du communisme. On l'encourage donc à prendre contact avec l'étranger — pour montrer que le pouvoir est libéral — et en même temps on s'efforce de hâter son dépeuplement. C'est une contradiction de la politique soviétique. Une de plus.

(1) Nikita Struve: Les Chrétiens en U.R.S.S., éd. du Seuil (Le Monde).

Quelques aspects de la vie sociale et économique sur la Côte Nord

par Robert PARISE, M.Sc., Soc.

Le voyageur qui laisse Sept Îles pour s'aventurer plus à l'est, se sent d'abord frappé par l'immensité des lieux: c'est vraiment le Pays des grands Espaces. La terre y prend un aspect plutôt désertique, rocheux, dont la monotonie se trouve brisée par des lacs et des rivières dont certaines sont de véritables fleuves. Le premier village d'importance qu'on y voit, Sheldrake, est bientôt suivi par ceux de Rivière-Tonnerre, Magpie, Rivière St-Jean, Longue-Pointe et Mingan. Ici vit une population de quelque mille personnes: c'est le pays qui chante Vigneault et dont les héros sortent plus que de la simple légende.

Vie économique

Vraiment, ce peuple vit dans les chansons du Poète. Cependant, un peuple qui vit dans les chansons ne vit pas nécessairement de chansons. On a beau dire que l'homme ne vit pas que de pain, il faut bien admettre qu'il ne vit pas sans pain non plus. Ceci nous amène à parler de la vie économique dans la région. Le principal gagne-pain, sur place, consiste dans l'industrie de la pêche, qui, malheureusement, se pratique encore à une trop faible échelle. A Rivière-aux-Tonnerres fonctionnent une usine de transformation du poisson qui fournit du travail à une cinquantaine de personnes, hommes et femmes. Le travail y est conditionné, bien sûr, par les résultats de la pêche.

Vie sociale

Après cette incursion dans le domaine économique, passons maintenant à quelques considérations d'ordre social. Dans les deux ordres, la région étudiée ici apparaît comme une sorte d'enclave entre la Haute et la Basse Côte-Nord, et nettement délaissée par le rapport à l'une et à l'autre. En effet, si une Haute Côte-Nord fortement industrialisée et une Basse Côte-Nord déjà municipalisée, elle apparaît comme passablement dépourvue d'organisation.

Sauf pour une exception, aucun des villages n'y est incorporé, en municipalité, ce qui leur enlève toute véritable représentation à Québec et les prive de maints avantages, entre autres les bénéfices attachés aux travaux d'hiver, pour ne mentionner que cela. Dans le passé, des tentatives ont été faites qui ont échoué sous le coup de courants individualistes et qui ont démontré que la population, dans l'ensemble, n'était pas préparée à assumer ces nouvelles responsabilités.

Les communications

Dans une telle perspective le problème des communications revêt une importance capitale. La région se trouve reliée au reste du pays par un service de bateaux et d'avions, mais ce service devient vite désorganisé par les conditions atmosphériques. En certaines saisons, des mers en furie, sous l'effet de la tempête peuvent causer dans les ports des dommages terribles et paralyser pour longtemps tout trafic. Ce danger semble atténué dans la région de Mingan, gratifiée par la nature d'un port de mer à eau profonde, et dans celle voisine de Longue-Pointe, qui a hérité de la fameuse base

américaine construite par les Américains, lors de la dernière grande guerre mondiale. Ces inconvénients affectent encore les commandes de marchandises, surtout quand il s'agit de biens périssables, d'ailleurs déjà rendus dépendants à cause des frais de transport. Ces quelques considérations suffisent à elles seules à faire comprendre l'urgence nécessaire de relier la région au réseau routier de la province. Bien sûr, il reste d'énormes difficultés à surmonter, comme par exemple la présence de ces immenses rivières qui obligent à construire des ponts à des coûts fantastiques. Mais, en ce domaine, des projets fort prometteurs sont déjà en cours.

Quant à la chasse pour fins commerciales, elle demeure à peu près inexistante. Tout comme la pêche, elle a accusé, dans les vingt dernières années, une baisse quasi incroyable. Mais il est une habitude que les gens ont tenu à conserver: Celle du jardin familial où l'on cultive la plupart des légumes essentiels. La terre semble favorable à certaines cultures: cela constitue un réel avantage.

Hors de cela, certaines personnes trouvent de l'emploi dans divers secteurs comme, par exemple: l'usine hydro-électrique de la Rivière Magpie qui fournit l'électricité à toute la région, ou un ou deux chantiers d'exploitation forestière et l'industrie touristique durant la belle saison. Tout compte fait, le présent ne semble pas offrir de perspectives de la main-d'œuvre peut trouver de l'occupation sur place. Le reste doit se diriger vers les chantiers de Haute Côte-Nord, ceux de l'Hydro-Québec et ceux de l'Hydro-Québec, et cela pour une période variant en moyenne entre sept et huit mois par année.

Personnellement, je favoriserais plutôt l'une des deux options, que voici: Ou bien une organisation de type régional faite de représentants de chaque village et qui laisserait libre une localité de s'organiser par elle-même quand elle s'en sentirait la capacité. En somme, un Super-Conseil genre celui de Basse Côte-Nord. Ou bien un Bureau d'Aménagement régional relevant de Québec et composé de spécialistes dans le domaine de la pêche, de la forêt et de la culture. Je serais porté à fonder de grands espoirs sur cette expérience qui pourrait devenir "pilote" comme on dit dans d'autres coins de la province. Sur le plan éducatif, chacun de ces villages a sa Commission scolaire et l'instruction, sauf pour une exception, s'y donne jusqu'à la neuvième année. Ici, comme ailleurs dans la province et peut-être plus qu'ailleurs, l'éducation demeure le problème numéro un. (On ne peut pas recruter une réelle difficulté à recruter un personnel qualifié pour l'enseignement. Afin de remédier à cette situation, il serait urgent que l'on songe à assurer la relève sur place, d'abord en stimulant les élèves les plus avancés à continuer des études qui autrement les menacent pour ainsi dire à peine, sinon à rien. Il faudrait donner à ces jeunes de l'idéal, de l'enthousiasme, leur inculquer l'amour de leur région et le désir d'y rester pour la servir, toutes les fois que la chose demeure possible. Un système d'éducation, surtout ici, qui ne tient pas compte de ces réalités fondamentales, ne vaut vraiment pas très cher. Compter exclusivement sur du personnel de l'extérieur pour assumer les divers services nécessaires dans la région, c'est s'exposer à une profonde déception. On le sait, certaines gens craignent fort de quitter le confort des grandes villes. Ainsi ne raisonnait pas le docteur Schweitzer qui fut plus utile de laisser les facilités de la vie américaine à ceux de mettre ses immenses talents au service des peuples africains.)

LE DEVOIR - FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1919 - Comité de direction: André Laurendeau, directeur en chef; Claude Ryan, administrateur-général; Paul Sauriol, rédacteur en chef adjoint; Trésorier: Arthur Lefebvre, Directeur de l'Information: Michel Roy. - "Le Devoir" est imprimé au no 434 est, Rue Notre-Dame, à Montréal, Québec, téléphone 526. Adresser au Canada, 25, rue de la Presse, Montréal, Québec, téléphone 55. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la classe de presse publique. Abonnements: édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, téléphone 526. Adresser au Canada, 25, rue de la Presse, Montréal, Québec, téléphone 55. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la classe de presse publique. Téléphone: Victor 4-3361

D'UN OCEAN A L'AUTRE

SYDNEY, N.E. — T.C. Douglas est d'avis que le gouvernement devra bientôt entrer dans le domaine de l'investissement. Selon lui, le gouvernement devra — et le NPD s'efforce à l'obtenir — créer un fonds national de capitalisation pour contraindre l'investissement américain.

ST. CATHARINES. — "Hal Banks est une disgrâce pour le mouvement ouvrier", a dit le président international des ouvriers unis de l'automobile (I.A.T.-C.O.). M. Walter Reuther parlait devant 600 membres de son syndicat à St. Catharines.

LONDON. — Les directeurs de John Labatt Ltd ont conféré durant trois heures hier sans prendre de décision définitive sur les offres d'achat qui leur ont été faites par au moins quatre syndicats financiers, dont un américain. Seule la compagnie Jos Schlitz Brewing a fait connaître son offre: \$23 l'action pour la totalité des actions pour 1.500.000. Une proposition de Montréal serait aussi intéressée.

LONDON. — Mercredi soir, violent débat à l'université Western de London entre Douglas Fisher, député NPD de Port-Arthur et Pierre Bourgeois, journaliste et séparatiste du Québec. Vous n'avez pas voulu comprendre. Maintenant il est trop tard", dit Bourgeois. "Les Canadiens français ont développé le complexe des griefs et font en sorte que le reste du Canada se sente coupable", dit Fisher. Une motion voulant "que le Québec ait la liberté complète de toute domination du Canada anglais" est défilée par 59 voix contre 34 avec 20 abstentions.

TORONTO. — Trois députés libéraux à la Législature de Toronto croient que leur parti et le NPD se fusionneront, mais uniquement après le départ de Donald McDo-nald, chef actuel du parti néo-démocrate. C'est l'avis de Elmer Sopha, de Sudbury; Vernon Singer de York Centre; Andrew Thompson de Dovercourt.

MONTBELLLO. — De nouveaux types d'avions seront peut-être mis au point au Canada, mais "dans certains cas" seulement, a dit M. Hellyer. Sa pensée: "Il faut sauver l'industrie aéronautique chez nous. Quant à concevoir de nouveaux types d'avions, c'est un problème. De nouveaux appareils seront peut-être construits au Canada et peut-être vendra-t-on un développement dans certains cas".

OTTAWA. — L'Association canadienne française d'éducation en Ontario a critiqué un groupe de professeurs de l'université d'Ottawa qui, mercredi, se prononcèrent en faveur du séparatisme pour le Québec. "Que ces universitaires étudient un peu l'histoire de la langue française en Ontario avant de faire de telles déclarations", a dit le président de l'Association, M. Seguin.

OTTAWA. — Louis-Joseph Pigeon, conservateur de Joliette, proposera à la prochaine session que préférence soit accordée aux aspirants au fonctionnarisme qui seront bilingues. Il l'a annoncé hier.

OTTAWA. — Il y a eu 32 arrêts de travail au Canada au cours de décembre: 2341 ouvriers ont quitté leur emploi à cause de grève ou de fermeture d'ateliers. Un total de 38.320 journées de travail ont été perdues. En novembre, il y avait eu 44 arrêts de travail, touchant 6.193 ouvriers.

CALGARY. — "Soustrayez les préjugés, additionnez l'harmonie et multipliez l'amitié", telle est la formule suggérée par M. Robert Choquette pour bâtir l'unité canadienne. Le commissaire adjoint du Centenaire a dit à Calgary devant 2.500 instituteurs, que 1967 sera une occasion providentielle pour tous les Canadiens "d'ouvrir leur cœur à leurs compatriotes".

Session au Manitoba: Duff Roblin va prendre position sur l'aide aux écoles paroissiales

De notre correspondant particulier, Jacques OUVRRAD
WINNIPEG — Depuis quatre ans, on attendait — les catholiques manitobains surtout — une initiative gouvernementale dans la fameuse question des écoles séparées, c'est fait. Le discours du Trône, lu à l'ouverture de la deuxième session de la 27e Législature du Manitoba, dit ceci: "Mes ministres m'informent qu'ils vont présenter un document traitant de la relation entre le système scolaire public et les écoles privées, et des principes qui, à leur point de vue conditionnent une politique d'éducation satisfaisante au Manitoba." C'est, tout à la fois, très peu et beaucoup. Très peu, si l'on considère le fait que le discours du Trône ne promet, par exemple, aucune législation dans ce domaine, qu'il n'est pas question d'attribuer les subventions réclamées par les parents dont les enfants fréquentent les écoles privées et paroissiales.

C'est beaucoup, si l'on considère que le gouvernement laisse entendre qu'il envisage de mettre un terme à une situation jugée intolérable depuis quelque 75 ans. Si l'on considère également que les partis politiques ont toujours fui toute responsabilité dans ce domaine. Quoi qu'il en soit, si les quelques mots prononcés par le lieutenant-gouverneur du Manitoba, M. Errick Willis, peuvent justifier la renaissance, la semaine dernière du Comité de citoyens pour la protection de l'école publique, ils ne satisfiront certainement pas les partisans de l'octroi de subventions aux écoles séparées.

La discussion du Trône débute par une référence aux négociations fiscales entre les provinces et Ottawa. Le gouvernement n'est pas satisfait des arrangements actuels et fera tout pour obtenir mieux. Il affirme cependant désirer "collaborer à fond et en toute franchise avec le gouvernement fédéral et les autres provinces du Canada, à la création d'un Canada plus fort et plus harmonieux".

M. Roblin avait annoncé un programme législatif très chargé, il l'est. Dans le domaine de l'éducation tout d'abord, où il s'agit, précise le discours du Trône, de tenir compte de l'évolution du marché du travail: nouveaux cours pour une meilleure formation technique de base; ouverture d'une école professionnelle élémentaire; création d'une direction de l'étude des métiers au ministère du travail; construction d'une école pour les sourds. Tout ceci s'accompagnera d'une refonte générale des programmes et nécessitera l'octroi de crédits plus importants. Sur le plan social, toute une série de mesures figurera au programme gouvernemental: législation rendant possible le transfert des plans de pension; nouvelle loi sur le logement des personnes âgées et infirmes; relèvement des allocations au chômage; poursuite des programmes de développement communautaire d'assistance aux Indiens et aux Métis; un gros effort dans la lutte contre les maladies mentales, ainsi que contre l'alcoolisme. Enfin, dans ce même domaine, un projet de loi devrait régler le conflit opposant les dentistes aux techniciens-dentistes.

Le discours du Trône annonce des changements importants à la législation ouvrière, d'une part, à celle sur les sociétés, d'autre part. Ces mesures s'accompagneront dans le premier

cas d'une étude de toutes les lois sur le travail, étalée sur trois années et dont le but final est d'établir une coopération étroite entre le patronat et les ouvriers. Dans le second cas, il s'agit de protéger le public et les hommes d'affaires honnêtes contre ceux qui ne le sont pas.

Deux autres projets méritent une mention toute spéciale. Un bill qui laissera les administrations locales libres de décider de l'application de la loi sur les repos dominicaux. Ce bill ouvre la voie aux sports et aux spectacles payants le dimanche. Un programme visant à constituer un fonds de \$8.000.000 — en sus des attributions fédérales — pour les fêtes du centenaire. Comme on pouvait s'y attendre, il n'est pas fait mention de l'institution d'une taxe provinciale à la vente. Ce qui ne veut pas dire que l'imposition de celle-ci ne sera pas annoncée lors de la présentation du budget. Le cabinet provincial prendra une décision en la matière au reçu du rapport de la commission Michener sur l'organisation et le financement des administrations locales. Nous espérons, dit le discours du Trône, que ce rapport pourra être soumis. Autre rapport promis, celui de la commission chargée de réviser l'administration locale. Nous espérons, dit le discours du Trône, que ce rapport pourra être soumis. Autre rapport promis, celui de la commission chargée de réviser l'administration métropolitaine du Grand Winnipeg. Si ce rapport conclut à la nécessité d'amender la législation en vigueur cela sera fait au cours de la session, ceci M. Roblin l'a affirmé à maintes reprises.

ECHOS DE LA CAMPAGNE ELECTORALE Les "lettres de Kamouraska" rebondissent à la Législature

QUEBEC (DNC) — La campagne électorale de novembre 1962 a eu des échos à l'Assemblée législative, hier, quand le député U.N. de Bellechasse, M. Gabriel Loubier, a cité une copie de lettres qui auraient circulé à cette époque dans le comté de Kamouraska.

La Chambre étudiait les crédits supplémentaires du ministère de la famille et du bien-être lorsque M. Loubier a lu la lettre suivante adressée, en novembre 1962, à Mme Aurelius Plourde, de St-Alexandre de Kamouraska: "L'organisation libérale du comté constate que vous avez été favorisée par le parti au pouvoir notamment par la bonne administration de M. Le Sage. Nous sommes assurés que votre bien-être sera réa-lisé le 14 novembre. Nous désirons porter à votre attention la généreuse pension que vous recevez présentement. L'on vous demande d'être reconnaissante pour ceux qui ont si bien servi. Advenant le contraire, il se peut que vous ayez à subir des enquêtes plus sérieuses. Nous comptons sur votre bonne collaboration".

Le député libéral du comté, le Dr Gérard Dallaire a fourni les explications suivantes: "Le 14 novembre au matin, je reçois un téléphone me disant qu'il y a des lettres qui circulent dans le comté de Kamouraska et qui ont été adressées à certaines personnes recevant des pensions du ministère de la famille, se lisant à peu près dans les termes que le député de Bellechasse vient de donner. Immédiatement, j'ai communiqué avec mon organisation centrale, et après consultation et enquête, j'ai fait moi-même distribuer une circulaire à toutes les personnes qui recevaient des pensions dans le comté, et en particulier dans St-Alexandre, noyau de l'Union nationale à ce moment-là. J'ai fait distribuer une circulaire les avisant — et sous serment — que le président — que le candidat du parti libéral ni son organisation n'étaient au courant de ces lettres... Si on avait poussé l'enquête plus loin, on

60 étudiants des HEC à Toronto

Une soixantaine d'étudiants de l'École des hautes études commerciales quitteront Montréal, mardi soir, le 11 février, à destination de Toronto dont la région renferme les principaux complexes sidérurgiques au Canada.

Les soixante étudiants qui partiront visiteront la Dominion Foundries and Steel Ltd., à Hamilton. De plus, ils rencontreront les dirigeants de la Ford Motor Co. à Oakville, et aussi de la firme Proctor & Gamble, à Hamilton. Les étudiants devront soumettre, à leur retour, un rapport de leur voyage.

Commission d'enquête sur les problèmes intermunicipaux et particuliers à l'île Jésus

QUEBEC — Le ministre des affaires municipales a annoncé hier la création de la commission d'enquête sur les problèmes intermunicipaux de l'île-Jésus. Le président en sera le juge Armand Sylvestre de la Cour de magistrat, qui aura comme adjoints M. C.N. Dorion, C.R., de Québec, et M. Georges Longval, économiste, de Montréal.

La commission d'étude se mettra au travail sans délai et aura un bureau dans l'île-Jésus.

Le ministre des affaires municipales a demandé à la commission d'étudier les problèmes suivants: 1) L'existence et l'état des problèmes intermunicipaux; 2) Le problème de regroupement des municipalités, s'il y a lieu, et celui de la restructuration politique de l'île; 3) Tout autre problème d'ordre municipal ou intermu-

Faits divers

LES PERMIS

Une délégation de la province de Québec se rendra à Phoenix, Arizona, samedi, afin d'étudier les procédures dans les bureaux des licences de l'Etat d'Arizona où les permis de conduire avec photo du porteur en couleur ont été introduits depuis plus de quatre ans.

La délégation comprendra MM. Jacques Côté, le sous-ministre adjoint du département des transports et communications; Guy Lefebvre, président du Comité provincial de la Sécurité routière (Prudentia); et Camille Archambault, adjoint au président et directeur des relations extérieures de l'Association québécoise de camionnage du Québec, Inc.

REGINA — Ouverture de la Législature, hier, en Saskatchewan. Un discours du trône axé sur l'économie, l'économie sous tous ses aspects: agriculture, industrie, richesses naturelles. La Législature sera également appelée à créer un comité chargé d'étudier la possibilité de nommer un "ombudsman" dans la province, c'est-à-dire un protecteur public pour ceux qui croient ne point avoir obtenu justice des tribunaux.

CECM: réorganisation du service de l'enseignement

La Commission des écoles catholiques de Montréal a décidé hier de réorganiser la direction de son service de l'enseignement, service qui a été créé le printemps dernier, alors que l'ancien service général des études a été morcelé en six services distincts et autonomes. Seule la division de l'enseignement secondaire est touchée par la réforme administrative décrite hier; celle-ci vise à unifier la direction de l'enseignement secondaire sous la direction d'un seul coordonnateur.

Actuellement, le directeur du service de l'enseignement a sous ses ordres deux coordonnateurs pour le cours secondaire: l'un pour l'enseignement classique et l'autre pour l'enseignement non classique; ce dernier a sous ses ordres trois coordonnateurs qui régissent, respectivement, le cours général, le cours commercial, et le cours scientifique.

En vertu de la réforme, le directeur du service de l'enseignement, M. Jean-Marie Mathieu, aura désormais sous ses ordres: a) un adjoint, en l'occurrence M. Emile Saint-Jean, ci-devant coordonnateur de l'enseignement secondaire non classique; b) un coordonnateur de l'enseignement secondaire, en l'occurrence M. Victor Ravary, ci-devant coordonnateur de l'enseignement secondaire classique; c) quatre coordonnateurs pour chacune des sections de l'enseignement secondaire, soit les cours général, commercial, scientifique et classique.

A noter que cette réforme met l'enseignement classique sur le même pied que les trois autres types de cours secondaires. Le nouveau coordonnateur de l'enseignement classique sera désigné plus tard, à la suite d'un concours.

LIBRAIRIE RECHERCHE VENDEURS ET VENDEUSES Travail intéressant Bonnes conditions Candidats doivent appeler M. Roger Brissette à 739 - 2395

AU PALAIS DU COMMERCE 1600, rue BERRI, Montréal du SAMEDI 8 au VENDREDI 14 février incl. L'EXPOSITION DES CHAMPIONS LA CHAMPIONNE DES EXPOSITIONS TOUS LES JOURS DE 10 h. a.m. à 10.30 p.m. Dimanche, 9 février: de 12 h. à 10.30 p.m.

POURQUOI DES TAUX ELEVES D'ASSURANCE?

Les assureurs: il y a plus d'accidents au Québec que partout ailleurs au pays

Au Québec, le taux des accidents des véhicules commerciaux est presque double de celui des mêmes véhicules dans le reste du Canada, a précisé hier la Fédération des assureurs au Canada.

La fédération répondait ainsi à une déclaration de l'Association du camionnage du Québec selon laquelle les taux d'assurance sont élevés dans le Québec parce que les compagnies d'assurance paient des réclamations exagérées et favorisent certains garages pour les réparations.

Le vrai problème au Québec est notre taux d'accident

OTTAWA — Une carte géographique du Canada (10 pieds par 10 pieds) a été vendue à 300 exemplaires depuis décembre, au prix de \$12 l'unité. Publiée dans les deux langues officielles du pays, la carte multicolore est à l'échelle de 32 milles au pouce.

D'autre part, la fédération a fait remarquer que le coût moyen d'un accident est sensiblement le même au Québec que partout ailleurs — soit \$325, alors que pour l'ensemble du Canada il est de \$324.

"Si l'assurance automobile coûte plus cher que la moyenne au Québec, il ne faut donc pas incriminer le coût par accident, qui est extrêmement proche de la moyenne, mais bien la fréquence des accidents, qui est beaucoup plus élevée au Québec qu'ailleurs."

VENEZ A MA BANQUE POUR 3 MILLIONS DE CANADIENS B de M A L'AUBERGE SEAWAY Vous êtes invités à venir à la succursale de la Banque de Montréal, à la nouvelle Auberge Seaway, angle Guy et Dorchester; vous y trouverez un service bancaire de tout premier ordre. Lundi matin prochain, notre succursale du 1444, boulevard Dorchester s'installera dans un local attractif, à l'Auberge Seaway et vous aimerez sans doute y faire vos opérations de banque. Tous, dans le quartier-employeurs, employés, résidents, aussi bien que les hôtes de l'hôtel—trouveront un service de banque qui ne le cède à aucun. Vous aimerez le personnel sympathique et compétent de notre B de M... et l'ambiance agréable de ce nouveau bureau. Pour tous vos besoins bancaires—tant personnels que d'affaires—vous recevrez l'attention la plus prompte et la plus efficace. Pourquoi n'inscrivez-vous pas à votre agenda de venir très prochainement à la succursale de la B de M à l'Auberge Seaway. Un accueil chaleureux vous y attend.

LIBRAIRIE FLAMMARION PARIS - MONTREAL 1243 UNIVERSITY — 866-6381 Collections format de poche, romans policiers, livres d'art, sciences occultes, livres techniques, littérature générale Ouvert tous les jours jusqu'à 6 heures les jours de vendredis jusqu'à 9 heures

LA GRAPHOLOGIE FRANÇAISE La France est le berceau de la Graphologie, la science qui étudie le caractère par l'écriture. C'est l'abbé MICHON qui l'a créée en 1871. Depuis cette date, elle a fait beaucoup de progrès. Son utilité est incontestable dans de nombreux domaines. La science du caractère par l'écriture est basée sur la psychologie du mouvement. L'écriture est un mouvement actionné par le cerveau qui pense et c'est la main qui écrit. La graphologie est une science passionnante qui s'apprend facilement. Connaître son vrai caractère et celui de ses amis et relations est le plus grand désir des humains. L'École de Graphologie PIERRE FOIX à Paris apprend la Graphologie par correspondance à toutes les personnes de langue française. "L'École se charge des analyses de caractères." Demandez prospectus et programmes à: PIERRE FOIX, directeur 118, boulevard Exelmans à Paris.

12e SALON NATIONAL DE L'AGRICULTURE Exposition de chiens: collies, bergers allemands, caniches, etc. Aussi un montre: bébé poney avec sa mère, brebis avec agneaux de Pâques, lapin avec lapereaux, poules, singes, etc. Opérations chirurgicales en public sur les petits animaux. Nouvelles recettes: agneau glacé de Gaspé, veau au Petit Paris, bombons aux pistoles, crème glacée pour diabétiques. Concours d'élevage de bouvillons le samedi, 8 février et le mercredi, 10 février, à 8 h. p.m. Vente à l'aveugle. POUR LES DAMES: Grand défilé de modes Dupuis Frères Ltd., défilé de la mode Simpson-Sears, arrangements de fleurs à bon marché par expertes japonaises. NOUVEAU TERRAIN DE STATIONNEMENT MUNICIPAL PRESQUE GRATUITEMENT, A 30¢ L'HEURE

théâtre • musique • cinéma • variétés

Alain Delon à Montréal

Alain Delon, ce jeune comédien français de 28 ans, qui a joué dans des films tels que "Sois belle et tais-toi" de Marc Allégret, "Rocco et ses frères", "Le Guépard" de Visconti, l'"Eclipse" d'Antonioni, recevait les journalistes, hier midi, dans les salons de l'hôtel Ritz Carlton...

"Le metteur en scène avec qui j'ai préféré travailler depuis que j'ai commencé ma carrière, nous dit Alain Delon, est Visconti. J'ai tourné, avec lui "Rocco et ses frères" et "Le Guépard". D'autre part, j'aimerais bien avoir, comme metteur en scène en Europe, Georges-Henri Clouzot, et, en Amérique, Billy Wilder et Elia Kazan."

Cet ami de Gérard Philippe avec qui il n'était pas toujours d'accord quant à l'action politique qu'il menait, cet admirateur d'Albert Camus "qui me touchait profondément par ses livres que j'ai lus et relus, et qui exprimait si bien ma génération", ce comédien qui a demandé à jouer aux côtés de Jean Gabin "qui est très fatigué et qui tournera probablement le dernier film de sa vie à la fin de cette année", ne nous a pas semblé mériter cette réputation d'être désagréable avec la presse, ainsi qu'on le dit généralement.

Alain Delon espère tourner prochainement en France un film d'un jeune auteur, pour l'instant inconnu, Pierre Cavalier, qui en assurera aussi la mise en scène. Alain Delon repartait hier soir pour ses foyers.

G. S. P.



"EVA" avec Jeanne Moreau et Stanley Baker, prendra l'affiche du Cinéma LE PARISIEN dès vendredi... C'est l'histoire d'un couple qui n'arrive ni à se former, ni à se défaire: Eva et Tyvian sont inextricablement liés, rarement pour le meilleur, souvent pour le pire. Ce sont, l'un et l'autre des exiliés, des bannis de la société. Sur la photo: JEANNE MOREAU.

CINÉMA Un film tourné à Montréal sous peu

Montréal sera le site principal où sera tourné "The Luck of Ginger Coffey". Les prises de vue commenceront ici le 17 février. Le film, tiré de l'un des meilleurs livres de Brian Moore, relatant la vie canadienne moderne, mettra en vedette Robert Shaw et Mary Ure, sous la direction de Irvin Kershner. Le couple doit arriver à Montréal demain, sous la direction de F. R. "Budge" Crawley, en association avec Roth-Kershner Productions...

Les vedettes de "The Luck of Ginger Coffey" apparaîtront ensemble pour la première fois dans un film. Ce film, dont une partie sera tournée à Ottawa, est l'histoire d'un Irlandais et de ses efforts désespérés pour regagner l'amour de sa femme. "The Luck of Ginger Coffey" est la version de l'un des livres les plus provocateurs jamais écrit par Moore, qui est aussi l'auteur de "The Lonely Passion of Judith Hearne". Irvin Kershner, directeur de "The Hoodlum Priest" dirigera le film à partir du scénario écrit par Moore.

Leon Roth, producteur du film, est un ancien vice-président de Mirisch Co., l'une des compagnies indépendantes de production de Hollywood, à qui l'on doit "West Side Story", "The Apartment", "The Great Escape", "Irma la Douce" et "Some Like it Hot".

Continental a par ailleurs déjà assuré la distribution de "Room at the Top", "David et Lisa", "Taste of Honey" et plusieurs autres productions internationales.

Depuis 25 ans, Crawley Films est l'un des grands producteurs privés de films au Canada. Plusieurs rôles secondaires seront tenus par des comédiens locaux canadiens-français.

AU PLATEAU Films sur l'art

Dans le cadre de l'Exposition "LE CINÉMA CANADIEN", tenue à l'École Secondaire le Plateau, le Musée Canadien du Film sur l'Art présentera demain à 3 heures de l'après-midi les trois films suivants: DIMENSION LUMINEUSE (Jean-François Mounssé), L'ÂGE DU MÉTAL (François Sullivan-Ewan Forbes), JOHN LYMAN, Peintre.

Le conférencier invité, Monsieur Guy Viau, fera des commentaires sur les films présentés. L'entrée est libre.

EXPOSITIONS De Val David à Montréal

M. Wladimir Schepanski, qui a déjà exposé en ce moment ses peintures chez Mme L. Treimane "Art Poter" jusqu'au 23 février, à Val David.

A la "Walter Klinkhoff Gallery", M. Dawn Rattray tient, jusqu'au 10 février, une exposition de ses peintures et de ses dessins.

A la galerie "Neufve-France", on peut voir en ce moment des gravures de Serge Valcourt, Pierre Aytte et Antoine Lamarche. Cette galerie expose également par Guy Vicq, des meubles rustiques canadiens.

NOUVEAU TOUR DE CHANT DE CLAUDE GAUTHIER à l'auditorium de l'université de Montréal. LE 22 FÉVRIER À 8H.30. billets: \$2. Étudiants \$1.35 en vente chez Éd. Archambault.

Horaire des spectacles

THÉÂTRE - Jeudi, ven., sam., 8.30 dim., 1.30. Jusqu'au 23 février. Spectacle de Marionnettes, dim., 7.30. THÉÂTRE ANJOU - "Chérie noire". Tous les soirs à 9 h. dim., à 8 h. 30. THÉÂTRE LES SALTIMBANQUES - (193 est St-Paul) "Connaissez-vous la voie lactée". Jeudi, vendredi, samedi à 8.10 h. dim., 7.30. THÉÂTRE LA BOULANGERIE (Apprentis-Sorciers) "Maitre Puntilla".

THEATRE ANJOU - "Un des 10 meilleurs!" National Board of Review. "Un film monumental!" N.Y. World Telegram. SEVILLE. Matinées: Mer., sam., dim., à 2 h. Soirées: à 8 h. Dimanche: 7.46.

À la demande générale 4e et dernière semaine. CE SOIR... IL FAUT VOIR... CES DEUX FILMS EXCEPTIONNELS. INGMAR BERGMAN. "LES FRAISES SAUVAGES" à 8 h. 15. "LA SOURCE" à 6 h. 30 et 9 h. 30. EMPIRE CINEMA D'ESSAI.

ADULTES. Le meilleur film d'ANTONIONI. L'AVVENTURA. 2ème film. LA MAIN CHAUDE. AHUNTSIC. 620 Henri-Bourassa. 181-5329.

Le Soupirant. 4 semaines de rire. VILLARART, plein de fantaisie! ELYSEE. LES COUSINS. SHIPSTADS & JOHNSON. ICE FOLLIES. UN SPECTACLE ABSOLUMENT FÉRIQUE! CE SOIR LUN. à 8 h. à 8 h. 30. VEND. à 8 h. 30. SAMEDI à 1 h. 30, 3 h. 30 et 9 heures. QUATRE MATINÉES SAMEDI et DIMANCHE à 1 h. 30 et 3 h. 30. Les jeunes en raffoleront... et vous aussi!

FORUM. Billets: 2.00 - 1.50 - 1.00 - 0.50. Billets de choix en vente au Forum jusqu'à l'heure des spectacles.

(Orpheum) "8 femmes" - semaine 8.15 sam., dim., 2.10 - 5.15 - 8.15. "La source" - semaine 6.30 - 9.30. FRANÇAIS - "Les malfaiteurs" - 11.35 - 3.09 - 6.15 - 9.40. "Les Hyènes chassent la nuit" - 10.00 - 1.20 - 4.35 - 8.00.

CINÉMA - AVANTAGE - "L'Avventura" - 12.30 - 4.25 - 8.20. "La Main Chaude" - 2.40 - 6.35 - 10.30. ALOUETTE - "Cleopatra" - Lundi à samedi, 8.00; sam., 7.30; mat.: mer., sam., dim. et fêtes, 2.00. AVENUE - "Lord of the Flies" - 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.20. BIJOU - "Les conquérants de l'orient" - 12.05 - 2.06 - 5.47 - 8.48. "La Corde Raide" - 1.27 - 4.28 - 7.09 - 10.10. CANADIAN ET PLAZA - "Moupi" - 12.00 - 2.50 - 5.40 - 8.35. "Filles de proie" - 1.25 - 4.15 - 7.00 - 10.00. CAPITOL - "Rampage" - 10.30 - 12.40 - 2.55 - 5.10 - 7.25 - 9.40. CENTRE D'ART DE L'ESTER - Salle Alain-Renaud - "Le Soupirant" - lundi à ven., 7.30 - 9.30 sam., 8.30 - 10.00 dim., 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30. (Salle Kienstein) "Les Cousins" - même horaire. CHATEAU - "Les malfaiteurs" - 2.35 - 4.15 - 6.40. "Les Hyènes chassent la nuit" - 1.10 - 4.35 - 8.20. CINÉMA FESTIVAL - "Le Caporal Epingle" - lundi à sam., 7.30 - 9.30 dim., 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30. CINÉRAMA THÉÂTRE IMPÉRIAL - "It's a mad, mad, mad, mad world" - 8 h. lun. à ven., 7 comédie dim. et fêtes 8 h. le sam. 2 h. mer., sam. dim., et fêtes. COMÉDIE CANADIENNE - "Robert et L'Ombibus" - lundi à samedi 7 h. 9 h. p.m. dimanche 3 pm. 7 pm. et 9 pm. DORVAL - (Red Room) "The Thrill of It All" - 9.25. "The List of Adrian Messenger" - 7.55; sam., merc., 1.00; dim., à compter de 1.40. "Come September" - 7.35 sam., et mer., 1.00 - dim., à compter de 12.50 p.m. EMPIRE (Cinéma d'essai) - "Les fraises sauvages" - semaine 8.15 sam., dim., 2.10 - 5.15 - 8.15. "La source" - semaine 6.30 - 9.30. FRANÇAIS - "Les malfaiteurs" - 11.35 - 3.09 - 6.15 - 9.40. "Les Hyènes chassent la nuit" - 10.00 - 1.20 - 4.35 - 8.00. KENT - "Doctor in Distress" - 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.20. LAVAL - "Amour maternel anormal" - 12.15 - 3.20 - 6.45 - 10.00. "Les Aventures de Fra Diavolo" - 1.50 - 5.05 - 8.30. MONKLAND - "The Thrill of It All" - 1.50 - 3.30 - 5.35 - "The List of Adrian Messenger" - 3.30 - 5.50. LOEWS - "Move over darling" - 10.10 - 12.30 - 2.45 - 5.05 - 5.05 - 9.20. PALACE - "Under the Yum Yum Tree" - 10.05 - 12.15 - 2.30 - 4.50 - 7.05 - 9.20. PAPINEAU - "La Panthère Noire de Ratanà" - 12.55 - 4.25 - 7.50. "Un ange est arrivé" - 2.35 - 6.05 - 9.30. PARISIEN - "Eva" - 10.15 - 12.30 - 2.45 - 4.55 - 7.10 - 9.25. PLACE VILLE MARIE - (Grande Salle) "The Conjugal Bed" - 12.55 - 3.10 - 5.20 - 7.35 - 9.50. (Petite salle) "The Swedish Minstrel" - 12.55 - 3.05 - 5.15 - 7.25 - 9.30. RIVOLI - "Les 7 péchés capitaux" - 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.20. ROSEMONT - "La femme de sa vie" - lundi à samedi 6.00 - 8.45; dim., 12.30 - 3.15 - 6.00 - 8.45. "Les Dragueurs" - lundi à samedi 7.30 - 10.05; dim., 1.50 - 4.35 - 7.20 - 10.05. SEVILLE - "The Cardinal" - mar., jeu., ven., lundi, jeudi 8.15 sam., merc., 2.15 - 8.15 - dim., 2.15 - 7.55. ST-DENIS - "Les conquérants de l'Orient" - 1.24 - 4.25 - 7.06 - 10.07. "La Corde Raide" - 12.05 - 3.06 - 5.17 - 8.48. VERSAILLES (salle bleu) - Ven., lun., mar., mer., jeudi, 8.15 sam., 12.30 - 3.25 - "Come September" - 7.25 - sam., et dim., "Back Street" - 1.10 - 5.15 - 9.25 - "Come September" - 3.20 et 7.25.

THÉÂTRE ANJOU 3e mois. CHERIE NOIRE. comédie en 3 actes de F. CAMPAUX. Mise en scène: N. DODIN. CE SOIR 9 h. DIMANCHE 8 h. GILLES PELLETIER PATRICIA SOLEIL. M. Krishna - P. Givovan C. Ducharme - M. Mailhot Roger Michael. UN. 1-7494-5. 1204 rue DRUMMOND. Avant le théâtre, venez dîner à L'ANJOU. TABLE D'HÔTE \$140. Un bon repas... avant un bon spectacle...

UN AMOUR QUI NE FINIT PAS. d'André Roussin. Pierre DUDAN. Francoise FAUCHER. Denise PELLETIER. Francoise CARTIER. mise en scène JEAN FAUCHER. Au Stella - VI. 4-1793.

COMM. DEMAIN. Lequel sera son choix conjugal? DIEU ou HOMME? Prisonnière de son AMOUR. RIVOLI GRANADA PAPINEAU. 711-7210. CL. 5-2428. LA. 1-6853.

Prisonnière de son AMOUR. RIVOLI GRANADA PAPINEAU. 711-7210. CL. 5-2428. LA. 1-6853.

courtisane moderne. JEANNE MOREAU. STANLEY BAKER. EVA. Le Parisien. HORAIRES: 10.15 - 12.30 - 2.45 - 4.55 - 7.10 - 9.25.

Une façon caustique de voir ce champ de bataille. MARINA VLADY. The Conjugal Bed. HORAIRES: 12.35-3.05. 8.15-7.20-9.30.

THÉÂTRE LA BOULANGERIE - 5140 De Lenoaudière. EN REPRISE DU 6 AU 23 FÉVRIER SEULEMENT. MAITRE PUNTILLA. CE SOIR 8h.30. LA. 3-2454.

À L'ÉGRÈGORE - Vend., Sam., et dim. 8h.45. Le Groupe de Danse Moderne de Montréal. Chorégraphies de Jeanne Renaud - Françoise Riopelle. 188 est, boul. Dorchester. Réservations: 866-9344. Entrée \$2.00 - Étudiants \$1.25.

En Personne! 3 DERNIERS JOURS. GERRY MULLIGAN. ET SON QUARTET METTANT EN VÉTÉTÉ BOB BROOKMEYER. EN HAUT. 94 STE CATHERINE EST UN 1-8213.

LE CAPORAL EPINGLE un film de Jean Renoir. EXTRAIT DES CAHIERS DU CINÉMA. LE CONSEIL. Notable de se dérangé à voir le rigueur à voir à voir absolument à voir absolument. LE CONSEIL. Notable de se dérangé à voir le rigueur à voir à voir absolument à voir absolument.

ciné-week-end. 3860 rue st-urbain, montreal, tel.: 274-7534. LES NOUVELLES VACANCES DE M. HULOT. PRIX LOUIS DELLUC. UN FILM DE JACQUES TATI. EN AVANT-PROGRAMME: LA PETITE CULLÈRE. De film de Carlos VILARDEDO. Palme d'or au Festival de Cannes et un film retrouvé de Max Linder. VOUS REVEZ DE LA PREMIÈRE À LA DERNIÈRE VUE. le vendredi à 8.00 h. le samedi et le dimanche à 2.00 h. et 8.00 h. centre de culture cinématographique.

L'univers féminin

Par le bill 16, la femme mariée n'a pas pleine capacité juridique

- La Ligue des droits de l'homme
● Les étudiants de l'U. de M.
● La centrale des Syndicats nationaux

- Le Comité ouvrier des droits de l'homme
● Le Conseil du travail de Montréal
● La Fédération des travailleurs du Québec
● Le Jewish Labor Committee

- La Voix des femmes du Canada
● L'Association des diplômées des universités
● Le Cercle des femmes journalistes

Nous avons déjà signalé à nos lectrices que le projet de loi adopté en première lecture à l'Assemblée législative de Québec, sur la capacité juridique de la femme mariée, était loin de rencontrer l'assentiment de toutes les femmes.

Un projet de loi sur la capacité juridique de la femme mariée a été adopté en première lecture à l'Assemblée législative de Québec.

Les corps intermédiaires ci-dessous qui signent conjointement avec la Ligue des Droits de l'Homme cette pétition, soucieux de promouvoir l'égalité de tous devant la loi et de renseigner les citoyens sur leurs droits civils et leurs responsabilités, constatent que le bill 16 est loin de répondre entièrement à la publicité étonnante qui en a été faite.

Du strict point de vue juridique, il est loin d'être clair que le sort de la femme mariée ait été amélioré quant à l'autorité qu'elle exerce auprès de sa famille.

riage, ainsi que l'article 119 C. civ. suivant lequel les enfants mineurs ne peuvent contracter mariage sans le consentement de leurs parents, mais qu'au cas de dissentiment le mari est hors d'état de manifester son consentement.

Par ailleurs, le même article 174, au paragraphe deuxième, déclare que "la femme exerce seule ces fonctions (assurer la direction morale et matérielle de la famille) lorsque le mari est hors d'état de manifester sa volonté en raison de son incapacité, de son absence, de son éloignement, ou de toute autre cause".

ne prévoit aucun mode précis de preuve, sinon les règles ordinaires?

La femme séparée de biens a-t-elle vraiment juridiction complète et entière sur tous ses biens, alors que le projet de loi maintient quant à elle, le système de biens réservés comprenant les produits de son travail personnel.

Les signataires s'inquiètent à juste titre de l'insuffisance du bill 16. Ils reconnaissent que des pouvoirs nouveaux jusqu'ici nias à la femme mariée lui sont accordés par le projet de loi, mais le texte est loin de présenter les signes ordinaires de cohérence et d'efficacité.

Miss Cotonnade 64 aujourd'hui, chez EATON



L'étoile de "Bouquet fleuri" une Revue de mode tout coton qui a lieu chez Eaton, aujourd'hui, est Katy Sue Meredith, Miss Cotonnade '64, d'Alabama.

Il est intéressant de savoir que pour être admises à concourir pour le titre de Miss Coton, les jeunes filles doivent être âgées de 19 à 25 ans, ne jamais avoir été mariées, mesurer au moins 5 pieds 5 1/2 pouces et être nées dans un des 18 états producteurs de coton des États-Unis.



Robe longue en très beau coton satiné à grand imprimé floral de Tex-made. C'est un patron McCall, no 6605 — modèle no C. La robe est portée par Miss Cotonnade '64.

Un complet de jour qui se transforme en smoking chez Raoul-Jean Fouré

MONTRÉAL — Lors de sa présentation printemps-été, le couturier montréalais, Raoul-Jean Fouré, a étonné la presse en présentant un nouveau complet qui fera sensation auprès des hommes.

Fouré manifeste des goûts nautiques dans une série de modèles de yachting, notamment celui qu'il a baptisé "Côte d'Azur", soit le pantalon blanc, corsage bleu et veste réversible utilisant les deux couleurs.

La robe "Jardinière" semble toute indiquée, pour le cadre estival et pour la promenade, l'ensemble "Myosotis", à blouson rose, s'accorde avec la saison.

En cette année bissextile, les jeunes filles auront intérêt à porter le costume "Boy Friend" présenté en plusieurs versions de deux ou trois pièces avec le blazer.

La silhouette à mouvements enroulés se retrouve dans la section des robes du soir, dont plusieurs sont réalisées en vaporeuses mousseline de soie imprimée de façon artistique, parfois en couleurs dégradées en utilisant les couleurs plus foncées au corsage.

Le couturier a créé une robe de mariée en organza blanc côtelé, mais dont le voile est transformé en longue cape à capuchon en organza blanc uni.



A gauche, Monsieur porte le complet de ville en worsted tropical de fibre acrylique "Orlon" et de laine. A droite, le même complet transformé grâce à la chemise et cravate de soierie. Un complet infroissable, résistant aux faux plis comme aux taches. Ce modèle est accompagné ici d'une robe d'été en tricot raschel de pur "Orlon".

BLEU TOUT BLEU

Du côté féminin, le bleu domine nettement. Marine, royal, azur, turquoise, bleu-vert ou bleu-glacé, le couturier qui n'ont pas le temps de retourner à la maison entre leur travail et une soirée mondaine.

Ces modèles présentés en avant-première sont caractérisés par le plissé dans une silhouette à mouvements enroulés évoquant une démarche souple et gracieuse. Des costumes aux lignes simples, de genre tailleur, comportent des détails qui marquent un retour à la féminité.

POUR TOUS LES GOUTS

A l'instar de certains couturiers parisiens, Raoul-Jean

Thérèse Bernier

Centre d'urgence pour les jeunes garçons de 12 à 18 ans

La métropole canadienne dispose maintenant d'un nouveau centre d'urgence pour les jeunes désemparés sans abri et sans foyer, centre qui sera dorénavant connu sous le nom "Escale à l'Accueil des Jeunes".

L'Accueil des Jeunes Inc., une oeuvre affiliée à la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises, s'est confié la tâche de venir en aide aux jeunes garçons désemparés, âgés de 12 à 18 ans, subitement privés d'un foyer, après avoir rempli, depuis octobre 1955, les fonctions de centre d'observation et d'orientation pour les jeunes méadaptés.

Oeuvres de Charité et le ministère de la Famille et du Bien-Être Social, et des membres de diverses organisations vouées à la cause de l'enfance exceptionnelle.

Ce comité s'est penché sur les problèmes relatifs à l'enfance exceptionnelle et, après avoir inventorié les ressources nécessaires pour répondre à ses besoins particuliers, a recommandé aux administrateurs bénévoles de l'Accueil des Jeunes Inc. de modifier l'orientation de leur oeuvre et d'opter pour une formule qui semblait des plus urgentes: fournir un abri temporaire pour les sans-foyer.

Rajeunie dans sa politique, l'oeuvre n'entend toutefois pas offrir seulement le gîte à ses protégés, mais desire aussi fournir certains services professionnels connexes au service social en vue d'aider les garçons à reprendre leur place au sein de la société.

Les locaux de l'Accueil des Jeunes sont situés au 4258 rue de Lorimier.

Subventionné par la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises, l'Accueil des Jeunes est une oeuvre également affiliée au Conseil des oeuvres de Montréal et au Conseil Canadien du Bien-Être Social.

LA COUTURE CHEZ SOI 9205



Vous en êtes à vos débuts en couture. Voici un modèle simple, facile à tailler, facile à coudre et seyant.

Le patron imprimé no 9205 est offert pour les tailles 10, 12, 14, 16, 18 et 20.

La grandeur 16 requiert 3 1/4 verges de tissu de 33 pouces de largeur.

Ce patron est en vente au prix de 50 au Service des Patrons, "Le Devoir", 434, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéro exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

RECTIFICATION

Le patron no A-802, publié hier dans cette page, est en vente au prix de \$1. C'est par suite d'une erreur que nous annonçons hier le prix de 50 cents. Il s'agit d'une robe de cocktail, modèle signé Helga.

La princesse Irène de Hollande a rompu ses fiançailles

HILVERSUM — La reine Juliana des Pays-Bas a annoncé hier soir au cours d'une allocution radiodiffusée que contrairement aux bruits qui courent il n'est pas question de fiançailles pour la princesse Irène.

Parlant également au nom du prince Bernhard, son époux, la reine a déclaré: "Beaucoup a été dit et écrit dernièrement au sujet de notre fille Irène. On a fait preuve d'un grand intérêt d'avenir. Nous aurions aimé vous parler de ces projets plus tôt, mais cela était réellement impossible en raison de l'heureuse possibilité de fiançailles.

"Mais malheureusement nous devons maintenant vous dire que ces fiançailles n'auront pas lieu."

Le conflit entre la princesse Irène des Pays-Bas et sa famille est arrivé à son dénouement, estime-t-on dans la capitale espagnole, où l'on précise que la princesse aurait déjà commencé son noviciat dans un couvent espagnol.

Les spéculations vont bon train à Madrid en ce qui concerne l'ordre religieux dans lequel la princesse aurait décidé de prendre le voile. La chose est difficile à élucider dans un pays où les couvents sont si nombreux. D'aucuns avancent cependant que ce pourrait être l'ordre des clarisses de l'Eucharistie et de la Mère de Dieu, qui possède des couvents en Andalousie, ou encore celui des Carmélites dechaussées, fondé par Sainte Thérèse d'Avila, et qui a plusieurs couvents en Catalogne notamment. En tout état de cause, le fait est pratiquement impossible à vérifier actuellement étant donné la rigueur de ces ordres.

ment, estime-t-on dans la capitale espagnole, où l'on précise que la princesse aurait déjà commencé son noviciat dans un couvent espagnol.

Les mots croisés du "DEVOIR"

12x12 crossword puzzle grid with numbers 1-12 in the first row and column.

- HORIZONTALEMENT
1—Qui s'estime d'une façon excessive
2—Prend à nouveau connaissance — D'un auxiliaire
3—Apprécié des anglais — Démonstratif inversé — Entouré de toutes parts
4—Ame — En titre
5—Forts de la ceinture — Amoureux
6—Grecque — Debarrasser de ses corps étrangers
7—Travailler avec soin
8—Enoncer — Grecque — Sans couleur
9—Péninsule d'Europe — Grand dans les Contes des Mille et une Nuits
10—Confort du cavalier — Fête où les enfants cassent bien des oeufs
11—Prenom — Tour du cou
12—Existe — En entier — Connu

75,000 maris américains désertent leur foyer

NEW YORK — Plus de 75,000 maris ont quitté leur femme l'an dernier aux États-Unis, selon une étude qui vient d'être publiée.

Le mari américain déserteur type a entre 44 et 51 ans. Il est commis-voyageur ou jeune cadre.

Un porte parole de la "Tracers Company of America", firme privée spécialisée dans la recherche des maris fugitifs, a déclaré: "Pratiquement toutes les épouses abandonnées avaient un point commun: elles n'avaient aucune idée des raisons pour lesquelles leur mari s'appropriait à les quitter."

HORAIRES DE LA TÉLÉVISION

Table with columns for day (Vendredi 7 Février), channel (CBFT, CBMT, CFTM), and program names and times.

Advertisement for Les LITHINES du Dr. GUSTIN, featuring a bottle illustration and text about digestive health.

Advertisement for Souper Buffet at Hôtel Ritz Carlton, including pricing and reservation information.

1963, une année de confiance renouvelée dans les affaires, selon la Mutual Life, Cie d'assurance

potins financiers

La Bourse de Londres était mieux soutenue hier. Bien qu'achalandé, le marché minier de Toronto a été vigoureux en fermeture hier. Notre marché a été résistant hier et sur la Bourse de N.Y., l'indice des industriels de DJ a monté de 3,37 points, à 786,41. Si ce la continue, le sommet de 800 prédit sera atteint, mais garderait-il sa position?

Il serait maintenant question que Power Corporation of Canada chercherait à prendre le contrôle de Labatt; ce serait préférable, car c'est une entreprise canadienne, au moins. Société de Placements & Cie. Ltee consacre une étude de 7 pages non interlinées à Credit Alliance. Sa lecture permettra d'être renseigné à point sur cette institution financière.

Labrador Acceptance ferait une finance incessamment. Au 31 janvier 1964, la valeur en arrière des actions de Power Corporation était de \$15,05.

Trans Canada Pipe Lines Ltd. a eu un revenu net de \$10,484,000 en 1963 contre \$4,511,000 en 1962, ce qui sera bien vu des actionnaires de Home Oil, un gros détenteur de titres de cette entreprise.

C'est le 14 février que la Dominion Life tiendra son assemblée annuelle et nous ferons assister à cette occasion l'intéressant message de son président.

Le bruit court la rue que Credit St-Laurent Inc. ferait une finance de \$1,500,000 par l'intermédiaire d'une importante firme locale.

Le premier ministre de l'Ontario vient de déclarer qu'il ne peut rien faire pour empêcher que le contrôle de la brasserie Labatt passe à des Américains. Plus de 40,000 actions ont changé de mains depuis lundi et elles cotent hier \$23,37 contre le prix de l'offre de \$23.

Les ventes dans les grands magasins du pays ont augmenté de 12,4 p.c. durant la semaine terminée le 25 janvier, au regard de 1963.

Notre production d'or a baissé de 3,5 p.c. en novembre.

\$100,000,000 de billets du Trésor ont été vendus cette semaine à un rendement de 3,77 p.c., soit le même taux que la semaine dernière.

La dernière liste de valeurs de Desjardins, Couture Inc. laisse voir des rendements de 5,50%.

M. G. R. de Cotret a été réélu président de Montreal Corn Exchange Association, conformément à l'accord d'option, consenti par le conseil d'administration, comprenant MM. G. R. de Cotret, président de E. W. Caron & Company; M. Gaultin, trésorier de Parish & Heimbecker Limited; P. Blouin, de Coopérative Fédérée de Québec; H. A. Bray, de Thompson

& Earle (Montreal) Limited; Y. Dulude, de Toronto Elevators; D. R. Kennedy, de The Ogilvie Flour Mills Co. Ltd.; J. D. McNulty, de Ralston Purina Company Limited; J. M. McDonough, de Robin Hood Flour Mills Limited; B. J. Roden, de Canadian National Railways; R. Strauss, Agro Company of Canada Limited; G. J. Svalbe, de Papatristidis Company Limited.

La Bourse Canadienne a été avisée que le 31 janvier 1964, Soga Inc., de Montréal, s'est portée acquise de 98,100 actions privilégiées de Soga Limited et de 705,961 actions ordinaires en cours. En outre, Soga Inc. a acquis 33,045 actions ordinaires de sa filiale, Terres Noires Ltee. Les hauts fonctionnaires et administrateurs de Soga Ltee sont MM. Vicomte de Ribes, président du conseil d'administration; Aubert Brillant, président; E. Milien Morrissette, directeur général; Wilfrid Dodd, administrateur; Lucien Ducharme, administrateur; D. Denis Raymond, secrétaire-trésorier, mais non administrateur. Soga est contrôlée par le président de Soga Ltee, M. Aubert Brillant.

Burns Bros. a gagné 63 cts l'action en 1963 vs 79 cts en 1962.

Goodyear Tire & Rubber Co. of Canada a réalisé un bénéfice net équivalent à \$8,98 l'action en 1963 vs \$6,52 en 1962.

Mailman Corporation Limited a avisé la Bourse de Montréal que la filiale entièrement contrôlée de la compagnie, John A. Lang & Sons Ltd et sa subsidiaire presque en propriété exclusive, Murray-Selby Shoes Ltd., ont vendu effectivement lundi le 3 février 1964 tous leurs actifs, sous forme de capital, à Robson Leather Co. Ltd.; les disponibilités de Lang & Sons ont été versées à Robson; Long Leather Ltd, les disponibilités de Murray-Selby Shoes Ltd. (autres que l'encaisse et les comptes recevables) à Murray-Selby Shoe Co.

Hydro-Explorations Limited a fait savoir à la Bourse Canadienne qu'au cours du mois de janvier 1964, la compagnie a vendu 12,300 actions de Northgate Explorations pour \$53,559,25.

Paramax Mines Limited a notifié la Bourse Canadienne que le paiement de l'option due le 20 janvier 1964 de \$2,000, en fonds américains, et le paiement dû le 20 mars en vertu des clauses de l'accord avec William L. Petergen, en date du 5 octobre 1963, conformément à l'accord d'option, consenti par le conseil d'administration, permettant l'acquisition de 3 claims minéraux brevétés connus sous le nom de "propriété Malachie, situés dans le district minier Mason, dans le comté de Lyon, Nevada, ont été prolongés de 90 jours.

NOMINATION LES DOMAINES CONCORDIA LTEE



Bernard Dubé, L.S.C., C.A. Monsieur Philip Colman, Président, a le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Bernard Dubé au poste de contrôleur et son élection au Conseil d'Administration de "Les Domaines Concordia Ltee". Monsieur Dubé est licencié en sciences commerciales et comptable de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, et est membre de l'Institut des Comptables Agréés du Québec. Avant de se joindre à la compagnie, M. Dubé était partenaire de la firme Gérard Labelle & Cie, C.A. En plus d'une grande expérience en administration et en vérification, M. Dubé fut comptable-vérificateur durant quelques années aux bureaux d'impôts fédéral et provincial.

Message de son président

La Mutual Life, compagnie d'assurance du Canada, a tenu hier sa 94e assemblée. L'an dernier, l'économie canadienne a continué de progresser fermement, en dépit de sévères restrictions, au dire de son président M. E. A. Rieder. En termes de rendement réel, le produit national brut a augmenté d'environ 4 pour cent. La situation de l'embauchage s'est améliorée pour la peine. Notre balance de paiements fut renforcée par un accroissement général de nos exportations, en particulier le bled. Si l'on envisage l'avenir, il y a des preuves évidentes d'un fort regain de vie du côté des capitaux de placement; en conséquence de ces tendances favorables, la confiance dans les affaires semble maintenant plus grande qu'il y a nombre d'années.

IL EXISTE ACTUELLEMENT AU CANADA DE FORTES TENDANCES REGIONALES

Cette croissance persistante des forces régionales au Canada a peut-être plus d'importance fondamentale pour notre avenir que les développements économiques. Si l'on considère ce qui a eu lieu dans notre histoire, cette situation ne doit pas nous étonner et, encore moins, nous alarmer indûment. Chaque génération doit trouver par elle-même un équilibre stable entre les divers points de vue régionaux et ceux du pays. Au cours des dernières années on a noté un accomplissement graduel vers ce nouvel équilibre.

La vigueur de ce sentiment régional est fort bien illustrée par les politiques économiques de plus en plus vigoureuses poursuivies par les gouvernements provinciaux; par exemple, leur mission commerciale à l'étranger ainsi que leur campagne en faveur du remplacement des produits importés par des produits manufacturés sur place. Advenant que ces forces régionales continuent de progresser sans être contrôlées, le Canada pourrait bien cesser d'exister comme une entité effective réelle, politique et économique. Notre efficacité de production et notre standard de vie finiront par souffrir de toute tendance du marché canadien fort restreint vers des préférences régionales et raciales. A la longue, en encourageant la croissance de maintes petites organisations, de telles politiques peuvent rendre fort difficile aux manufacturiers canadiens la rencontre de la concurrence tant sur le marché national qu'à l'étranger.

Géographiquement, les quatre provinces de l'Atlantique sont l'une des régions les plus importantes du Canada; les trois provinces des Prairies forment la seconde; l'Ontario et le Québec la troisième et la Colombie-Britannique la quatrième. Ontario et Québec, qui se partagent le bouclier canadien ainsi que le bassin des Grands lacs et du St-Laurent, se trouvent séparées par des différences de langage et de culture plutôt que géographiquement.

LES CANADIENS FONT FACE A UN DEFI: TROUVER L'UNITE DANS LA DIVERSITE

Dans le passé, les Canadiens ont développé des buts communs et partagé des points de vue identiques sur un certain nombre de problèmes fondamentaux; la longue lutte pour l'auto-détermination et le désir de bâtir une nation qui soit indépendante des Etats-Unis figurent au nombre de ces problèmes. Un problème majeur s'impose encore à notre attention: celui de créer par delà les liens régionaux et linguistiques déjà existants un sens communautaire global que nous ayons à cœur de développer et de maintenir. En ces temps de paradoxes que nous vivons, nous croyons qu'un budget équilibré nécessite une diminution plutôt qu'une augmentation des impôts; il est donc permis de croire qu'une saine confrontation des problèmes qui nous divisent puisse servir à l'unité que nous désirons tous. Les compagnies d'envergure nationale sont particulièrement en cause. La solution de ce problème majeur affectera toutes les entreprises dont l'activité s'étend à travers le pays. De plus, l'attitude de ces entreprises nationales vis-à-vis ce problème contribuera à en déterminer l'issue. J'apprécie donc à sa juste valeur la décision de quelques compagnies d'assurance canadiennes-françaises d'élargir leur champ d'action au delà des frontières du Québec.

Bourse de New-York

NEW-YORK — Pour la première fois depuis les dernières semaines les cours se sont raffermis hier à Wall Street, où les transactions ont été modérées.

Seulement 1,294 valeurs ont fait l'objet de transactions comparativement à 1,310 mercredi. L'éventail des valeurs n'avait jamais été aussi fermé depuis le 14 novembre, alors que 1,293 valeurs seulement avaient attiré l'attention.

Le virement a été de 4,120,000 actions, comparativement à 4,020,000 la veille.

Les moyennes se sont raffermies, du Pont prenant notamment 3-12, Chrysler 2-3-8, Sears et Roebuck 1-12.

La moyenne industrielle de Dow Jones a grimpé de 3,77 à 786,41.

La moyenne de 60 valeurs de la Presse Associée a pris 1,2 à 291,9, les industrielles enregistrant une hausse de 1,9, les chemins de fer .5 et les services publics 4.

Les gains ont été de 554 et les reculs de 419. Pour la troisième séance d'affilée Xerox a été la valeur la plus active, mais au lieu de flechir considérablement comme elle l'avait fait au cours des

Marché des bestiaux

MONTRÉAL — Les prix ont été irréguliers cette semaine aux marchés à bestiaux de la métropole. La demande fut bonne et les marchés assez actifs.

Arrivages: bovins 1,810, veaux 1,073, porcs 885, agneaux et moutons 32.

Bouillans: de choix \$23,50, bons \$22 à \$23,25, moyens \$18 à \$22,5, communs \$1 à \$19,35.

Génisses: bonnes 18 à \$19,50, moyennes \$17 à \$18,75, communes \$10,5 à \$17.

Vaches: bonnes \$15,50 à \$18,75, meilleures \$17 à \$17,25, moyennes \$15 à \$15,75, communes \$12,50 à \$11,75, conserves \$5 à \$13,50.

Taureaux: bons \$18 à \$20,25, communs et moyens \$12,00 à \$17,75.

Veaux: bons \$28 à \$35,75, meilleurs \$22 à \$29,30, communs \$10 à \$22,50, d'herbe \$12,00 à \$15,75.

Porcs: Catégorie A \$7 à \$28,55, Truies \$17 à \$18.

Agneaux: bons \$24, communs \$16, moutons \$7.

dernières sessions, elle a effectué une vigoureuse reprise, prenant 5-8 à 76 sur 185,600 actions.

NOMINATION A LA COMPAGNIE CANADA CEMENT



M. K. N. Bayne On a annoncé le 3 février la nomination de M. K. N. Bayne au poste de vice-président et directeur général adjoint des ventes de Canada Cement Company Limited. M. Bayne occupait jusque là le poste de directeur général adjoint des ventes.

Bourse de Toronto

Les opérateurs étaient plus optimistes hier

TORONTO. — Labatt a constitué hier la principale attraction à la Bourse de Toronto où l'allure générale a été plutôt terne.

Cette valeur s'est élevée de 1,2 à 23 après avoir touché un nouveau sommet de 23-3-8 sur 56,000 actions. Une réunion du bureau de direction de la compagnie était prévue pour la soirée dans le but de discuter des offres faites par deux ou trois compagnies. Une réunion avait eu lieu plus tôt dans la journée dont aucune nouvelle information n'était sortie.

On fait état de Power Corp. comme l'un des intérêts disposés à faire de la concurrence à l'offre de Schitz Brewing Co. de Milwaukee, qui a annoncé dimanche son intention d'acheter Labatt. Power Corp. était inchangée à 11 sur un virement de 2,580 actions à la fermeture. Les banques ont été mixtes et les papeteries ainsi que les aciers ont flechi.

Bons trimestres pour Shop & Save

Shop & Save (1957) Ltd rend public le rapport des 3 premiers trimestres 1963-64. Son président et gérant général M. J. A. Juno fait remarquer ce qui suit aux actionnaires: "Il nous est agréable de vous informer des opérations de votre société, pour le troisième trimestre de l'exercice financier en cours, lesquelles ont continué d'afficher un haut degré d'amélioration des ventes et des bénéfices. Cette amélioration est montrée dans le sommaire ci-dessous. Cette amélioration est montrée dans le sommaire ci-dessous pour les trois trimestres terminés le 4 janvier, 1964, (40 semaines). Il est important de mentionner que les impôts estimés représentent une somme supérieure au double du même item pour la période correspondante de l'an dernier.

Table with 4 columns: 1962-63, 1963-64, Augmentation, %.

A cause de la tendance des opérations actuelles et du fait que le dernier trimestre est invariablement le plus profitable, nous croyons que les bénéfices pour l'exercice financier en cours seront bien favorables en regard de ceux obtenus pour l'année précédente.

En accord avec notre politique d'expansion, de nouvelles unités de détail sont ajoutées présentement et nous envisageons pour l'exercice prochain un développement continu des facilités d'opération des derniers mois le nombre de nos actionnaires a augmenté sensiblement, surtout à cause de l'addition de détenteurs demeurant dans la province d'Ontario. Pour l'avantage de ces nouveaux actionnaires et afin d'aider la mise sur le marché des actions du capital de votre société, vos administrateurs ont considéré qu'il serait opportun de coter nos actions à la Bourse de Toronto et nous avons formulé une demande à cet effet.

Bon premier semestre pour la Société Générale de Financement

La Société générale de financement a terminé son premier semestre du présent exercice financier avec un revenu de \$88,918, a déclaré son président, M. René Paré. Les revenus de la période se sont chiffrés par \$231,542, représentent par des dividendes, des intérêts et des honoraires de gestion. Les frais de financement sur débentures et amortissement des frais d'émission, se sont élevés à \$71,277. Après déduction de dépenses d'administration de \$52,077 et d'une réserve pour impôts de \$19,270, la S.G.F. a versé à son surplus la somme de \$88,918.

Au 31 janvier 1964, la Société avait fait des placements industriels de l'ordre de \$3,191,502 et gardé en disponibilité \$17,557,991, constitués principalement de bons du trésor et de certificats de dépôt. Le montant des bénéfices versés au compte du surplus s'élevait à \$135,508 depuis le début des opérations au 14 juin 1963.

A. Renaud & Cie Ltée Courtier en valeurs Commandes exécutées sur tous les marchés 200 ouest, rue St-Jacques Montréal — Vt. 4-2886

L'encours de la Mutual Life, compagnie d'assurance du Canada, à \$4,024,500,000.00

Record de ventes en 1963, soit \$459,000,000 par la Mutual Life, compagnie d'assurance du Canada

Les ventes de nouvelles polices d'assurance au cours de l'année 1963 reflètent l'étendue de l'activité de notre compagnie sur le marché canadien, elles atteignent au cours de l'année écoulée \$459 millions, comparativement à \$432 millions en 1962, soit une augmentation de 6%. Les ventes d'assurance ordinaires atteignaient \$350,800,000, les ventes d'assurance-groupe, \$108,600,000; ces deux chiffres représentent de nouveaux sommets. Dans nos commentaires, c'est notre intention de ne faire ressortir que les activités financières proprement dites de l'institution, d'autant plus que nos lecteurs trouveront ci-contre les faits saillants de l'intéressant message transmis hier par le président de la compagnie, M. E. A. Rieder.

Table with 3 columns: 1963, 1962, en millions de \$.

Le surplus d'exploitation a atteint \$20.7 millions — augmentation des dividendes

Le surplus d'exploitation de l'année s'élevait au dire de son président, M. E. A. Rieder à \$20,7 millions, comparativement à \$19,9 millions en 1962. Les dividendes payés aux détenteurs de polices totalisaient \$16,9 millions. De plus, nous avons annoncé une autre augmentation du niveau de nos dividendes pour 1964. Cette hausse des dividendes constituera la neuvième augmentation approuvée au cours des onze dernières années et elle est principalement due à l'augmentation continue des revenus de placement de la compagnie. Les transferts à notre réserve de placement ainsi qu'à notre fonds de prévoyance pour les éventualités étaient assez semblables à ceux de 1962. Le maintien de la solidité financière de la compagnie qui doit faire face à des obligations toujours croissantes nécessite de tels transferts.

Ses succès reflètent les efforts de ses 2,200 employés et représentants bien qualifiés

Il ressort, encore, du rapport annuel de cette compagnie pratiquement centenaire que l'excellence des résultats financiers obtenus reflète les efforts de ses quelques 2,200 employés, (ce chiffre comprend son personnel et ses vendeurs) répartis un peu partout à travers le Canada. Elle fait, en effet, des affaires dans toutes les provinces canadiennes et le revenu des primes provenant de chacun ainsi que ses placements dans chaque province s'équilibrent passablement. Ainsi, respectivement ils sont de 54 et 51% pour l'Ontario, et de 7 et 18% pour le Québec, longtemps, d'autant plus que l'immensité du Canada et ses diverses races présentent bien des problèmes géographiques et linguistiques qu'il faut s'efforcer de rencontrer. Sur ce point, nous n'hésitons pas à transmettre publiquement nos félicitations à la direction de cette compagnie qui fut l'une des premières à obtenir du Parlement la reconnaissance officielle de son nom en français et en anglais et qui ne cesse de former de hauts fonctionnaires bilingues, etc. Incidemment les remarques de son président publiées ci-contre sur la nécessité d'en venir à l'unité dans la diversité méritent d'être prises en sérieuses considération dans tous les milieux canadiens.

Marcel CLEMENT

Cours des changes

Table with 2 columns: Location, Rate.

Rendements de 5.73% et 5.69%

Obligations de l'Hydro-Québec

Capital et intérêt garantis par la Province de Québec

La nouvelle émission d'obligations de l'Hydro-Québec offre aux investisseurs un choix d'échéances et l'occasion de placer leurs fonds dans une valeur garantie par la Province de Québec. Nous offrons, sujet à vente préalable et à changement de prix, les:

Obligations à 5 1/2% de la Commission Hydroélectrique de Québec

20 ans échéant le 1er mars 1984 (rachetables à partir du 1er mars 1982)

30 ans échéant le 1er mars 1994 (rachetables à partir du 1er mars 1991)

Prix: 97.25 plus l'intérêt couru* au rendement d'environ 5.73%

Prix: 97.25 plus l'intérêt couru* au rendement d'environ 5.69%

*Aucun intérêt ne sera compté sur les livraisons effectuées le 2 mars 1964.

Toute commande recevra notre attention immédiate. Un prospectus sera envoyé sur demande.

1, Place Ville-Marie, Montréal 2. Téléphone: 866-8321. Wood, Gundy & Compagnie Limitée

75 ANS NOTRE 75e RAPPORT ANNUEL TÉMOIGNE DE L'EXPANSION DE NOTRE SOCIÉTÉ DEPUIS SA FONDATION EN 1889. POINTS SAILLANTS ASSURANCES EN COURS \$1,275,074,164 - augmentation de plus de \$90,000,000 en 1963. NOUVELLES ASSURANCES \$ 164,133,452 - augmentation de plus de \$7,000,000 en 1963. TOTAL DES RESSOURCES \$ 245,602,006 - augmentation de plus de \$16,000,000 en 1963. REVENU \$ 43,408,864 - augmentation de plus de \$1,800,000 en 1963. FONDS EXCÉDENTAIRES \$ 21,605,756 - en augmentation de plus de \$2,000,000 en 1963. PAIEMENTS aux assurés et bénéficiaires et RÉSERVES à leur intention \$ 32,612,572 - augmentation de plus de \$1,000,000 en 1963. UN EXEMPLAIRE DU RAPPORT COMPLET SERA ENVOYÉ SUR DEMANDE. Lorsqu'il s'agit d'assurance... c'est Dominion pour la Vie. THE DOMINION LIFE ASSURANCE COMPANY, WATERLOO, ONTARIO. SUCCURSALES: 2055, rue Peel 5801 ave Monkland Edifice Price, Québec

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Table of stock market data for New York, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock names, prices, and changes.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for the Canadian market, including columns for stock names, prices, and changes.

INDICES à TORONTO

Summary table of Toronto market indices.

INDICES à MONTRÉAL

Summary table of Montreal market indices.

INDICES à NEW-YORK

Summary table of New York market indices.

TITRES au comptoir

Table of over-the-counter securities.

Rapports financiers

Teck Corp. Ltd., pour les six mois terminés le 30 septembre 1963. \$270,655.

Cours de l'or

LONDRES - Cote de l'once d'or fin hier en dollars de E. Unis au marché de l'or européen.

Données alimentaires

MONTRÉAL - Cours des denrées transmises à Montréal hier par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Index Dow Jones

4511 1307 76 850 206 10 Ind. 784.50 789.38 104.97 784.41 +3.37

Cours du dollar

Le dollar américain a augmenté hier de 1.32 à \$1.03 par rapport au dollar canadien.

Indices des Obligations à New-York

30r 100r 100r 100r 100r 100r

Mines Hors-Stock

G. E. LESLIE & CO. Membres Montreal Stock Exchange - Canadian Stock Exchange

COMPTABLES AGRÉÉS

L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUÉBEC

J. A. W. ARCHAMBAULT & ASSOCIÉS

GAUVIN, DUCHARME, ROULEAU, PRENOVOST, DUMAIS, BRAULT & ASSOCIÉS

NADEAU, PAQUET & CIE

NADON & de CARUFEL

ARMAND & ASSOCIÉS

KENDALL, TRUDEL & CIE

GERARD LABELLE

LACHANCE, BROUSSEAU, ALLARD & CIE

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & CIE

LORENZO BELANGER & ASSOCIÉS

BENOIT, GROTHE & DENIS

PAUL E. BONNIER & CIE

CLARKSON, GORDON & CIE

LEBLANC & GAGNON

TOUCHE, ROSS, BAILEY & SMART

LAVALLEE, BEDARD, LYONNAIS, GASCON, LUSSIER, NOISEUX, SENEAL

LEMIRE, ROULEAU & CIE

MAHEU, NOEL & CIE

THORNE, MULHOLLAND, HOWSON & McPHERSON

MIDDLETON HOPE & CO.

MESSIER, JACQUES, GAUTHIER, SAINT-DENIS & CIE

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS

VIAU & ROBIN

Montréal soupçonne toujours l'existence d'un cartel des ampoules électriques

L'administration municipale de Montréal soupçonnant toujours l'existence d'un cartel des ampoules électriques, a pris des mesures pour protéger le plus bas des 32 soumissionnaires qui vient d'obtenir un contrat pour 12.000 ampoules incandescentes pour éclairage de rue.

Ce soupçon de l'existence d'un cartel remonte à quelques années déjà. En septembre 1961 lors de l'ouverture de soumissions l'administration a constaté que 24 des 25 soumissionnaires exigent le même prix. Un an plus tard, soit en septembre 1962, le comité exécutif rejetait 27 soumissions "présentant des prix identiques pour chacun des items de la soumission..."

Entre temps l'administration municipale a saisi le département du directeur des enquêtes et recherches sur les coalitions à Ottawa de ces "coïncidences" pour le moins étranges.

Le 8 octobre 1963 l'administration a reçu 32 soumissions pour une commande de 12.000 ampoules et ce n'est qu'hier que le comité exécutif a décidé d'adjuger le contrat en prenant soin, cependant, de transmettre le nouveau dossier au directeur des enquêtes sur les coalitions afin de s'assurer que le plus bas soumissionnaire pourra s'approvisionner en ampoules.

Des 32 soumissionnaires, 29 ont offert un prix identique, soit \$1.01 l'unité, un a soumis \$1.00, un deuxième à \$0.96 et le troisième, à \$0.90.

C'est donc ce dernier, la compagnie Oxford Sales Co. Ltd., qui a obtenu le contrat. Les 29 soumissions offrant un prix identique proviennent de: Allied Electric Ltd; Aver Electric Supply Inc; Auer Light Manufacturing Co. Ltd.; L.C. Barbeau Inc; Philippe Beaubien & Co. Limited; H. C. Burton Co. Ltd; Callard & Co. Limited; Canadian Distributors (Electrical) Ltd; Canadian General Electric Co. Ltd.

Georges Daigmeult Limitée; Omer DesRues Limitée; Du Bu Electrical Supplies, Excel Distributing Inc; Ford Electric Supply Ltd; Franklin Electrical Supply Co; Globe Electric Co; F.X. Guillevin & Son Reg'd; Ideal Electric; La Rivière Inc; Produits L.P.G. Inc; Major Electric Co. Ltd; Northern Electric Co. Ltd; Roy Marchand Limitée; Sepco Electric Products Corp.; Shortall Electric Limited; The J. Pascal Hardware Co. Ltd; Tru-

RÉPONSE AU PRÉSIDENT DE L'EXÉCUTIF

Les municipalités de banlieue contribuent au progrès de Montréal

En réponse à la campagne "justice pour Montréal" qui semble vouloir lancer les autorités de la métropole, le maire de ville d'Anjou, M. Ernest Crépeault incite les maires de banlieue à lancer une campagne de "justice pour la banlieue".

En réponse au président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, qui a attiré l'attention des contribuables montréalais et des "autres autorités" sur une dépense de \$600,000 que la ville doit faire pour répondre aux besoins de

l'université de Montréal en égouts, M. Crépeault cite l'exemple de sa ville qui doit payer 57 p.c. de l'égout collecteur Mercier qui a permis le drainage du territoire de Tétraultville et son développement au profit de Montréal.

"Si ville d'Anjou n'avait pas existé, dit le maire de cette municipalité, Montréal n'aurait pas eu les moyens de construire l'égout Mercier et le territoire de Tétraultville serait encore en friche. C'est grâce à l'existence de notre ville qui doit payer 57 p.c. des frais de construction de cet égout qu'aujourd'hui Montréal peut profiter de revenus accrus en plus d'être libérée d'une foule d'actions en dommages qui étaient intentées chaque année à la ville par des citoyens ayant été victimes d'inondation."

"C'est donc dire, ajoute M. Crépeault, que si Montréal veut entrer sur ce terrain les villes de banlieue pourront elles aussi citer de nombreux cas où elles ont déboursé des sommes considérables qui ont bénéficié à Montréal et en constatant que M. Saulnier veut faire état de tous ces cas concernant la métropole, moi j'incite les maires de banlieue à instruire les Montréalais et aussi les autorités sur toutes les décisions qu'elles prennent et qui sont susceptibles d'aider Montréal à progresser. On constatera peut-être que cet échange est souvent au profit de Montréal."

Nouvel appui à Gérard Picard

Le conseil central des syndicats nationaux de Shawinigan (CSN) au cours de sa dernière assemblée régulière, a décidé de donner son entier appui à M. Gérard Picard, candidat néo-démocrate aux élections partielles dans le comté de Laurier. Une délégation des divers syndicats affiliés au conseil se rendra à Montréal dans le but d'aider M. Picard le jour du 10 février.

M. Picard est bien connu dans la région de la Mauricie comme négociateur; depuis de nombreuses années, il a participé aux négociations les plus importantes dans l'industrie des produits chimiques de la région.

Troisième année des prix UCJLF

Les candidatures sont maintenant ouvertes pour les prix de journalisme de l'Union canadienne des journalistes de langue française, qui seront attribués cette année pour la troisième année consécutive et qui porteront sur les travaux de 1963. Tous les journalistes de langue française du Canada, hommes ou femmes, de la presse quotidienne, périodique, parlée et télévisée, peuvent soumettre des travaux et concourir pour des prix de \$300 dans 13 catégories différentes. Quant au grand prix de journalisme de \$3,000, il constitue probablement la plus riche récompense individuelle offerte aux journalistes du monde entier.

Au cours des deux premières années, ces prix, qui sont commandités par des sociétés privées canadiennes, soucieuses de favoriser l'essor du journalisme, ont été remportés surtout par des membres de la presse quotidienne montréalaise, l'immense majorité des inscriptions étant venues de ce secteur. La commission des prix de l'UCJLF engage donc vivement les journalistes des autres villes, de la presse périodique et hebdomadaire, ainsi que de la radio et de la télévision à soumettre des travaux. C'est la seule façon de concourir. Pour renseignements, on s'adresse à la Commission des prix de l'UCJLF.

Les fiduciaires de la Fondation de l'UCJLF, lors du dernier exercice, étaient MM. Léo Lavoie, directeur général de la Banque Provinciale du Canada, Hébert Chrétien, directeur général de la Société d'administration et de fiducie, et Bernard Benoit, directeur des relations extérieures de l'Alliance, compagnie mutuelle d'assurance-vie.

Saint-Michel en appelle d'une décision de la CTM

La cité de Saint-Michel en appellera à la Régie des services publics d'une décision prise par la Commission de transport de Montréal relative au second billet de zone exigible des citoyens de cette ville qui utilisent les services de la Commission.

La cité de Saint-Michel demandait l'abolition de ce second billet. Le 29 janvier dernier, la Commission de transport a rejeté sa requête. "Je remarque, a dit le maire de Saint-Michel, M. Bergeron, que la décision de la CTM ne

contredit en rien les arguments de Saint-Michel. Elle se contente de faire état d'une "étude" complète de toutes les questions se rapportant au transport urbain dans la région métropolitaine" qui serait actuellement en cours et qui s'opposerait à ce qu'une décision favorable nous soit rendue."

M. Bergeron estime que la CTM étant juge et partie dans cette affaire, la cité de Saint-Michel est justifiée d'en appeler à la Régie des services publics.

Fernand Bourret dit pourquoi...

(Suite de la page 3)
de notre économie devrait être de relever le niveau de vie des Canadiens (...). L'objectif ne peut être atteint sous l'empire d'un système bancaire suivant lequel toute la monnaie est créée en tant que dette portant intérêt, d'où l'obligation de rembourser aux banques plus que le montant mis en circulation par le régime bancaire (...). Ce but ne peut être atteint que par l'établissement d'un régime bancaire et la mise en oeuvre de principes bancaires qui assureront un volume constant de monnaie ou de pouvoir d'achat suffisant non seulement pour produire toutes les denrées que nos vastes ressources en hommes et en matières premières permettent, mais suffisant aussi pour rendre possible la circulation de toute la richesse nationale ou de son équivalent."



Son Honneur le maire Jean Drapeau fait la proclamation de la Semaine nationale de l'électricité au bureau du président de l'Hydro-Québec, M. Jean-Claude Lessard, en présence des membres du Comité métropolitain et des dirigeants de l'Hydro-Québec. De gauche à droite: MM. Jean-Claude Lessard, président de l'Hydro-Québec; le maire Jean Drapeau; G. St-Amour, vice-président du Comité métropolitain; Robert A. Boyd, président du Comité métropolitain; Jean-Claude Gignac, commissaire; Raymond Latreille, commissaire; Léo Roy, assistant exécutif du président de l'Hydro-Québec.

L'AMBASSADEUR AVNER FAIT LE POINT A MONTRÉAL

L'État d'Israël est le meilleur client du Canada au Moyen-Orient

Selon l'ambassadeur d'Israël au Canada, M. Gershon Avner, le volume du commerce entre son pays et le Canada, qui s'est substantiellement accru depuis trois ans, est appelé à prendre encore plus d'expansion.

Prenant la parole à un déjeuner de la Chambre de commerce et d'industrie Canada-Israël, M. Avner a souligné qu'en 1960, les exportations d'Israël au Canada n'étaient que de \$2.4 millions, alors que les estimations pour 1963 indiquent que leur valeur a atteint près de \$6 millions. D'autre part, le Canada a exporté pour \$6.2 millions en Israël en 1962, et on croit que la valeur des exportations en 1963 a atteint \$8.5 millions.

Israël est de loin le meilleur client du Canada au Moyen-Orient, a-t-il dit. L'accroissement des importations d'Israël au Canada au cours de la dernière année est dû surtout aux achats de blé et d'équipement téléphonique, mais Israël est susceptible d'acheter de plus en plus de produits manufacturés canadiens dans l'avenir, surtout à partir du moment où l'entente avec l'Allemagne de l'Ouest prendrait fin.

M. Avner a énuméré les causes de l'accroissement du commerce entre le Canada et Israël. En premier lieu, il y a les raisons "psychologiques": le peuple juif, a-t-il dit, n'a pas eu l'habitude, au cours de son histoire, d'avoir beaucoup d'amis, et quand il en trouve, il sait les apprécier; or le Canada est un pays ami. Ensuite, il y a l'abolition de plusieurs barrières tarifaires en Israël. M. Avner a souligné qu'au début du développement du pays, le gouvernement avait imposé des tarifs

pour protéger les entreprises locales, mais qui à mesure que l'économie israélienne prend de la force, il tend à l'exposer davantage aux "vents froids de la concurrence internationale". En troisième lieu, le développement rapide du pays qui sera encore accéléré par l'utilisation des eaux du Jourdain, crée de nombreux besoins en matières premières et biens de productions qu'Israël doit importer. M. Avner a souligné que son pays a besoin d'in-

vestissements étrangers mais qu'il cherche surtout les investisseurs qui fournissent en même temps l'aide technique. M. Avner a conclu en exprimant l'espoir que le gouvernement canadien, à l'instar des gouvernements britanniques, danois et hollandais, donnera une aide aux entreprises canadiennes qui éprouvent des difficultés à cause du boycottage qu'exercent les pays arabes contre les entreprises qui font affaire avec Israël.

A travers le Québec à travers le Québec

Gilson à Laval

L'université Laval recevra les 12 et 13 février l'éminent philosophe et historien français, Étienne Gilson. Membre de l'Académie française et ancien professeur aux universités de Lille, Strasbourg, Sorbonne et Harvard, officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, M. Gilson est attaché, depuis 1929 à l'Institut d'études médiévales de l'université de Toronto.

Ecole de tourisme

L'école de tourisme ouvrira de nouveau ses portes cette année, grâce à la collaboration des autorités de la ville de Montréal et de l'extension de l'enseignement de l'université. L'école de tourisme présentera tous ses cours en soirée, de 7 h. 30 à 9 h. 30, les lundis et mercredis, du 2 mars au 29 avril. L'enseignement sera accompagné de projections de films et de visites d'emplacements locaux qui ont une valeur touristique.

Bourses de Ford

Pour leur aider "à rencontrer un des besoins les plus urgents dans le domaine de l'éducation au Canada", les universités de Dalhousie, de Montréal, Western, de Saskatchewan et Carleton ont été invitées à désigner chacune un étudiant diplômé qui recevra une bourse de la société Ford-Canada. C'est un total de \$25,000 que la société distribuera à des diplômés qui se destinent à la carrière de professeur d'université.

St-Pierre-Claver

De grandioses manifestations marqueront prochainement le 50^e anniversaire de fondation de la paroisse Saint-Pierre-Claver de Montréal et le jubilé d'or sacerdotal de son curé, Mgr Charles-Auguste Labelle, p.d. Le comité d'organisation des fêtes souhaite que tous les paroissiens, anciens et nouveaux, participent aux cérémonies.

Terrains à St-Léonard

L'évaluation industrielle de la ville de St-Léonard, même si le développement industriel est inférieur, l'expansion résidentielle. Dans les zones industrielles de St-Léonard, il y a présentement pour \$25 millions de terrain non construits.

"Clinique du cardinal"

Le personnel technique du service de transformation sanguine de la Croix-Rouge ainsi que les bénévoles ont été désignés pour travailler à la "clinique du Cardinal", qui a lieu aujourd'hui. La clinique est installée au sous-sol de la sacristie de la Basilique Marie-Reine-du-Monde et fonctionnera de 9 h. du matin à 9 h. du soir. Son Eminence invite hommes et femmes en bonne santé à donner de leur sang.

Ville de St-Laurent

Deux nouveaux cours débuteront le 19 février prochain, sous les auspices de la Protection civile de St-Laurent. Il s'agit d'un cours de sauvetage pour les personnes de 17 à 50 ans, et d'un cours de premiers soins. Des certificats de l'Ambulance Saint-Jean seront décernés à l'issue de ce dernier cours.

La pédagogie à Laval

L'école de pédagogie et d'orientation de l'université Laval a changé de nom. Elle sera désormais connue sous le nom d'École des sciences pédagogiques et psychologiques. Cette question a été définitivement réglée à la réunion du Conseil universitaire du 23 janvier dernier alors que la nouvelle appellation fut présentée par la direction de l'école.

L'industrie du bois

M. D. D. Lockhart, secrétaire-général de l'Association canadienne de l'industrie du bois, a annoncé que M. John Nicholson, ministre des forêts sortant de charge, ouvrira officiellement le 56^e congrès annuel de l'association qui doit avoir lieu à l'hôtel Reine-Élisabeth, à Montréal, le 16 au 19 février prochain.

L'AFFAIRE DU REFERENDUM DE RENAUD

Jean-Noël Lavoie prie les dénonciateurs de produire officiellement un dossier

QUEBEC (DNC) — M. Jean-Noël Lavoie, maire de Chomedey et député de Laval, a invité de nouveau hier les dénonciateurs de présumées irrégularités qui auraient eu lieu lors du référendum de Renaud, en 1961, à remettre leurs dossiers au procureur général et de porter des plaintes officielles.

Invoquant une question de privilège, le député de Laval a expliqué qu'à la suite de nouvelles parties dans les quotidiens de Montréal, les 24 et 25 janvier, il avait fait une enquête personnelle et qu'à sa connaissance aucune irrégularité ne se serait produite. Il a remis au procureur général les informations qu'il avait recueillies et prie les dénonciateurs d'en faire autant.

Il a rappelé que le procureur général avait reçu, le 15 janvier, la visite de trois personnes qui auraient été les dénonciateurs en question. M. René Hamel leur a demandé d'aller

soumettre leur cas à son assistant à Montréal, Me Gérard Tourangeau.

M. Lavoie a dit qu'il avait hier communiqué avec Me Tourangeau qui lui a affirmé n'avoir pas encore reçu la visite de ces trois personnes.

"Il est tout de même bizarre, a ajouté le député de Laval, que cette question rebondisse trois ans après la tenue du référendum. Tout le monde sait que la loi créant la ville de Chomedey n'a pas été adoptée immédiatement après le référendum du 16 janvier 1961. Loin de là, ceux qui s'opposent à cette fusion ont continué la lutte jusqu'au mois d'avril 1961..."

Puis, s'adressant à M. Daniel Johnson qui avait soulevé la question en Chambre au moins à deux reprises, M. Lavoie a terminé en disant: "Le chef de l'opposition non seulement est insatisfait des propres ballons qu'il souffle lui-même, mais se rattache aux ballons soufflés par les autres..."

Clinique de sang

CFM-TV organise une grande clinique de donneurs de sang en compagnie de la Croix-Rouge, le 17 février, de 3 h. de l'après-midi à 10 h. le même jour. L'Association des pompiers de la métropole a de son côté procuré un local où les donneurs de sang pourront se rendre à cette occasion. Cette salle est située au 1474 est, rue Sainte-Catherine.

Protection civile

Pour la troisième année consécutive, la Protection civile du Québec participera au Salon national de l'agriculture, du 8 au 15 février, au Palais du commerce, annonce M. Marcel Dame, directeur de la zone 8 de cet organisme. Actuellement, 466 municipalités de la province participent à un programme d'entraînement de sauveteurs et de pompiers auxiliaires sous les auspices de la Protection civile.

Un homme averti en vaut deux



Un homme averti ne donne jamais sa langue au chat!

Il n'est jamais pris au dépourvu et il a réponse à tout. Surtout s'il possède deux ou plusieurs langues. Non. Il ne donne jamais sa langue au chat, pas plus au chat siamois qu'au chat de Perse. Posséder plusieurs langues est un atout précieux, mais...

Où les étudier? Chez Berlitz! Rapidement? Chez Berlitz! En confiance? Chez Berlitz! Et même, au besoin, chez vous ou à votre bureau? Avec Berlitz!

LES ÉCOLES BERLITZ LANGUES VIVANTES MONTREAL 845-1161 Suite 300, 2055 rue Peel Suite 1821, Place Ville Marie OTTAWA 232-5343 31, rue Metcalfe

être prévoyant...

C'est acheter un terrain à Repentigny et surtout profiter de l'offre exceptionnelle de Ibergville Construction Inc.—l'entreprise qui a bâti une bonne partie de Repentigny.

Repentigny, de par sa situation à 30 minutes du cœur de Montréal et de par les développements qui doivent se faire dans l'est, est appelé à un brillant avenir. Les terrains de l'ensemble résidentiel Ibergville y prendront rapidement de la valeur.

Terrains de 60' x 100' (ou plus), d'une valeur de \$960, payables \$20. par mois. Voyez la maquette à l'échelle et les superbes vues aériennes au bureau de vente où l'on vous fournira tous les renseignements que vous désirez. Pour vous y rendre, vous traverserez le pont Le Gardeur (Bout-de-l'Île), vous tournez à gauche au Centre d'achats et vous filez jusqu'au bout du boulevard Ibergville.

IBERVILLE CONSTRUCTION INC. 278, boul. Ibergville, Repentigny — Mtl. 5-8151

ASSURANCE AUTOMOBILE
Nous représentons 21 compagnies
TAUX DE FLOTE POUR ETUDIANTS UNIVERSITAIRES ET PROFESSEURS.
L.-M. DESILETS ASSURANCES
Montréal: UN. 5-395
St-Hilaire: FO. 7-5636
Québec: LA. 4-7533
Sherbrooke: LO. 2-3905

SHEARER LUMBER CO. LTD.
30 BOUL. STINSON MTL (angle Côte-de-Liesse)
VOUS OFFRE PLUS DE 50 MODELES DE PORTES EXTERIEURES UNIK DE MARQUE GARANTIE LIVRAISON RAPIDE
RI. 8-6161

ARCHITECTES
DAVID, BAROTT, BOULVA ARCHITECTES
750, côté de la Place d'Armes MONTREAL — VI. 9-9191

DUPUIS & MATHIEU ARCHITECTES
MONTREAL 34 — LA. 6-3073

PAUL LAMBERT ARCHITECTE
4050, Chemin Trafalgar MONTREAL — WE. 7-1388

LAROSE, LAROSE, LALIBERTÉ & PETRUCCI ARCHITECTES
1255, boulevard Laird Ville Mont-Royal Suite 280 — RE. 1-9611

JEAN MICHAUD ARCHITECTE
59 ouest, rue St-Jacques MONTREAL 1 — 844-1775 RIMOUSKI — 723-8577

SARRA - BOURNET & AUDET ARCHITECTES
159, rue Principale HULL, P.Q. — 777-4994

PAUL-O. TRÉPANIÉ ARCHITECTE
GRANBY — FR. 2-5888 MONTREAL — 276-6013

Au gré du SPORT

Par JEAN-PAUL COFSKY

Section des millionnaires...

Chez nos voisins les Américains, où chaque rédacteur sportif est muni d'un cerveau IBM électronique qui ne pense toujours qu'en fonction du signe \$\$\$, on a fait certains relevés récemment quant à l'argent gagné par les athlètes professionnels; comme il se doit au pays du "biggest and the best" on commence par nous révéler que les joueurs de baseball — sport national des Etats-Unis — ne sont pas ceux qui gagnent le plus d'argent au cours d'une saison, même si un Willie Mays récolte des revenus de plus de 100 mille dollars, pour à peine sept mois de travail. Les assassins professionnels de droit légalisés qu'on appelle communément champions boxeurs aux Etats-Unis gagnent beaucoup plus que cela. On n'a qu'à songer à la fortune récoltée au cours des trois dernières années par un Sonny Liston et un Floyd Patterson, un Liston qui ne s'est pas battu dans l'arène la durée de trois rondes complètes (un round contre Westphal, un demi-round contre Patterson et encore un autre demi-round toujours contre le même "ascenseur" Patterson) en trois ans pour comprendre leur étonnement devant une fortune amassée si rapidement.

Section de la petite bourgeoisie...

Et ces magnats de la finance sportive de la boxe sont loin d'être seuls au plateau du 100 mille dollars et plus; il y a messieurs les golfeurs Palmer et Nicklaus qui l'an dernier se payaient ce luxe tout en s'amusant, il y a aussi les champions qu'il leur faut bien mentionner ces minuscules mais habiles jockeys qui font fortune et qu'on pourrait qualifier en riant de "quêtes montées à cheval"! Willie Shoemaker, le merveilleux, a pour sa part accumulé l'impressionnant total de 252 mille 692 dollars au cours de la saison de courses, son profit étant basé sur le traditionnel 10 p.c. des bourses gagnées par ses montures. Au ballon-panier on est plus modeste; le fameux Wilt Chamberlain des San Francisco Warriors s'est contenté d'un maigre 75 mille dollars pour ses lancers précis. On ne saurait, descendant au niveau de la bourgeoisie cossue (moins de 100 mille) ignorer les joueurs de football des ligues majeures aux Etats-Unis, comme de bien entendu.

Section du talent perdu...

Le célèbre Jimmy Brown de Cleveland y trouve son sel au compte d'un anémique 50 mille dollars tandis que ses compagnons de célébrité Johnny Unitas et Y.A. Tittle, quarts-arrière de renom doivent se contenter d'une pitance de 30 à 35 mille dollars. Dans cette classe dont les revenus baissent, on retrouve le champion Ken Rosewall au tennis, Lew Hoad, Pancho Gonzalez et Frank Sedgeman. Puis nous en arrivons aux parents pauvres, nos Canadiens: Gordie Howe au hockey, 31 mille dollars — toujours selon les Américains — Jacques Plante, Frank Mahovlich et Red Kelly qui sont étiquetés à 25 mille tandis que Bobby Hull frise la mendicité avec un indigeste 22 mille 500 dollars.

Si j'ai cité tous ces chiffres, dont je n'ai aucune raison de douter, c'est pour vous faire songer aux difficultés de rester amateur pour un athlète rempli de talent, mais qui ne peut le faire fructifier, s'il songe à le mettre au profit de son pays, aux jeux olympiques. Il serait plus que temps de réviser les lois de l'amateurisme honteusement fardé pour que ceux qui ont du talent fassent honneur à leur pays tout en négligeant pas de vivre selon leurs talents...

Ants Anson donne une 9e médaille d'or aux Russes

INNSBRUCK (Autriche) — Ants Anson, un étudiant de 25 ans, a remporté hier pour la Russie la cinquième médaille d'or pour le patinage de vitesse et la neuvième médaille d'or aux Jeux olympiques d'hiver, détrônant son compatriote et champion Eugénij Grischin, dans l'épreuve de 1.500 mètres.

Patinant avec beaucoup d'élégance devant une foule de 10.000 personnes, Anson a franchi la distance en deux minutes 10,3 secondes, remportant ainsi sa seconde victoire.

Contrat refusé

CHICAGO — Le lanceur Jim Brosnan a refusé les conditions des White Sox de Chicago, surtout en raison du fait que la direction veut lui défendre toute publication d'article sur le baseball pendant la saison. L'équipe ne veut pas céder sur le salaire et sur la défense d'écrire faite au joueur, lui permettant de négocier avec les 19 autres équipes des majeures s'il le désirait.

4

10

Les whiskeys Wiser sont plus âgés dans presque toutes les catégories de prix!

Comparez l'âge de tout whiskey Wiser, clairement indiqué sur la bouteille, à celui de tout autre whiskey se vendant à un prix comparable. Vous constaterez qu'en général les whiskeys Wiser sont plus âgés. Et le vieillissement, chez Wiser, signifie que le whiskey est vieilli dans des fûts de chêne... qu'après le dernier mélange, il est retourné dans un fût où il continue de vieillir lentement... Si vous désirez un whiskey qui vous offre vraiment davantage pour votre argent, exigez du Wiser il est plus âgé!

Les whiskeys les plus avantageux aujourd'hui: Wiser's De Luxe, âgé de 10 ans; Wiser's 201, âgé de 6 ans; Wiser's Special Blend, âgé de 4 ans.

WISER'S DISTILLERY LIMITED, MONTREAL

Avec un record de descente inégalé

Les Canadiens ont consolidé leur avance en tête et sont favoris pour remporter la médaille d'or dans la dernière épreuve, aujourd'hui

INNSBRUCK, Autriche. — L'équipe no 1 du Canada en bobsleigh, pilotée par Vic Emery, âgé de 30 ans, de Montréal, a conservé son avance dans l'épreuve de la descente en bobsleigh à quatre places, après la troisième descente hier matin, sur la dangereuse piste Igls.

La piste de 1.501 mètres, qui comporte 14 courbes dangereuses, a été rendue plus dangereuse encore parce que les murs de béton recouverts de glace, étaient à nus, dans la courbe de 180 degrés surnommée la "Chaudière du sorcier", vers la fin de la descente.

L'équipe d'Emery a descendu la piste en une minute, 3,64 secondes, pour un temps total de 3:10,45.

L'équipe no 1 d'Autriche, avec Erwin Thaler comme pilote, s'est hissée au second rang avec 1:37,4 pour un total combiné de 3:11,35 et l'équipe no 2 d'Italie, pilotée par Eugenio Monti, est descendu au troisième rang avec 1:04,02 et un total de 3:11,52.

Au quatrième rang, on retrouve l'équipe no 1 d'Italie, pilotée par Sergio Zardini, qui a conservé le meilleur temps pour la descente d'hier, soit 1:03,59, pour un total de 3:11,64. Cette équipe était au sixième rang.

En arrière de Zardini vient l'équipe no 1 d'Allemagne, avec Franz Schell à la roue. Schell a effectué la descente en 1:04,15 pour un total de 3:11,86.

L'équipe no 2 du Canada, conduite par Lamont Gordon, de Harrison, Ontario, qui vit à New-York, est au 10e rang avec 1:05,06 et un total de 3:14,12.

L'équipe canadienne no 1 a conservé le meilleur temps dans la descente de cette piste de 4.920 pieds, en remportant la première épreuve mercredi en 1:02,99, et s'est classée au second rang à la deuxième descente avec 1:03,82.

Emery, son frère John, un chirurgien de Toronto, Peter Kirby, de St-Jovite et Doug Anakin, de Montréal, ont complété les deux premières descentes en 2:06,1 — une marge de 69,100s de seconde sur le bobsleigh de Monti.

Hier, les Canadiens ont augmenté leur avance à 90/100s de seconde sur Thaler qui s'est hissé au deuxième rang. Il s'agit là d'une avance considérable, selon les experts.

Il faudra donc maintenant que les Canadiens conservent un temps raisonnablement rapide aujourd'hui, lorsque la quatrième et dernière descente sera disputée, s'ils veulent remporter pour le Canada sa première médaille d'or des 9e Jeux olympiques d'hiver et sa première dans l'histoire de la bobsleigh.

Le début de la troisième épreuve a été retardé par une légère chute de neige au cours de la nuit. Un groupe de militaires autrichiens ont été mandés pour nettoyer la piste et la mettre en état pour la descente hier.

La neige est tombée après quatre jours de dégel, apporté par des vents chauds qui ont ramolli la glace et ont rendu les descentes d'hier risquées. Il y avait beaucoup de neige mouillée sur la piste et certaines équipes ont accusé les organisateurs de négliger la sécurité de la piste, en organisant deux descentes la même journée.

La piste était en bon état pour la première descente, mais à mesure que la journée progressait, elle devenait molle et mouillée, tandis que les patins des bobsleighs creusaient de profondes traces dans la glace.

Selon les règlements internationaux, les concurrents ont le droit de chauffer leurs patins, pour obtenir une plus grande vitesse.

Plusieurs membres de l'équipe canadienne ont repoussé

les accusations que la piste était dangereuse comme étant des "fadaises" et que tout cela entraînait bien dans la guerre des nerfs, entre les concurrents, qui recherchent tous les avantages possibles.

CRITIQUES

Toutefois, Emery lui-même a critiqué la décision de tenir deux descentes la même journée, particulièrement à cause de l'état des murs ou de profondes crevasses constituaient un danger pour la bobsleigh qui hurrait le mur.

Hier, la piste était considérablement plus lente et aucun des 17 concurrents de 11 pays n'a réussi à atteindre le premier record d'Emery, qui est de 1:02,99.

Ce temps enlève plus d'une seconde du record de 1:04,07, établi par Zardini aux championnats mondiaux de 1963, dans lesquels Emery a terminé au neuvième rang.

Il n'y a pas eu d'accident sérieux hier, mais l'équipe américaine no 2, avec Lawrence McKillip à la barre, a dû se retirer lorsque la roue du volant s'est brisée, après que la bobsleigh eut touché une profonde crevasse dans la courbe no 12. Puis, la bobsleigh belge, la 11e à descendre, a heurté le mur de glace à la courbe de la Chaudière du sorcier avec tellement de force, qu'elle a laissé le béton à découvert sur une distance de sept pieds.

Emery, qui jubillait après le succès canadien, a déclaré que les chances du Canada de remporter la médaille d'or sont "D'ENVIRON 80 POUR CENT".

80 POUR CENT DE CHANCES

"Nous avons élargi un peu plus le fossé et nous appliquons une jolie pression contre nos plus dangereux concurrents, a-t-il dit. Je crois que mes chances de remporter la médaille d'or, maintenant, sont d'environ 80 pour cent. Mais l'homme à battre est toujours Monti. Vous pouvez toujours compter sur lui pour qu'il accomplisse quelque chose de fantastique dans la toute dernière minute."

Gordon, pilote de l'équipe no 2 du Canada, a dû conduire alors que sa vue était obstruée, lorsque la neige mouillée a recouvert complètement l'une de ses lunettes. Il ne pouvait voir que de l'œil gauche. "Wow — conduire avec un seul œil, c'est un suicide", a dit Gordon. "J'ai bien cru que nous étions finis."

Gordon a blâmé les autorités de la piste qui, hier, ont fait répandre de l'eau et de la neige. "L'idée était bonne, mais malheureusement, la neige n'a pas gelé et c'est pourquoi elle a été lancée sur mes lunettes", a dit Gordon.

Monti, champion mondial de la luge biplane, a déclaré: "En tout et pour tout, la piste est assez bonne mais en Italie, une épreuve aurait été contremandée dans les conditions que nous avons. Je crois que chaque conducteur devrait être formellement averti des endroits précis qui sont dangereux, le long de la piste. Je suis très surpris que personne ne semble se soucier de notre propre sécurité."

CHEZ LES SKIEUSES A INNSBRUCK

Marielle Goitschel prend le premier rang au classement mondial; les Canadiennes Nancy Greene et Lida Crutchfield, les 8e et 13e



Tyrol

Pour faire suite à une magnifique fin de semaine au Carnaval de Québec, "Tyrol" vous transportera à Sainte-Marguerite, au chalet Cochard. L'autobus partira à l'angle des rues Sherbrooke et Saint-Denis à 7 h, 15 a.m. et se rendra à l'église Saint-Nicolas, où la messe de 8 h a.m. sera entendue. Les conditions de ski y sont redevenues très bonnes.

Réservez dès maintenant à Pierre (334-0005); René (667-0357); Pierre (387-3090).

Chevaliers sportifs

Dimanche, le 9 février, le Club des CHEVALIERS SPORTIFS INC., se rendra au MONT SUTTON dans les Cantons de l'Est, où se dérouleront les compétitions annuelles du Club. Des trophées ou cadeaux seront accordés aux champions de diverses catégories et ces trophées ou cadeaux seront remis à notre dans de clôture du ski, le 11 avril prochain. Chaleureuse invitation à tous nos membres et à nos futurs membres. Comme à l'ordinaire, des cours seront donnés aux débutants. L'après-ski se composera d'un souper suivi de danses. Nous vous attendons.

Réervations le plus tôt possible: J. Lavoie — LA 1-3774 A. Beaudet — 274-4652

Palestre

Dimanche prochain, le 9 février, comme d'habitude, la Palestre Nationale organise une excursion de ski; cette fois, les skieurs se rendront à Sainte-Adèle.

Le responsable, M. Denis Deslauriers, affilié à l'Association des Clubs de Ski de Montréal, donnera gratuitement des leçons pour débutants.

L'excursion aura lieu, beau temps, mauvais temps, et les heures des départs seront les suivantes:

De la Palestre Nationale, 840 Cherrier 8:30 A.M.

Du Centre Sportif Paul Sauvé, 4000 Beaubien est 8:45 A.M.

Sur demande, il y aura un troisième départ, à Crémazie et Lajeunesse.

Les skieurs devront aviser la Palestre Nationale (L.A.3-2166), la veille de l'excursion,

INNSBRUCK PC — Marielle Goitschel, une fille d'un hôtelier de Val d'Isère en France, a gagné le championnat mondial du combiné alpin à Innsbruck en Autriche hier et devient ainsi la meilleure skieuse au monde.

Nancy Greene de Rossland en Colombie-Britannique a conservé la huitième place dans le combiné, après s'être classée septième dans l'épreuve de descente hier matin aux Jeux Olympiques. La Fédération internationale de ski FIS a accordé le championnat du combiné à Mlle Goitschel qui a terminé dixième dans la descente. Cette épreuve a été remportée par l'autrichienne Christl Haas, championne mondiale en 1962.

Le championnat du combiné alpin est attribué à la skieuse qui a le mieux fait dans les épreuves de slalom géant, slalom spécial et de descente.

Il y a quatre ans, soit aux Jeux Olympiques de Squaw Valley

en Californie, Anne Heggtveit d'Ottawa avait mérité un tel honneur. Elle était aussi sortie gagnante du slalom spécial, procurant au Canada sa première médaille d'or de l'histoire dans le domaine du ski.

Bien que Marielle Goitschel ait terminé en dixième place dans la descente hier, elle a accumulé un nombre suffisant de points dans le slalom spécial et le slalom géant pour s'assurer les honneurs du combiné.

Marielle a gagné le championnat mondial avec seulement 34,82 points de pénalisation. L'autrichienne Christl Haas, qui était en cinquième place dans le combiné après les deux épreuves de slalom géant et spécial s'est assurée la deuxième position dans le combiné en gagnant la descente et une médaille d'or hier.

Elle a obtenu seulement 40,11 points de pénalisation. Edith Zimmermann, de l'Autriche également, a pris le 3e rang du combiné avec 43,13

points suivie de Mlle Saubert

qui avait obtenu 58,76 points.

Mlle Saubert a fini troisième dans le slalom spécial et sur un pied d'égalité avec Christine Goitschel en deuxième place dans le slalom géant. Mais dans la descente, l'Américaine n'a pu faire mieux que de mériter la 26e position.

Nancy Greene, de la Colombie-Britannique, une secrétaire de vingt ans, avait été classée huitième chez les meilleures skieuses au monde après les Jeux Olympiques de 1960. Elle avait fini 15e dans le slalom géant et 16e dans le slalom spécial et 24e dans la descente.

Mlle Greene s'était vu donner 115,33 points de pénalisation, et Mlle Crutchfield 179,82.

s'ils veulent monter dans l'autobus, à cet endroit.

Les billets sont en vente au contrôle:

Palestre Nationale: LA. 3-2166
Centre Paul Sauvé: 726-8656

Saranac

Le CLUB DE SKI SARANAC, se rendra au Mont Olympique, dimanche le 9 février 1964.

Il y aura souper et danse au "TOTEM" à Piedmont.

Les départs se feront à 8:45 a.m. angle Prieur et Waverley.

ARRÊTS D'AUTOBUS:
Sherbrooke et St-Denis 7h.30
St-Joseph et St-Denis 7h.30
Jean-Talon et St-Denis 7h.40
Crémazie et St-Denis 7h.50
Messe à St-André Apôtre 8h.00

Pour réservation, téléphonez à:

Paul Bourque FE. 4-2463
François Thivierge 331-1746
J. Lamanque DU. 7-1510

Nous l'avons!



est arrivée chez

Up-Town

AUTOMOBILE LTD

400, boul. Décarie
Ville St-Laurent

C'est MAINTENANT le moment de faire un essai au volant de la voiture à la réputation de 100,000 milles. Maintenant fabriqué AU CANADA



Venez la voir chez

Up-Town

AUTOMOBILE LTD

400, boul. Décarie
Ville St-Laurent

Tél. 748-8807

Dites Donc Dow

LA BIÈRE DU

CARNAVAL

DÉSALTÉRANTE!

DOUCE!

DÉLECTABLE!



COMME LE CARNAVAL,
UNE AGRÉABLE TRADITION
PARTOUT AU QUÉBEC

Cavalcade SPORTIVE

par Gérard "Gerry" Gosselin



Eloi Lefebvre, dans la dernière livraison de la "Vallée la Diable", écrit un éditorial alarmant sur l'état du ski, dans les Laurentides. Les pentes sont désertes. Les skieurs ont émigré ailleurs. Il cherche les causes de ce virage dans la faveur des adeptes du ski et il en signale quelques-unes. Sans tenir compte de la température qui n'a pas été trop propice au ski, cet hiver, il y a d'autres motifs plus pressants et ces motifs, ils sont dans l'attitude générale des résidents des Laurentides en face des skieurs.

Quand on parle de tourisme, on a l'habitude, du moins dans les milieux gouvernementaux et chez les grands hôteliers, de penser avant tout à l'Américain qui vient de New-York ou du Vermont ou de Washington. Cet oiseau aux couleurs rutilantes s'accompagne toujours d'une masse impressionnante de billets verts, bleus ou jaunes. Quand il vient chez nous, il en sème beaucoup. Mais en concentrant toute leur sollicitude sur ces grands dépensiers, on a oublié l'autre touriste, celui qui vient de moins loin, de Montréal, par exemple.

Il laissera peut-être moins de billets de \$50.00, mais il revient 10 ou 12 fois dépenser des \$10. et des \$20., il devrait comprendre qu'au bout de la saison, il aurait dépensé dans les Laurentides peut-être plus que le pérorateur étranger qui nous éclabousse avec sa Cadillac, qui a une ronde de John Collins au premier bar où il rencontre de jolies filles, ou qui mange un bifteck-maison par jour, pour ensuite se gaver de "hot dogs" et de toasts aux casse-croûtes du bord de la route.

Le skieur montréalais se sentait un peu perdu aux bords des grands hôtels. On n'en faisait que peu de cas, n'était pas assez intéressant. Il ne "pétait pas assez de roue". Sur les pentes, dans les salles à manger, au contrôle des hôtels ou des motels, il n'entendait parler que la langue américaine de la piste. Il est un fait constant, en tourisme, que le visiteur paie toujours un peu plus cher que les autres : \$2.00 pour le nettoyage d'un pantalon; 1.00 pour un martini; \$0.70 pour un sandwich et on attend de lui des pourboires de monnaie plantée et non de monnaie sonnante.

Pour rivaliser avec ce crépuscule d'une semaine, venu d'ailleurs, le skieur de chez nous, pour qu'on s'occupât de lui, devait accepter ces normes. Il s'est fatigué. Il va ailleurs, par exemple, dans les Cantons de l'Est où il ne paie qu'un dollar pour changer un pneu, que \$0.30 pour un "toast and beans", que \$1.50 pour du poulet rôti et qui peut toujours s'en tirer avec un pourboire d'un vieux trente sous".

Le Centre de l'Immaculée-Conception, depuis sa fondation, possédait une section de boxe amateur, qui était dirigée par Jacques Chevrier. Ce dernier est probablement celui qui a formé le plus de talents locaux. Les autorités du centre ont annoncé hier qu'elles feraient cette section. Une des principales raisons de ce changement de politique est une affaire d'espace. Cette section, qui ne réunissait plus même une dizaine d'apprentis-boxeurs, occupait un espace assez considérable, au centre qui, par ailleurs, à cause de son développement normal, aurait besoin de s'agrandir. L'abandon de la boxe donnera, en attendant, plus d'espace aux autres activités grandissantes.

Et puis, cette discipline de formation par la boxe amateur, ne répond peut-être plus autant à la conception nouvelle des loisirs. Tant que la boxe a été un moyen de former à la discipline, au courage et à la santé physique, elle a pu, dans le contexte amateur, rendre de grands services aux jeunes gens qui s'y adonnaient, en les préservant contre une foule de dangers. Mais depuis que les jeunes ne s'entraînent plus à la boxe qu'en fonction d'une future carrière professionnelle, ce sport perd de sa valeur et de sa nécessité dans un centre qui peut, selon des formules nouvelles, donner la formation para-scolaire à ses jeunes, par la gymnastique, la culture physique, le ski, le canoë et la vie au grand air.

Maurice Richard déclarait la semaine dernière qu'à son avis et selon sa vaste expérience, le hockey professionnel n'est pas "arrangé". Il a bien raison. C'est en effet impossible que la chose soit possible au niveau des joueurs. Les derniers gagnent leur vie avec le hockey professionnel. Leur salaire est basé sur leur rendement. On n'imagine pas qu'un joueur du Canadien consente à affaiblir sa fiche, on le laisse gagner un adversaire, et nuire ainsi à l'augmentation de salaire qui lui procure une bonne saison précédente. Je n'imagine pas qu'un gardien de buts va consentir à ternir son record pour aider l'équipe rivale à remporter. Il se mettrait ainsi la corde au cou.

On a beaucoup parlé, ces derniers temps de la cigarette. S'il est vrai que la plupart des instructeurs du sport professionnel laissent leurs joueurs libres à ce sujet, dans leur vie privée, il est également admis que durant l'entraînement et durant les spectacles du sport, la cigarette est prohibée. Un joueur de baseball ne peut toucher à une cigarette durant tout l'après-midi d'un programme double. On ne voit pas non plus un joueur de hockey tirer quelques touches entre les périodes d'une partie. Question de garder son souffle et de ne pas l'éparpiller avec les volutes bleuâtres de la fumée de la cigarette.

LE CLASSEMENT A INNSBRUCK

CLASSEMENT GROUPE "A"		G	P	N	Pp	Pt	Pts
Canada vs Tchécoslovaquie	3	0	20	11	10		
Russie vs Suède	5	0	47	6	10		
Etats-Unis vs Finlande	4	1	37	9	8		
Suisse vs Allemagne	4	1	32	10	8		
AMÉRIQUE							
Canada vs Russie	1	4	20	27	2		
Finlande vs Allemagne	1	4	0	27	2		
Etats-Unis vs Suisse	0	5	0	43	0		
Tchécoslovaquie vs Suède	0	5	0	1	44	0	

le gin de **KUYPER**
ET LE COMPAGNIN DE LA BIÈRE HUMOUR

UN GIN - DISTILLÉ À MONTRÉAL - LA VRAIE SAUCEUR DE HOLLANDE
de Kuyper & Son, Montréal

Gain de 4 à 0 sur les Hawks Détroit reprend la 4e position du circuit

DETROIT — Les Red Wings de Détroit ont affiché beaucoup de brio, hier soir sur leur propre glace, pour réussir à remporter par blanchissage aux dépens des puissants Hawks de Chicago.

Les Wings ont enfilé trois buts à la deuxième période, et McGreggor complétait le pointage à la troisième période. Par cette victoire, les Wings ont repris la quatrième position du circuit Campbell, un point de vant les Rangers.

Aucune des deux équipes n'ont pu prendre l'avance dans le match à la première période qui a duré lieu à du jeu assez rapide.

Au deuxième tiers-temps, les Wings ont évolué comme des forcenés et surclassant les Hawks sur toute la ligne. Ce jeu leur a permis de prendre une avance de trois buts sans le match. Les buts furent marqués par Jeffrey, Smith et McDonald. Les Wings ont mis à profit une punition infligée à Fleming pour compter leur troisième but à 18.45.

McGreggor a complété le pointage pour Detroit à la troisième période en déjouant à son

tour Glen Hall sur des passes de Barkley et André Pronovost. 4 à 0 SEUL À 1 R E

PREMIÈRE PÉRIODE
Aucun but
Punitions: Smith 4:30

DEUXIÈME PÉRIODE
1—Détroit: Jeffrey (8) 1:34
(Ingram, Gilman)
2—Détroit: Smith (4) 8:40
(Barkley, M. Pronovost)
3—Détroit: MacDonald (11) 12:45
(Detwiler, Howe)
Punitions: Nesterenko 14:25, McNeil 16:52, Fleming (2 min.) 18:04

TROISIÈME PÉRIODE
4—Détroit: McGreggor (8) 11:30
(Barkley, A. Pronovost)
Erickson 3:29, A. Pronovost 6:13, Gadsby 8:17 et 13:36, Fleming 13:54, Hall (maj.) 18:24

ARRÊTS:
HALL 14 13 8-37
SAWCHUK 14 4 9-27
Assistance: 13,721

Le skip Janis, au second rang

QUEBEC — L'équipe de Howick, pilotée par Elmer Black, a continué sa poussée victorieuse, hier, dans le tournoi pour le championnat provincial masculin de curling.

Elle a disposé de l'équipe de Bourlamaque, du skip Jerry Lawlis, par le compte de 9-7. Les représentants de Howick n'ont pas encore connu la défaite depuis le début de ce tournoi de neuf rondes.

L'équipe victorieuse représentera la province de Québec au tournoi pour le championnat canadien qui se tiendra à Charlottetown le mois prochain.

L'équipe d'Outremont, du skip Larry Janis, vient au second rang avec une fiche de quatre victoires contre une défaite.

Trois équipes se disputent le troisième rang avec, chacune, trois victoires et deux défaites. Ce sont Arvida, du skip Billy Tracy, Schefferville, du skip Mike Oldale, Bourlamaque.

Les curlers de Lachine et de Québec, qui sont respectivement pilotés par Bill Armstrong et Roger St-Hilaire, suivent avec deux victoires et trois défaites.

Chez les dames
Les équipes de Sept-Îles et de Pointe-Clair ont pris les devants hier dans le tournoi pour le championnat provincial féminin de curling.

Deuxième gain des Bruins en 24 heures sur les Rangers, 4 à 0

BOSTON — Les Rangers de New-York n'auront pas détenu la quatrième position du circuit Campbell bien longtemps. Ils n'ont pu la retenir plus longtemps, hier soir, alors qu'ils perdèrent 4 à 0 aux mains des Bruins de Boston et que les Wings recoltaient une victoire également de 4 à 0 sur les Hawks, victoire suffisante pour déloger les Rangers et permettre à Detroit de se réinstaller au quatrième échelon.

Pour Boston, c'était hier soir sa deuxième victoire en 24 heures aux dépens des Rangers qui semblent retomber dans leur léthargie du début de la saison après avoir connu une belle série de 8 victoires.

Les Bruins ont pris l'avance d'un but dès la première période grâce au trio Oliver, Johnson, Dornhoefer. C'est Oliver qui a marqué le but.

À la reprise, les Bruins ont joué un jeu nettement supérieur aux Rangers, laissant peu de répit à Jacques Plante, dans la cage du New York Finalement, c'est Mohns qui trouva le fond du filet, à 13:35 de la période, donnant l'avance 2 à 0 aux Bruins dans le match.

À la troisième période, les

Bruins ont enfilé deux autres buts pour compléter le pointage et avoir finalement raison des Rangers, impuissants à trouver le fond du filet. Les buts étaient l'oeuvre de Bucyk et Lettier.

S O M M A I R E
PREMIÈRE PÉRIODE
1—Boston: Oliver (8) 18:06
Punitions: Nelson 4:42, Kur-
schbach 7:22, Hebenston 14:50,
Bathgate 15:37

DEUXIÈME PÉRIODE
2—Boston: Mohns (4) 13:35
Lettier, Kennedy
Punition: Dornhoefer 10:30

TROISIÈME PÉRIODE
3—Boston: Bucyk (11) 14:13
Oliver, Dornhoefer
4—Boston: Lettier (6) 14:13
Botvin, Kennedy
Punitions: Richardson (maj.) 7:37, Green (maj.) 14:47, Kur-
schbach (maj.) 14:47

ARRÊTS:
PLANTE 16 13 10-33
JOHNSTON 7 8 11-26
Assistance: 8,946

Les chances des Canadiens seront minces s'ils perdent aujourd'hui

INNSBRUCK, Autriche. (PC) — La jeune équipe de hockey du Canada sait à quoi s'en tenir, aujourd'hui, en ce qui concerne sa chance de remporter le titre olympique en vue du championnat olympique.

Les Canadiens, toujours égaux avec les Russes en tête du classement avec cinq gains à la veille des deux derniers jours de compétitions, affrontent les Tchèques à 2 h. 30 p.m. heures de l'Est.

À 11 h. a.m., les Russes favoris, rencontreront les Suédois, qui sont sur un pied d'égalité avec les Tchèques en troisième place avec une fiche de 4-1.

Ces parties prépareront la scène de la dernière journée des compétitions, où les Canadiens feront face aux Russes à 11 h. a.m. et les Suédois rivaliseront avec les Tchèques dans la dernière joute au tournoi à 2 h. 30 p.m.

Les experts favorisent les Canadiens aux dépens des Tchèques en dépit de leur piètre tenue contre les équipes faibles, mais les Russes demeurent les grands favoris pour s'assurer la médaille d'or qu'ils ont remportée à leur première tentative en 1956.

Selon le gerant des Américains "les Russes sont les meilleurs du groupe "A", car ils sont plus puissants dans tous les domaines, d'autant plus qu'ils connaissent une série de victoires".

Eliminatoires à Laval-des-Rapides
C'est aujourd'hui que débute à Laval-des-Rapides les séries éliminatoires des quatre catégories juvénile, midjet, bantam et pee wee. Les districts de la cité seront tous représentés dans chacune des catégories.

Toutes les joutes des éliminatoires pour la semi-finale seront des 2 de 3. Le club de chacune des catégories ayant terminé au premier rang recevra celui qui se sera classé au quatrième rang et le troisième visitera celui qui aura terminé en deuxième position. Pour ce qui est des joutes finales, si la température le permet, elles seront aussi de 2 dans 3.

Les patinoires auxquelles auront lieu ces importantes joutes seront au parc Bon Pasteur, Emile, St-Claude et St-Norbert, toutes situées à Laval-des-Rapides. Pour le Pee Wee et le bantam, elles débuteront à 7 heures et 8h.30 pour le midjet et juvénile.

Tous les parents de ces jeunes adeptes de ce sport sont cordialement invités à venir encourager leur fils. Le gagnant de chacune des catégories représentera la cité pour participer au championnat provincial qui débutera vers la fin du mois.

Les Canadiens, dont les chances seront minces à moins d'un gain sur les Tchèques, ont rencontré ces derniers à cinq reprises au cours de tournées pré-olympiques au Canada et en Tchécoslovaquie.

Les Canadiens ont eu le meilleur par 3-2 en vertu de deux gains au Canada, dont un mémorable à Sudbury, le 17 janvier dernier, ils l'ont alors emporté par 4-0 mais les Tchèques avaient eu le dessus dans le domaine de la rudesse en récoltant 21 des 33 punitions imposées dans le match.

"Nous n'avons pas oublié cette soirée", a déclaré Bob Forhan, qui a déjà fait partie des équipes canadiennes vaincues en 1940 et 1945.

"Nous aimerions d'abord les vaincre aux points, puis leur rendre leur politesse quant à la rudesse".

D'ailleurs, les Suédois ont également des comptes à régler avec les Russes, qu'ils ont défaits par 2-1 lors des championnats mondiaux 1963, tout en perdant le titre par la marge d'un but.

Il va sans dire que les Canadiens souhaitent un gain des Suédois, mais rien ne les aidera en cas d'un revers aux mains des Tchèques.

REGLLEMENTS
En effet, les Russes ont compté 47 buts et en ont alloué seulement sept au cours de leurs cinq premières joutes, tandis que les Canadiens en comptaient 29 tout en allouant 11. Ces chiffres prennent une grande importance dans le cas d'une égalité dans le classement final, qui, à une exception près, sera décidé par la différence entre les points comptés et accordés.

Par ailleurs, les Suédois présentent une différence de 28 buts et les Tchèques, une de 22, toutes deux supérieures à celle du Canada.

Les résultats des joutes d'aujourd'hui pourraient bien donner lieu à une triple égalité à la fin du tournoi, mais la joute Russie-Canada décidera définitivement du classement final si les deux équipes triomphent vendredi.

Enfin, le Canada peut s'assurer définitivement la médaille d'or, même après une défaite aux mains des Tchèques aujourd'hui, en triomphant des Russes dans la dernière joute du tournoi, ce qui donnerait une fiche de 4-1 aux deux équipes. En effet, la Fédération internationale de hockey sur glace a décidé que, dans ce dernier cas, l'équipe qui remporterait la dernière joute du tournoi serait championne.

Pour arriver à la, les Canadiens se devront de parer la défensive russe afin de se rendre au gardien de buts, seule faiblesse de la formation soviétique.

Compétence des rédacteurs sportifs discutée dimanche soir à Face à Face

MONTRÉAL — "LA COMPÉTENCE DES CHRONIQUEURS SPORTIFS" fera l'objet d'une discussion très intéressante à l'émission "FACE À FACE" du 9 février, à 11 h. 10 p.m., à l'antenne de CFTM-TV, canal "10", à Montréal.

Le réalisateur, Jean Pélouquin, a réuni pour la circonstance MM. Georges Schwartz, du "Magazine MacLean", Louis Chantigny, chroniqueur à "La Patrie", Gerry Gosselin, du journal "Le Devoir" et Marcel Desjardins, de "La Presse".

Le Claude Lapointe et Franche Jarraud ne font pas face à des débutants dans le métier, leurs invités du 9 février sont des chroniqueurs sportifs réputés de la Métropole.

Soyez des nôtres le 9 février, à 11 h. 10 p.m., à l'écran du canal "10", à Montréal, pour "FACE À FACE" alors que ces chroniqueurs sportifs défendent leur métier.



CLASSEMENT LIGUE NATIONALE

Équipe	G	P	N	Pp	Pt	Pts
Montreal	30	26	14	10	124	82
Chicago	32	26	16	10	159	67
Toronto	39	25	0	30	123	31
Detroit	30	18	23	9	129	55
New York	31	19	25	8	145	54
Boston	33	14	30	9	123	37

LIGUE AMÉRICAINNE (DIVISION EST)

Équipe	G	P	N	Pp	Pt	Pts
Quebec	29	22	1	191	109	59
Hershey	27	20	1	162	163	36
Baltimore	21	23	0	146	170	49
Providence	23	21	3	175	168	43
Springfield	16	26	3	143	173	33

COMPTEURS DE LA LIGUE

Joueur	B	A	Pts
Mikita, Chicago	29	40	79
Hull, Chicago	33	30	63
Belliveau, Can.	18	38	56
Bathgate, N.Y.	13	41	54
Wharram, C.I.	27	26	53
Gilbert, N.Y.	20	28	48
Oliver, Boston	18	29	47
Goyette, N.Y.	16	31	47
Hrv, Chicago	17	28	45
Howe, Detroit	15	30	45
Rousseau, Can.	19	23	42

Il n'y aura plus de boxe au centre I.-C.

Le Centre des Loisirs Immaculée-Conception a pris avec regret la décision d'abolir sa section de boxe. Un communiqué, émanant du service de relations extérieures du Centre, annonce cette décision dans les termes suivants:

"Le centre reconnaît que le sport de la boxe a déjà connu dans ses murs une très grande popularité et qu'il a contribué à former non seulement quelques athlètes de grande classe, mais aussi d'excellents citoyens.

"Sans dénier à ce sport des qualités formatrices, le centre est d'avis qu'il n'offre plus les mêmes possibilités qu'autrefois et que la boxe occupe présentement dans les activités du centre une place dont l'importance ne se justifie pas.

"Le centre croit qu'il peut oeuvrer mieux auprès de centaines de jeunes en consacrant ses efforts, fonds et personnel à des activités cadrent mieux que la boxe dans la conception moderne de l'éducation physique de la jeunesse.

"Le centre désire reconnaître publiquement le zèle et l'intégrité de l'instructeur Jacques Chevrier, qui s'est donné inlassablement depuis des années à la direction de la section de boxe. Le centre tient à souligner que sa décision ne doit nullement être interprétée comme un signe de blâme ou de dissatisfaction à l'endroit de M. Chevrier.

"Cette décision est due uniquement au fait que le centre manque d'espace dans ses locaux actuels et que, depuis quelques années, on s'a intensifié d'autres méthodes d'éducation physique, plus appropriées aux besoins de la collectivité qu'il dessert.

"Enfin, en prenant cette décision, le centre ne vise nullement à nuire aux efforts qui peuvent être tentés sincèrement en divers milieux pour relever le sport de la boxe à Montréal. Il se retire, purement et simplement, pour des raisons de règle interne, d'un domaine sportif qui ne cadre plus dans son concept pédagogique de formation et d'orientation de la jeunesse.

"Si jamais la boxe devait être ramenée au programme du centre, ce serait simplement comme partie d'un programme d'entraînement physique. Ce ne sera pas en vue de la compétition publique à l'extérieur du centre".

En transmettant ce communiqué aux services d'information, le directeur du centre, le R. P. Marcel de la Sablonnière, s.j., a fait la déclaration suivante: "Ce retrait de la boxe survient après treize années d'activités dans ce domaine. Nous avons eu nos heures de grand succès dans ce sport et nous sommes fiers des innombrables titres et trophées qu'ont remportés nos porte-couleurs. Nous avons eu les Cléroux, les Durille, les Sarrazin, les Labonté et tant d'autres qui ont brillé. Encore là dernier, nos novices décrochaient le trophée Jack-Dempsey au tournoi des Golden Gloves pour le plus grand nombre de victoires remportées. Tout cela constitue une époque dans l'histoire de notre oeuvre dont l'orientation nous oblige, à regret, que nous tournions la page pour entreprendre, si possible, d'en écrire d'autres".



c'est derrière
la cravate
qu'une
LAURENTIDE



commence à faire plaisir.
Comme bière douce, y a pas mieux!

LAURENTIDE
UN PRODUIT MOLSON



La candidature de Defferre, une étape décisive!

PARIS — "La candidature de M. Defferre n'est pas seulement l'événement de politique intérieure le plus important depuis 1958. Elle peut, si elle ne dévie pas de la ligne où elle a été lancée, constituer une étape décisive de la politique française depuis un demi-siècle", écrit M. Jacques Fauvet dans un article publié par le journal "LE MONDE".

L'éditorialiste du "MONDE" expose en ces termes les vues de M. Gaston Defferre sur le rôle du Président de la République: celui-ci "est un homme politique qui fait approuver une politique par le pays, la fait appliquer par le gouvernement et la fait respecter par le Parlement... Il est garant du respect non seulement des institutions, mais de la volonté populaire".

Depuis trois jours, plusieurs manifestations étudiantes se sont déroulées à Saigon contre la politique neutraliste du général de Gaulle. A deux reprises, mercredi soir et jeudi matin, des contre-manifestants sont également descendus dans la rue.

Le Vietcong à l'offensive

SAIGON. — Des bataillons des rebelles communistes ont déclenché plusieurs attaques contre des positions de l'armée gouvernementale du Sud-Vietnam, notamment pris la ville de Phyl My, au sud de Saigon, pendant qu'un autre bataillon réussissait à renverser un avant-poste du Delta du fleuve Mekong. Quant aux renforts dépêchés par le gouvernement pour porter main-forte aux défenseurs de l'avant-poste, ils ont été virtuellement annihilés par les communistes.

Depuis le coup d'Etat non-sanguinolent de jeudi dernier, la radio clandestine du Front de libération a exhorté les partisans vietcongs à intensifier les attaques contre les positions de l'armée nationale.

Hier, les forces du Vietcong ont fait irruption dans un village stratégique y brûlant les maisons et ordonnant à la population de se diriger vers une région plus rapprochée de la frontière du Cambodge.

NOUVEAU GOUVERNEMENT — "Si je suis chargé de la mission de former le nouveau gouvernement, je pense que l'accepterai", a déclaré le docteur Nguyen Ton Hoan à l'issue d'un entretien d'une heure qu'il a eu avec le général Nguyen Khanh, nouveau président du conseil militaire révolutionnaire.

On estime généralement à Saigon que M. Nguyen Ton Hoan, leader du parti nationaliste "Dai Viet" rentré mardi dans son pays à l'issue d'un exil de dix ans en France — a de bonnes chances d'être appelé à former le nouveau gouvernement. Le journal "Saigon Daily News" laisse même entendre que le dirigeant nationaliste pourrait être officiellement chargé de cette tâche. Selon ce quotidien, le nouveau gouvernement comprendrait deux vice-premiers ministres, seize ministres et quatre secrétaires d'Etat sans portefeuille.

Poursuivant ses consultations, le général Khanh avait également reçu durant la journée de mercredi les représentants des sectes politico-religieuses coadistes et hohaho, le docteur Pham Huu Co, rentré dernièrement de France, MM. Le Quang Luat, membre du conseil vietnamien, Vu Van Mau, ambassadeur à Londres, Tran Quang Bui, président de la Confédération vietnamienne du travail chrétien. Le président du Conseil militaire révolutionnaire s'était d'autre part entretenu avec M. Henry Cabot Lodge ambassadeur des Etats-Unis à Saigon.

PNOM PENH. — "Il est évident que le nouveau régime sud-vietnamien et les Américains qui le soutiennent, s'efforcent de provoquer la guerre contre le Cambodge. Si les nouveaux dirigeants sud-vietnamiens qui proclament leur haine du neutralisme continuent à faire couler le sang cambodgien et si les Américains s'opposent à la réunion dans un très proche avenir d'une conférence internationale sur la neutralité du Cambodge, l'avertissement solennellement l'opinion mondiale que le Cambodge sera dans l'obligation de changer sa politique extérieure", a déclaré le prince Norodom Sihanouk au cours d'une conférence de presse.

Le chef de l'Etat cambodgien avait réuni la presse pour commenter "un raid effectué mardi après-midi par l'aviation sud-vietnamienne contre le village de Mong dans la province de Kom Pon Cham, à deux kilomètres à l'intérieur du territoire cambodgien, et qui avait fait six blessés dont 5 grièvement atteints".

Un tunnel à voie ferrée entre la France et l'Angleterre

LONDRES — La Grande-Bretagne et la France se sont déclarées en faveur de la construction d'un tunnel à voie ferrée sous la Manche, a déclaré hier à la Chambre des Communes, M. Ernest Marples, ministre britannique des Transports.

M. Marples a fait remarquer à la Chambre que les deux gouvernements gèrent entièrement la Société du tunnel. Le ministre a ajouté que la prochaine étape consistera à étudier plus avant les aspects légaux et financiers de la construction du tunnel.

M. Marples a ajouté qu'à la suite des études qui ont été menées, les gouvernements français et britannique considèrent que la construction d'un tunnel à voie ferrée est techniquement possible et qu'économiquement le tunnel représente un investissement raisonnable pour les ressources des deux pays. "Les deux gouvernements ont donc décidé de prendre ce projet en considération", a dit M. Marples.

Il a ajouté que dans l'état présent des discussions, les deux gouvernements n'ont pas encore décidé si des capitaux privés participeraient à l'opération et dans l'affirmative sous quelle forme.

"Ayant présent à l'esprit le très lourd fardeau que constituent leurs engagements actuels et les nombreux autres besoins de la mise en valeur de leurs ressources nationales qui demandent à être satisfaits, il reste à décider de quelle manière les dépenses à engager devront être couvertes, a dit M. Marples.

Au mois de septembre dernier, un groupe d'étude anglo-français s'était prononcé en faveur d'un tel tunnel au lieu de l'érection d'un pont enjambant la Manche.

Le tunnel à voie ferrée qui est maintenant envisagé aurait une longueur totale d'environ 30 milles, une vingtaine sous la mer. Le tunnel reliait Douvres, sur la côte anglaise, à Sangatte, sur la côte française.

Il y aurait deux tunnels séparés, chacun comportant une seule voie. Des automobiles pourraient être transportées par des trains qui se succéderaient à un intervalle variant entre 5 et 30 minutes.

Le coût de la construction du tunnel est évalué à environ 425 millions de livres sterling. La durée des travaux serait d'environ six ans.

La première idée d'un tunnel sous la Manche est venue de Napoléon Ier en 1802, à l'un des rares moments où il n'y avait pas de guerre entre la France et l'Angleterre.

L'opposition à la construction du tunnel est en général venue de la Grande-Bretagne, principalement pour des raisons militaires. Entre 1822 et 1950, la Chambre des Communes n'a pas discuté moins de 35 fois du projet de tunnel sous la Manche.

Panama: nouvelle formule

WASHINGTON — L'organisme consultatif provisoire est convoqué jeudi pour voter une nouvelle formule adoptée à huis clos par le conseil de l'Organisation des Etats américains.

Il s'agit de la création d'une commission composée de tous les membres de l'organisme consultatif qui se divisera en deux sous-commissions chargées respectivement de procéder à une enquête des événements qui se sont déroulés à Panama au début de janvier et à une tentative de rapprochement entre Panama et les Etats-Unis.

(Suite à la page 2)

Cuba coupe la distribution d'eau à la base américaine de Guantanamo

MIAMI — La Havane a annoncé hier que la distribution d'eau de la base navale de Guantanamo a été coupée et que la base américaine ne recevra pas d'eau potable tant que les 36 pêcheurs cubains n'auront pas été libérés aux Etats-Unis. La radio cubaine citait une déclaration de M. Raul Roa, ministre cubain des Affaires étrangères, qui a été remise au gouvernement américain.

M. Raul Roa a déclaré: "Le service d'eau alimentant la base de Guantanamo a été suspendu aujourd'hui à midi et la suspension demeurera en vigueur jusqu'à ce que les pêcheurs cubains soient libérés. "Le gouvernement cubain n'a aucune obligation d'alimenter en eau la base navale aux termes de quelque traité international que ce soit et ne l'a fait jusqu'à maintenant que pour ne pas accroître la tension entre les deux pays. "Le gouvernement révolutionnaire coupe l'eau de la base de Guantanamo en réponse à la nouvelle offensive impérialiste qui relève d'un acte de délinquance et de piraterie internationale." Les 36 Cubains sont actuellement détenus à Key West, accusés d'avoir illégalement pêché dans les eaux de la Floride. Ils encourrent une peine d'un an de prison et une amende de \$500.

WASHINGTON. — On déclarait au département d'Etat hier en fin d'après-midi que la situation à Guantanamo continuait d'être étudiée avec soin mais on n'exprimait dans les milieux officiels américains aucune appréhension en ce qui concerne la possibilité de ravitailler en eau les quelque 10,000 civils et militaires stationnés dans cette grande base des Caraïbes.

Celle-ci dispose à l'heure actuelle de 150,000,000 de gallons d'eau et de nouveaux approvisionnements peuvent être achevés sans difficulté par bateaux citernes ou péniches, si le besoin s'en fait sentir, tandis qu'il sera toujours possible de transporter à la base de Guantanamo l'équipement nécessaire pour la distillation de l'eau de mer. On précise dans ces mêmes milieux que le traité de 1934 prévoyant la location du terrain sur lequel est située la base ne fait aucune mention d'une obligation quelconque d'ache-

miner de l'eau à partir de Cuba. On précise enfin que le texte de la note dans laquelle le gouvernement cubain a annoncé que cette sanction demeurerait en vigueur jusqu'à ce que les autorités américaines aient rendu quatre bateaux de pêche saisis dimanche dernier avec leurs équipages, est parvenu au département d'Etat par les soins de l'ambassade helvétique à Washington à qui le gouvernement de La Havane avait fait part par téléphone de sa teneur.

LONDRES ET WASHINGTON A LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION

Nicosie: situation très grave

NICOSIE. — La bataille qui a fait rage hier entre Chypriotes grecs et turcs, autour des villages grec et turc Athienou et Ayos Sozomenos, a fait de nombreuses victimes. On dénombre six morts et une quinzaine de blessés du côté grec, mais on ne connaît pas le bilan des pertes turques, qui, selon un porte-parole de la communauté turque, seraient également lourdes. D'aucuns avancent le chiffre de 25 morts.

Un porte-parole des forces armées britanniques a déclaré que la troupe n'était pas intervenue dans cette bataille, se limitant à évacuer les blessés et les morts ainsi que les femmes et les enfants. Les combats ont repris lorsque deux Grecs ont été tués dans une embuscade sur une route de campagne à 12 milles au sud de Nicosie et on rapporte qu'au moins 18 personnes ont été blessées avant que les troupes britanniques n'interviennent.

A la tombée de la nuit, ajoutent ces témoins, la plupart des policiers chypriotes grecs s'étaient retirés du village, mais quelques-uns contrôlent toujours certains quartiers. On démentait hier soir de source chypriote turque que des chypriotes turcs soient responsables de l'embuscade dans laquelle est tombé le véhicule de la police près de Sozomenos. Le général Gyani, observateur de l'ONU, confiait hier soir avec le vice-président turc, le Dr Fadil Kutchuk.

Un communiqué publié par le général Young, commandant en chef des forces britanniques à Chypre, confirme que plusieurs Chypriotes grecs et turcs ont été tués hier. Le bilan des victimes n'est pas précisé. Entre temps à Washington, un porte-parole du département d'Etat a déclaré hier lors d'une conférence de presse que les Etats-Unis poursuivraient les consultations avec la Grande-Bretagne au sujet de Chypre. Il a laissé entendre que les deux gouvernements n'étaient pas parvenus encore à un accord complet sur la manière de mettre en oeuvre leur plan de maintien de la paix dans l'île.

Mme Oswald croit son mari assassin

WASHINGTON — Mme Marina Oswald a déclaré qu'elle croit que son mari est effectivement l'assassin du président Kennedy.

Une déclaration officielle de la Commission d'enquête présidentielle sur l'assassinat du président Kennedy affirme que les faits tels qu'ils apparaissent à Mme Oswald depuis ce meurtre ne lui permettent pas d'aboutir à une conclusion autre que celle de la culpabilité de son mari.

Le juge Earl Warren, président de la Commission présidentielle d'enquête, a également fait savoir jeudi soir que la mère de Lee Harvey Oswald sera entendue comme second témoin à partir de lundi matin à Washington.

D'autre part, l'avocat de la veuve de 22 ans de l'ancien "marine" a laissé entendre, au moment où celle-ci terminait sa déposition de quatre jours devant la commission Warren, que Marina Oswald tiendra probablement une conférence de presse vendredi à Washington.

Comme il l'avait annoncé antérieurement, le président de la Cour suprême a publié une déclaration officielle à l'issue de la déposition de Marina Oswald qui a commencé lundi matin devant cette commission présidentielle de sept membres nommés, peu après le tragique assassinat de Dallas, par le président Lyndon Johnson sur "jeu plein lumière" sur ce crime.

Mme Marina Oswald, souligne ce document, a fait savoir que, "bien qu'elle éprouve de l'aversion à croire que son mari a tué le président Kennedy, les faits, comme ils se sont présentés à elle depuis l'assassinat, ne lui permettraient pas d'aboutir à une autre conclusion".

"Mme Oswald a identifié le fusil qui a été trouvé au 6ème étage de l'entrepôt scolaire du Texas à Dallas immédiatement après l'assassinat comme celui que son mari gardait à la maison avant cet assassinat".

La Thaïlande sera arbitre à Bornéo

BANGKOK. — Les ministres des affaires étrangères d'Indonésie, de la Malaisie et des Philippines, actuellement réunis à Bangkok, ont adressé hier à M. Thant, secrétaire général de l'ONU, une demande formelle en vue de charger la Thaïlande de superviser le cessez-le-feu à Bornéo, le long de la frontière entre l'Indonésie et la Malaisie. Le gouvernement thaïlandais ayant déjà accepté de jouer ce rôle, il s'agit maintenant de le rendre "officiel" en lui conférant l'aval des Nations Unies.

Cette initiative a été rendue publique à la faveur d'une interruption de la première séance de travail de la conférence ministérielle tripartite qui se tient actuellement dans la capitale thaïlandaise et qui a pour objet de préparer une réunion au sommet des trois puissances (Indonésie, Malaisie et Philippines) impliquées dans l'affaire de la Malaisie.

MOSCOU — L'URSS a décidé d'accorder unilatéralement un tarif "préférentiel" aux Etats-Unis pour les droits portuaires payables par les cargoes américains touchant à des ports soviétiques, a annoncé l'ambassade des Etats-Unis à Moscou.

Le premier cargo américain amenant du blé acheté par l'URSS est attendu à Odessa le 16 février.

WASHINGTON. — Le département de la défense des Etats-Unis a fixé à 12,000 le chiffre des jeunes gens qui seront appelés sous les drapeaux en avril. Ce chiffre est inférieur de 2,000 hommes aux effectifs qui seront appelés en mars, et le même que celui des effectifs pour février.

Importante vente de la France à Cuba

PARIS. — Cuba doit acheter d'une firme française pour environ \$10,000,000 de camions lourds. En approuvant cette transaction, le gouvernement français aurait également consenti à garantir 80 pour cent du prix de vente. Les premiers 20 pour cent seront payés comptant, la différence devra être acquittée dans deux ou trois ans.

Cette vente constitue la deuxième entrave à l'embargo imposé par les Etats-Unis contre Cuba. Le gouvernement cubain a déjà conclu un important marché avec la société britannique Leyland Motor en vue de l'achat d'autobus et de pièces de rechange.

Le gouvernement des Etats-Unis a formulé des protestations à ce sujet; mais les autorités britanniques ont répliqué que ces autobus ne constituaient pas du matériel stratégique. Les autobus de la Leyland sont expédiés à Cuba dans des cargos de l'Allemagne de l'est pour éviter que les Etats-Unis ne mettent sur leur liste noire les navires britanniques qui se rendraient à Cuba.

On a révélé à la Société des automobiles Berliet que le gouvernement cubain a passé à cette entreprise une commande de 300 véhicules industriels, à l'usage des chantiers de travaux publics et de transports. Les livraisons s'échelonnent d'avril à la fin de l'année en cours.

Le marché, ajoute-t-on, a été conclu avec l'accord des autorités financières françaises, selon la procédure d'assurance-crédit pour l'exportation.

On apprend d'autre part que la firme lyonnaise "Continental", seul fabricant français de tracteurs à chenilles — a également passé un marché avec le gouvernement cubain.

Genève: durcissement

GENEVE. — A l'issue de la séance d'hier, M. William Foster, délégué des Etats-Unis, a exprimé sa "tristesse" de voir la "guerre froide" reprendre sa place à la conférence. De son côté, en quittant la salle de conférence, M. Tsarapkin a déclaré: "La position américaine est indéfendable, ils parlent de non-dissémination des armes nucléaires, tout en maintenant le projet de force multilatérale. Les deux choses sont évidemment incompatibles. Notre position n'a pas changé à ce sujet depuis la semaine dernière," a-t-il conclu en réponse à une question.

La semaine dernière, M. Tsarapkin avait déclaré que le rapport sur la force multilatérale était un "obstacle" à un accord sur la non-dissémination des armes atomiques mais non à la discussion même d'un tel accord.

Dans les milieux américains, on exprime quelque surprise devant le "durcissement" des positions soviétiques coïncidant avec l'arrivée de la mission Est-Allemande à Genève.

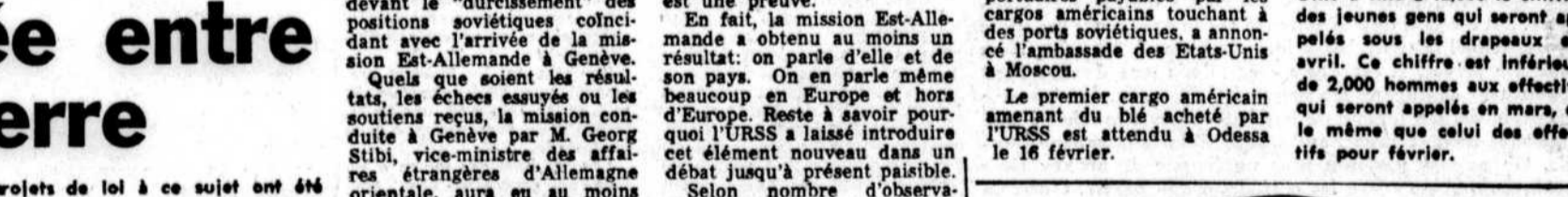
Quels que soient les résultats, les échecs essuyés ou les succès reçus, la mission conduite à Genève par M. Georg Stibi, vice-ministre des affaires étrangères d'Allemagne orientale, aura eu au moins pour effet de poser brutalement devant la conférence du désarmement la réalité du problème allemand.

Tel est le sentiment de nombreux observateurs diplomatiques à Genève, qui opposent, à l'académisme des discussions récentes sur l'Allemagne, l'apreté de la contro-

verse, dès lors qu'une partie qui s'estime directement intéressée entre en scène, même par la petite porte. La séance houleuse de la conférence du désarmement aujourd'hui en est une preuve.

En fait, la mission Est-Allemande a obtenu au moins un résultat: on parle d'elle et de son pays. On en parle même beaucoup en Europe et hors d'Europe. Reste à savoir pour quel l'URSS a laissé introduire cet élément nouveau dans un débat jusqu'à présent paisible.

Selon nombre d'observateurs, les dirigeants soviétiques expriment des craintes sincères, sinon justifiées, quand ils dénoncent le projet américain de force nucléaire multilatérale pour l'OTAN. C'est, estiment les Soviétiques, une façon déguisée de faire cadeau à l'Allemagne fédérale de la bombe atomique.



WASHINGTON — On confirme officiellement jeudi au département d'Etat que l'ambassadeur des Etats-Unis au Ghana, M. William P. Mahoney jr., a été rappelé en consultations à Washington et qu'il arrivera sans doute aujourd'hui dans la capitale fédérale. Ce rappel fait suite aux violentes démonstrations anti-américaines qui viennent de se dérouler devant l'ambassade des Etats-Unis à Accra et auxquelles ont participé environ un millier de manifestants qui ont formulé diverses accusations contre la politique américaine dans le monde.

PARIS. — L'observatoire de l'organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (O.E.S.) sera construit au Chili, à 400 kilomètres au nord de Santiago, a décidé le conseil de cette organisation qui s'est réu-

ni hier et aujourd'hui à Paris. Les travaux qui commenceront au printemps prochain, dureront sept années. L'observatoire sera le deuxième du monde, après celui du mont Palomar, aux Etats-Unis, pour la puissance de ses forces télescopiques dont l'ouverture sera de 3m50.

PARIS — Le général de Gaulle a effectué hier matin à Paris une visite à l'école militaire. Des mesures de sécurité extraordinaires avaient été prises à cette occasion dans tout le quartier avoisinant.

Il y a un an, lors de la dernière visite que le chef de l'Etat français fit à l'école militaire, des activistes, condamnés récemment, avaient en effet fomenté un complot visant à assassiner le général de Gaulle.

Advertisement for Corby whisky. Text: "L'ARGUMENT CHOC: Nous ne connaissons aucun autre whisky, à aucun prix, qui puisse égaler le goût frais et plaisant des véritables whiskys canadiens de Corby. Essayez-les! Comparez-les! Corby les véritables whiskys canadiens B. CORBY DISTILLERY LIMITED, MONTRÉAL"